

L'OSM

Un prix bien mérité

Charles Dutoit aime ses musiciens, les nôtres aussi, ceux de l'Orchestre symphonique de Montréal. Il en parle avec abondance, respect et amitié. On le dit impitoyable avec eux. Il les a forcés à traverser la rue, les frontières et les océans. Grâce aux disques, l'OSM est maintenant présente aux quatre coins du monde et avec lui une certaine image de cette ville et du Québec. Le grand prix de l'Académie Charles-Cros pour l'enregistrement de la suite «Daphnis et Chloé» de Ravel consacre l'OSM, considéré par plusieurs comme l'un des grands ensembles symphoniques de ce continent. Il consacre aussi des années de travail fécondé par le souci de l'excellence et celui de la démocratisation de la culture.

J.-L. R.

AU SOMMAIRE

Éditorial

Mi-cahier de doléances et mi-programme d'urgence, les propositions déposées par le Québec à la conférence des premiers ministres sur l'économie se sont enlisées dans les marécages de la politique partisane. Cependant, cette crise est réelle et les gouvernements ont l'obligation d'agir. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 16**

Des femmes témoignent

Les conséquences de la crise sur les femmes se font sentir durement. Marie, 33 ans, en instance de divorce et qui a une petite fille de 4 ans, nous en parle: «Habilleuse, je n'ai pas eu de contrat important depuis un an... je vis au jour le jour, à la cent près.» **Page 3**

Le monde

■ La junte polonaise offre l'exil aux membres de Solidarité. **Page 4**
■ Begin gagne la première manche contre les colons du Sinaï. **Page 4**
■ Des membres du Congrès pressent Reagan d'opter pour la négociation au Salvador. **Page 5**

Le PNB: 3% en 81

En 1981, le taux de croissance ajusté de l'économie canadienne a été de trois pour cent, mais la totalité de cette croissance a été inscrite dans le premier semestre, note Statistique Canada. Les données sur le PNB confirment d'autre part que les six derniers mois de l'année se sont écoulés sous le signe de la récession. **Page 9**

Chaussure: réunion capitale

Les manufacturiers canadiens de chaussures tenteront aujourd'hui de faire comprendre au gouvernement l'importance de revenir sur sa décision de ne pas continger l'importation de chaussures de cuir. **Page 9**

Le «débrayage» des conservateurs continue de paralyser la Chambre

OTTAWA (d'après CP) — Les députés conservateurs ont refusé hier encore de se présenter au vote sur la motion d'ajournement proposé mardi à 16 h 20, et leur absence des Communes paralyse les travaux de la Chambre tandis que les cloches invitant les députés au vote sonnent sans interruption, au grand agacement du personnel.

Rien n'indique que l'opposition conservatrice est prête à modifier sa stratégie et l'impasse pourrait durer plusieurs jours, croit-on.

Le leader des conservateurs aux Communes, M. Erik Nielsen, et le leader du gouvernement, M. Guy Pinard, se sont accusés réciproquement de fausser le processus démocratique, et chacun a insisté pour faire valoir qu'il appartient à l'autre de céder le premier.

Le chef du NPD, M. Ed Broadbent, estime pour sa part que ce différend «est ridicule et tragique pour les Canadiens», au moment où les députés devraient plutôt se pencher sur les questions énergétiques et la création d'emplois.

Les députés conservateurs ont réussi à paralyser les travaux des Communes en exerçant leur prérogative, officieuse mais traditionnelle, de bloquer un vote d'ajournement, tactique qui a pour effet d'empêcher la reprise des débats sur tout autre sujet.

Le chef de l'opposition officielle, M. Voir page 18: Débrayage



Les photographes n'ont pu obtenir la permission de photographier la Chambre des communes et les fauteuils inoccupés des conservateurs. La présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvée, leur a permis cependant de photographier les députés libéraux qui s'affairent en Chambre tandis que les cloches invitant les députés au vote sonnent sans arrêt depuis 16 h 20 mardi. (Photolaser CP)

Pourquoi punir les Montréalais? demande Drapeau



Délaissant pour un moment son fauteuil roulant, le premier ministre Menahem Begin se lève pour accueillir le président français François Mitterrand, qui entreprenait hier une visite officielle en Israël. Il s'agit de la première visite d'un chef d'État européen dans l'État hébreu depuis 1948. (Photolaser AP)

par Alain Duhamel

QUÉBEC — Puisque les élus montréalais à la Communauté urbaine de Montréal n'ont jamais abusé de leur majorité, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ne s'explique pas pourquoi le gouvernement québécois les punit et les humilie dans son projet de loi 46.

«Au moment où on veut passer une autre loi pour créer une nouvelle communauté, on ne nous a pas encore dit en quoi les élus de Montréal, siégeant comme représentants d'un million de leurs concitoyens s'étaient mal conduits au point d'être punis publiquement, comme si nous n'avions pas respecté le serment d'office que nous prêtons comme membres de la communauté urbaine autant que comme conseiller municipal ou maire de la Ville de Montréal», a dit hier M. Drapeau.

Le maire de Montréal a témoigné toute la journée en présence d'une quarantaine de conseillers municipaux de Montréal devant la commission parlementaire des Affaires municipales chargée d'entendre les mémoires sur le projet de loi 46.

La Ville de Montréal maintient depuis le début du processus de réforme de la CUM qu'il convient plus d'en améliorer le fonctionnement et l'efficacité que de lui substituer une nouvelle administration métropolitaine. Or, le projet de loi 46 institue une nouvelle communauté urbaine. La Ville de Montréal rejette dans son ensemble ce projet et s'attaque particulièrement à la parité proposée dans la composition du comité exécutif.

La situation de Montréal dans le Québec et son rôle particulier, sur un plan national comme sur un plan international devrait inciter à ne pas traiter la ville comme une autre. Ce serait autrement, croit M. Drapeau, «un acte de légèreté».

Les événements ont d'ailleurs bien servi le maire de Montréal puisque, profitant des succès de l'Orchestre symphonique de Montréal, M. Drapeau a commencé son témoignage en remettant au ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, un exemplaire du disque qui a valu à l'OSM le prix Charles-Cros.

«Montréal ne peut pas continuer de jouer son rôle de grande métropole mondiale, si, dans ce Parlement du Québec, une loi est adoptée qui diminue l'importance de Montréal», a dit M. Drapeau.

Tout au cours de son témoignage, le maire de Montréal a tenté de démontrer que, depuis 12 ans, la CUM avait accompli sa mission dans le cadre de sa loi actuelle.

Voir page 18: Montréalais

Aux victimes d'amiantose

La CSST aurait versé en trop \$20 millions

par Pierre O'Neill

Les largesses de la Commission de la santé et de la sécurité au travail auraient permis aux victimes d'amiantose et de silicose d'encaisser en trop plus de \$20 millions d'indemnités.

Les sociétés d'exploitation des mines d'amiantose exigent aujourd'hui que ces sommes leur soient remboursées et elles menacent la Commission d'avoir recours aux tribunaux pour les recouvrer. D'ici là, ces sociétés refuse-

ront de payer les indemnités «réclamées illégalement».

La Johns-Manville Canada, Les Mines d'Amiante Bell, Carey Canada et Lac d'Amiante du Québec, toutes quatre membres de l'Association des mines d'amiantose du Québec, accusent la Commission de la santé et de la sécurité au travail, de «fausser» l'application de la loi, de faire fi d'un jugement rendu en 1976 par la Cour d'appel du Québec et d'avoir accordé à des cen-

Voir page 18: CSST

Montréal, un «paradis fiscal» pour les banques?

par André Bouthillier

Le gouvernement fédéral étudie une proposition du Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) visant à transformer la métropole en une sorte de paradis fiscal capable d'attirer des activités bancaires internationales.

Le projet, qui s'inspire surtout des expériences de Singapour et de New York, consiste à accorder des avantages fiscaux aux banques d'ici et aux filiales canadiennes de banques étrangères pour les transactions (prêts, dépôts et opérations de change) en monnaies étrangères effectuées avec des non-résidents du pays. Ces opérations seraient alors effectuées dans des succursales distinctes («centres bancaires internationaux») des institutions financières conventionnelles.

Selon le COPEM (regroupement de la Chambre de commerce de Montréal et du Montreal Board of Trade), la création de cette activité inexistante au pays pourrait permettre à Montréal de rattraper le retard qu'elle accuse par rapport à Toronto dans la course aux banques étrangères. Depuis que la nouvelle loi sur les banques adoptée en 1980 autorise les banques étrangères à transiger au pays, seulement quatre des 47 filiales de ces institutions légalement constituées à ce jour ont choisi Montréal comme site de leur siège social canadien. Toronto en a séduites 40.

Bel et bien battue dans la course aux sièges sociaux, Montréal doit maintenant concentrer ses efforts sur les succursales que ces filiales ont déjà commencé à ouvrir un peu partout à travers le pays. Avant le 1er juillet, un total de 60 banques étrangères seront présentes au Canada.

En outre, une telle mesure aiderait à «rapatrier au Canada, et plus précisément à Montréal, une proportion importante des activités de change en devises étrangères avec des non-résidents effectuées par les banques canadiennes par l'entremise de leur filiale «offshore», explique le COPEM.

Le mémoire du COPEM, dont LE DEVOIR a obtenu copie, a été soumis aux autorités fédérales, le 8 décembre, avec la plus grande discrétion afin de ne pas éveiller la curiosité ni l'intérêt des autres villes importantes du pays. D'ici à quelques semaines, une présentation officielle de la proposition sera faite au gouvernement québécois.

Un porte-parole du ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bouchard, a déclaré hier au DEVOIR que le mémoire était toujours à l'étude, trois mois après son dépôt. «Il nécessite des études très complexes et nous ne pourrions donner une réponse avant plusieurs autres semaines», a-t-il dit.

Ce projet, affirme le COPEM dans sa demande, aurait de nombreuses retombées sur l'économie de Montréal en plus de n'occasionner aucun coût pour les gouvernements, «puisque, de toute façon, Voir page 18: Banques

Begin explique sa politique palestinienne à Mitterrand

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Le président François Mitterrand a entamé hier sa visite officielle en Israël en plaidant pour un «renouveau irréversible» dans les relations bilatérales et en exprimant l'espoir de voir progresser la recherche de la paix au Proche-Orient.

Et d'emblée, cette visite a été dominée par la question palestinienne. Prenant à bras le corps un problème qui demeure un point de profond désaccord entre les deux pays, le premier ministre Menahem Begin a débuté ces entretiens avec le chef de l'État français par une véritable et illustrée de sa politique. Visiblement, M. Begin a tenu à expliquer son point de

vue au président français avant que celui-ci ne prononce son important discours aujourd'hui à la Knesset.

C'est aussi dans l'attente de ce discours que, du côté français, on se garde de tout commentaire, soulignant que la visite de M. Mitterrand ne fait que commencer et que sa position dépendra des explications israéliennes.

Le porte-parole israélien a indiqué hier que M. Begin avait décidé d'aborder immédiatement avec son interlocuteur cet épineux problème palestinien qui, a-t-il dit, suscite des «malentendus entre les deux pays». Il a donc estimé qu'il était bon d'aborder franchement la question et

de tenter de dégager au cours de cette visite des possibilités de convergence.

La rencontre a eu lieu en milieu d'après-midi dans le bureau du premier ministre. Elle a été qualifiée «d'amicale» par les Israéliens, et de «directe et amicale» par les Français.

Le propos essentiel de M. Begin a été de démontrer à M. Mitterrand «les dangers réels, stratégiques et autres» pour l'État hébreu de l'installation d'une entité politique palestinienne en Cisjordanie.

A l'appui de ces arguments il a convoqué le chef de sa sécurité militaire, le gé-

Voir page 18: Begin

Sept Génie pour Les Plouffe

TORONTO (PC) — Malgré sept trophées Génie, le film de Gilles Carle «Les Plouffe» a raté la plupart des grands honneurs, hier soir à Toronto, lors de la 3e remise annuelle des Génie, les prix décernés par l'Académie canadienne du cinéma.

C'est «Ticket to Heaven» qui a été jugé le meilleur film de l'année.

L'adaptation pour l'écran du roman de Roger Lemelin a valu à ce

Voir page 18: Les Plouffe

bobino
la maison des artistes
226 boul. des laurentides
laval,
présente
du 3 au 6 mars 1982.
JEAN-PIERRE FERLAND
Réservations
669-3866
Admission \$12.00

Restaurant
Butch Bouchard
grillades et fruits de mer
de grande réputation
salle de réception
881 de Maisonneuve, Est.
tél.: 527-1221

Fonds d'urgence: péquistes et libéraux d'accord sur la participation d'Ottawa mais non sur la politique monétaire

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement et l'opposition libérale se sont opposés hier sur les termes d'une motion portant sur la création d'un fonds d'urgence destiné à aider prioritairement les PME québécoises et à soutenir la création directe d'emplois.

Telle qu'acceptée par la majorité ministérielle (64 voix pour, 35 contre) à l'Assemblée nationale, hier après-midi, la motion demande au gouvernement fédéral de modifier sa politique monétaire pour

donner priorité à la lutte contre le chômage, et d'accepter de participer financièrement au fonds d'urgence proposé par le Québec à la récente conférence des premiers ministres sur l'économie.

Les libéraux ont présenté un amendement (33 pour, 54 contre) qui se contentait d'appuyer la création d'un fonds d'urgence et demandait à Ottawa d'y participer, sans plus.

Dans la foulée du ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, ministres et députés péquistes

ont fait valoir que la politique monétaire pratiquée par Ottawa était la cause principale des difficultés de l'économie québécoise, et que le gouvernement fédéral refusait de collaborer à des mesures d'urgence et immédiates qui soulageraient les PME.

Tout en reconnaissant la part de responsabilité fédérale, les libéraux estiment que le gouvernement péquiste se traine les pieds et s'intéresse plus à entretenir des querelles partisans qu'à collaborer avec le gouvernement central en

toute honnêteté.

Le gouvernement a déploré de ne pouvoir faire l'unanimité à l'Assemblée nationale «pour inciter les vrais responsables de la crise à agir, c'est-à-dire ceux qui possèdent en ce pays le pouvoir économique véritable».

Tout à tour, ministres et députés péquistes ont dénoncé la politique monétaire «diabolique», «La Banque du Canada est un tortionnaire de l'économie québécoise», a lancé M. Landry. Le ministre a réitéré que le Québec mettra sur

un pied un fonds d'urgence, mais «qui ne fera pas de miracles», parce que le Québec ne possède pas les pouvoirs économiques déterminants.

Pour sa part, M. Claude Ryan souhaite aussi qu'Ottawa participe à un fonds d'urgence. «Le gouvernement fédéral a des responsabilités précises en matière d'économie. Il a des responsabilités encore plus immédiates en face de la situation de chômage que nous connaissons présentement.» Le chef libéral estime aussi que le Québec est mieux placé que le gouverne-

ment fédéral pour combattre le chômage.

Quant au député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, il s'en est pris à la tactique inacceptable des fédéraux, qui ont émis un communiqué annonçant le refus d'Ottawa avant même la rencontre avec les ministres québécois, lundi dernier.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron a accusé Ottawa «d'irresponsabilité totale», le blâmant d'avoir détruit l'économie des PME du Québec.

Ciaccia insiste pour une enquête publique sur la Société d'habitation

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'opposition libérale demande à nouveau une enquête publique sur la Société d'habitation du Québec (SHQ), mais le gouvernement n'est pas encore convaincu de sa nécessité.

C'est ce qui ressort d'un échange à l'Assemblée nationale, hier, au lendemain de la publication du rapport de la SHQ elle-même sur le dossier des réparations majeures.

L'opposition y voit une preuve qu'elle avait raison «de ne pas lâcher

et de persister dans sa démarche et ses questions sur la SHQ». Mais le rapport de nature administrative ne traite pas de la responsabilité gouvernementale ou du rôle de certaines personnes, notamment dans une affaire de tentative de pot-de-vin.

Le ministre de la Justice se contente de répéter qu'aucun acte criminel n'a été décelé par la Sûreté du Québec. Quant aux présumées malversations, le rapport de la SHQ est entre les mains d'un procureur de la couronne.

Le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, qualifie de «patinage artistique» les réponses de M. Bédard. Ce dernier réplique que l'enquête est complète mais qu'il ne peut en dévoiler la teneur. «S'il fallait rendre publics les rapports de police dans toutes les enquêtes, dit-il, vous commettriez des injustices incroyables.»

Quant au premier ministre, il attend la conclusion de l'analyse du procureur de la couronne avant de décider s'il y aura enquête publique. «A ce moment-là, dit M. Lévesque,

on aura tous les éléments et on verra s'il y a lieu d'aller plus loin dans des enquêtes, mais non pas pour faire plaisir au député de Mont-Royal ou pour continuer à fabriquer des potins ou des rumeurs. Si ça paraît indiqué, oui.»

Le ministre de la Justice reprend que tous, policiers, procureur de la Couronne et sous-ministre aux affaires criminelles, concluent dans le même sens, à savoir qu'aucun acte criminel n'a été commis. Et, selon M. Bédard, l'opposition devrait se satisfaire de cette assurance.

Construction: le règlement fonctionne bien, dit Marois

QUÉBEC (Le Devoir) — Le règlement de placement des travailleurs de la construction a atteint ses objectifs, reconnaissent les vrais travailleurs et leur permettant d'avoir un salaire moyen décent.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre Marois, en réponse à une motion de l'opposition qui exige du gouvernement «qu'il assume ses responsabilités face à la situation dramatique qui prévaut dans l'industrie de la construction au Québec».

Le député libéral de Mégantic-Compton, M. Fabien Bélanger, avait dénoncé le règlement de la construction. «Comment concevoir, qu'avec l'argent des Québécois, a demandé M. Boulanger, nous formions des jeunes travailleurs de divers métiers de la construction qui, après avoir terminé leur cours, se voient refuser l'accès aux chantiers de construction parce qu'ils n'ont pas travaillé X nombre d'heures?»

Le ministre, M. Marois, admet qu'il faille améliorer le règlement de la construction, mais il l'estime excellent dans l'ensemble. Ainsi, la moyenne d'heures travaillées par un salarié est passée de 931 en 1976, à 1,008 en 1978, et à 1,026 heures l'an dernier. Il estime que les taux d'intérêt excessifs sont la principale cause du marasme dans la construction, et que la responsabilité en incombe à Ottawa.

Quant au député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, il a évoqué le cas de 32.000 travailleurs de la construction qui vont être déclassifiés par l'Office de construction du Québec (OCQ).

Pour sa part, le député péquiste de Joliette-Montcalm, M. Guy Chevrete, juge que l'OCQ est complètement inef-

ficace en ne faisant pas respecter la «priorité régionale» dans le placement des travailleurs, surtout au gazoduc. De plus, il a hâte que les ministres concernés s'entendent sur le contingentement de la main-d'œuvre dans le secteur des options professionnelles. Le débat reprendra mercredi prochain.

Aucun document sur la Fête nationale n'a été volé en janvier (Bédard)

QUÉBEC (PC) — Aucun objet ou document n'a disparu lors d'un vol effectué fin janvier aux locaux de la Corporation de la Fête nationale, au 339 rue Saint-Paul à Montréal.

Telle est l'assurance donnée hier par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, en réponse à des questions soulevées par le député libéral de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge.

M. Saintonge s'était inquiété de ce vol commis pendant la dernière fin de semaine de janvier 1982, craignant la disparition de documents pertinents à l'enquête que mène actuellement dans ce dossier l'ex-vérificateur général du Québec, M. Gérard Larose.

Selon M. Bédard, l'enquête de la police de la Communauté urbaine de Montréal au sujet de ce vol n'a permis la découverte d'aucun indice qui puisse mettre la police sur la piste des cambrioleurs.

L'enquête policière n'est pas terminée par contre au sujet d'un vol de \$2.000 au local du Comité de la Fête nationale du quartier Maisonneuve, le 25 juin 1981. Une plainte avait été déposée le lendemain du vol par des membres du Comité.

Enfin, M. Bédard a confirmé qu'aucune plainte officielle n'avait été déposée à la suite de la disparition de matériel valant \$1.800 du Comité organisateur de la Fête dans le quartier Saint-Jacques, en juin 1981.

L'escalade des coûts ne doit pas affecter la qualité du traitement des eaux (AQTE)

par Clément Trudel

QUÉBEC — Devant l'escalade des coûts affectant les projets d'assainissement des eaux — par exemple, une augmentation de 113% du coût prévu à Val-David — il ne faudrait pas que le gouvernement québécois cède à la tentation facile de réduire la qualité du traitement de ces eaux usées.

C'est la mise en garde qu'a faite hier le président de l'Association québécoise des techniciens de l'eau (AQTE) M. J.-Léo Rancourt, au moment d'inaugurer le 19e congrès annuel de l'association. Selon le directeur général de l'AQTE, le grief fait aux responsables des programmes ne vaut que pour les dossiers dits de la «phase I», dont l'estimation initiale était de \$215 millions. Or, le dépassement fut de 75% en moyenne sur ce bloc de projets.

Le pdg de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), M. Pierre Desjardins, devait plus tard reconnaître la justesse de ces calculs. L'organisme parapublic, qui fait présentement affaire avec 40 municipalités, a réalisé depuis le début de ses activités «qu'il n'est pas facile de faire un heureux mariage entre les objectifs environnementaux et les objectifs de contrôle des coûts». La pratique de la SQAE, a dit M. Desjardins, l'autorise à croire,

toutefois, que si on lui confiait l'ensemble des emprunts contractés par les municipalités au cours de 30 ans, pour l'assainissement des eaux, les contribuables québécois pourraient réaliser une économie d'un milliard de dollars.

Autre son de cloche entendu au début de ce congrès qui se déroule au Château Frontenac jusqu'à demain soir: le directeur de la recherche de STOP (Society to Overcome Pollution), M. Bruce Walker, croit que la consultation a fait défaut, tant à la Communauté urbaine de Montréal qu'au comité d'étude Canada-Québec sur le fleuve Saint-Laurent.

M. Walker en arrive à suggérer la mise sur pied d'une loterie (Loto-égout) pour financer les projets indispensables à la qualité de l'environnement.

De divers horizons, les délégués à ce congrès de l'AQTE entendent des invitations à exiger des redevances aux auteurs de pollution. «C'est le

pollueur qui paie», dit notamment M. Walker, tandis que le directeur général de l'AQTE se demande pourquoi divers projets de loi sur les redevances imposées aux pollueurs ont difficilement gagné l'étape de lois.

M. Walker a en outre reproché au Québec de ne pas signaler clairement que le gouvernement fédéral avait contribué 19% du coût de l'usine d'épuration des eaux de la région montréalaise; au titulaire fédéral du portefeuille de l'Environnement, M. John Roberts, STOP reproche de «ne rien faire pour protéger nos rivières hautement polluées par nos effluents municipaux».

Quant à l'AQTE, elle tient à identifier le «malaise» où se trouverait le ministère québécois de l'Environnement du fait que l'évaluation faite des travaux à réaliser a pêché par irréalisme, ou par un optimisme mal placé, dès 1979.

Heureusement, ajoutent les porte-parole de l'AQTE, que la phase II du programme se déroule suivant des «montants plus réalistes».

L'Association pense que ses critiques ne devraient pas servir de caution aux détracteurs des projets d'assainissement; elle se démarque des suggestions visant à réduire les crédits que le Québec a déjà engagés dans cette veine où,

bien au contraire, l'AQTE suggère d'accélérer le rythme des réalisations, mais «pas à n'importe quel prix».

Aujourd'hui, ce congrès donne lieu à un panel et à diverses communications sur le phénomène des pluies acides. Outre la présence du ministre, M. Marcel Lévesque, on y attend des délégués du Vermont, de New York et du Nouveau-Brunswick.

La police de la CUM plaide

Les informateurs ont droit à l'anonymat

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — L'identité d'un informateur de police est un renseignement privilégié qui ne peut être divulgué que pour permettre d'innocenter un accusé, a soutenu hier devant la Cour suprême du Canada Me Paul Normandin, représentant un policier de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

La Cour suprême est appelée à statuer sur le droit d'une enquête provinciale de modifier le principe de la confidentialité des sources policières.

La cause découle d'une audience de la Commission d'enquête sur les activités policières en territoire québécois en novembre 1979, audience au cours de laquelle le sergent-détective Émile Bisailon avait été enjoint par le commissaire Jean Keable de divulguer l'identité d'un de ses in-

formateurs.

Le commissaire avait, quelques instants plus tôt, identifié un témoin récalcitrant, M. François Séguin, comme informateur de police dont le «contrôle» policier était M. Bisailon.

Ce dernier avait refusé de répondre aux questions de M. Keable et ses procureurs avaient alors demandé à la Cour supérieure d'émettre un bref d'évocation, empêchant la commission de la questionner sur l'identité de ses informateurs.

Le Service de la police de la CUM demandait également une injonction qui aurait forcé la commission à ne plus divulguer d'informations relatives aux informateurs.

Le bref d'évocation et l'injonction ont été refusés par le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec, décision qui devait être confirmée par la Cour d'appel du Québec en octobre 1980.

Mais Me Normandin soutient — s'appuyant sur l'opinion dissidente du juge Amédée Monet de la Cour d'appel — que le privilège de la Couronne, qui permet aux policiers de ne pas divulguer leurs sources d'information, est absolu, qu'il est reconnu par le «common law» et que ce principe s'applique au Québec.

guérin éditeur limité 4501 Durolet Montréal H2T 2G2 Tél.: (514) 842-3481

dresser la généalogie de leur famille, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent de quelque façon à ce genre d'étude, que ce recueil de directives méthodologiques a été composé.

En vente dans les librairies:

HUMIDIFICATEUR

Le rhume, le toux, le mal de gorge peuvent être réduits si vous employez un des humidificateurs le plus scientifiquement avancé sur ce continent.

Pour plus de renseignements S.V.P. appelez:

SWISSCA INC.

620 CATHCART
TÉL.: 866-9237

guérin

l'éditeur

qui

édite

Guide du généalogiste

A la recherche de nos ancêtres

Jeanne Grégoire

22 cm x 14,5 cm - 104 p.
4,25\$



L'étude de la généalogie a connu depuis quelques années un développement assez considérable au sein de la population canadienne-française. Cependant, malgré le travail de vulgarisation opéré dans ce domaine par divers organismes, il se trouve encore bon nombre de personnes qui ne savent comment s'y prendre pour retrouver la trace de leurs ancêtres et composer ensuite un arbre, ou un tableau généalogique.

C'est afin de répondre à ces questions, et de venir en aide non seulement à ceux qui désirent

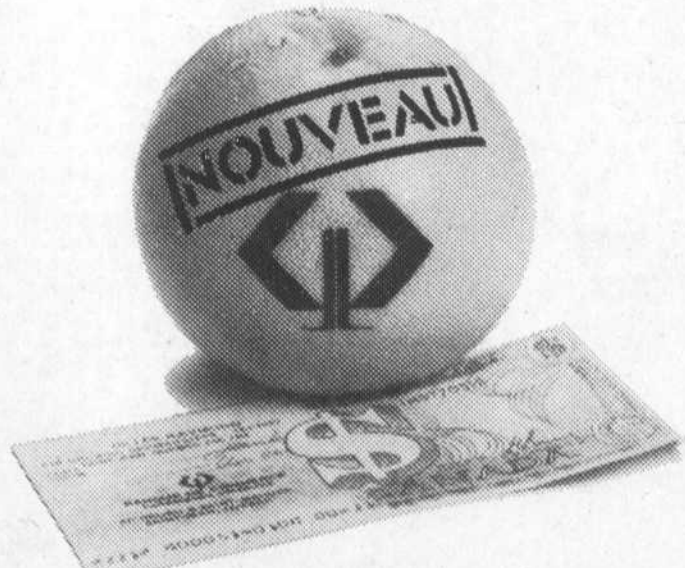
4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

LE NOUVEAU COMPTE GLOBAL COMMERCE DES CHÈQUES SANS FRAIS* ET UN INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ*



Le nouveau compte Global Commerce est doublement avantageux. Il vous offre des chèques sans frais et vous permet de faire fructifier votre argent à un taux d'intérêt quotidien élevé.

*CHÈQUES SANS FRAIS. Si le solde minimum de votre compte est d'au moins \$200 au cours d'un mois civil complet, les frais habituels ne s'appliquent pas aux chèques et retraits faits à votre compte durant ce mois. Pour faciliter vos comptes, vos chèques personnalisés sont numérotés et inscrits sur votre relevé.

*INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ, VERSÉ MENSUELLEMENT, pour vous permettre de faire fructifier votre argent au maximum. POUR CHAQUE JOURNÉE OÙ LE SOLDE FINAL DE VOTRE COMPTE EST D'AU MOINS \$2.000, VOUS RECEVEZ UN INTÉRÊT QUOTIDIEN ÉLEVÉ, VERSÉ MENSUELLEMENT. Vous touchez donc un intérêt élevé sur la totalité de vos fonds. Si votre solde quotidien est inférieur à \$2.000, vous bénéficiez tout de même d'un taux d'intérêt annuel de 3% calculé quotidiennement et versé mensuellement. C'est garanti. Alors, quel que soit le montant de votre solde d'une journée à l'autre, vous touchez de l'intérêt chaque jour sur chaque dollar.

AVEC LE NOUVEAU COMPTE GLOBAL, VOUS FAITES D'UNE PIERRE DEUX COUPS.

COMME COMPTE DE CHÈQUES: si vous rapportez un intérêt annuel de 3%, calculé quotidiennement et versé mensuellement, et vous permet de tirer des chèques sans frais, si votre solde minimum mensuel est de \$200 ou plus.

COMME COMPTE D'ÉPARGNE ET COMPTE DE CHÈQUES: vous déposez dans votre compte Global l'argent habituellement déposé dans le compte de chèques et dans le compte d'épargne. Ainsi, si votre solde en fin de journée est de \$2.000 ou plus, vous touchez un intérêt quotidien élevé, versé mensuellement, sur la totalité de vos fonds, et, bien sûr, vous pouvez tirer un nombre illimité de chèques sans frais, si votre solde minimum mensuel n'est pas inférieur à \$200.

LE COMPTE GLOBAL COMMERCE.

Ouvrez-en un dès aujourd'hui.

La plupart de nos succursales l'offrent déjà. N'hésitez pas à vous renseigner à la succursale la plus proche.

Le compte Global Commerce, voilà une autre excellente raison de devenir client de la Banque de Commerce.

La Banque de Commerce, ça porte fruit!



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

en bref...

■ Au procès de Marie-Andrée Leclerc: fin de la preuve

BENARES, Inde (AP) — La poursuite a terminé sa preuve hier au procès de Charles Sobhraj et de Marie-Andrée Leclerc, accusés du meurtre de l'Israélien Allen Aren Jacobs. Sobhraj, 38 ans, originaire du Vietnam, est passible de la peine de mort. Marie-Andrée Leclerc, 35 ans, de Lévis au Québec, est accusée de complicité. Elle est passible de 10 ans de travaux forcés. M. Jacobs a été empoisonné au phosphite de zinc, en 1976, et ses chèques de voyage ont été encaissés. Selon la police, Sobhraj aurait recouru à la supercherie et aux drogues pour tuer et voler des touristes dans le sud-est de l'Asie, au Népal et en Inde. Bénarès, où se déroule le procès, est le centre intellectuel de l'hindouisme, à 700 kilomètres de New Delhi. Le procès a commencé le 16 novembre. Sobhraj conduit sa propre défense, contre-interrogeant les témoins de la poursuite. Marie-Andrée Leclerc est en liberté sous cautionnement et demeure dans un couvent catholique.

■ Un mandat d'amener contre Mme Kissinger

NEWARK, J.J. (AP) — Un mandat d'amener a été lancé contre Mme Nancy Kissinger, épouse de l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, en raison de l'absence de cette dernière à un procès où elle avait à répondre de tentative d'étouffement sur une autre femme, a rapporté le quotidien Star-Ledger hier. D'après le Star-Ledger, le juge local Robert Brennan a lancé un mandat d'amener pour voies de fait contre Mme Kissinger après la plainte de Mme Ellen Kaplan, de New York, qui accuse l'épouse de l'ancien secrétaire d'Etat de l'avoir violemment agrippée à l'aéroport international de Newark. L'incident a eu lieu le 7 février dernier vers 16 h alors que M. Henri Kissinger et son épouse s'apprétaient à prendre un avion pour Boston où M. Kissinger devait subir une intervention chirurgicale à cœur ouvert, ont précisé les autorités de l'aéroport. Mme Ellen Kaplan et M. Thomas Simpson, tous deux membres d'une organisation pronucléaire, la « Fusion Energy Foundation » se tenaient à une table où étaient exposées diverses brochures de propagande. D'après les documents en possession du tribunal, Mme Kaplan et M. Simpson ont reconnu les Kissinger et M. Simpson s'est alors approché de l'ancien secrétaire d'Etat pour lui demander son avis sur une lettre parue dans un journal l'accusant d'avoir retardé le départ des troupes américaines du Vietnam. D'après Mme Kaplan, M. Kissinger aurait alors répondu par quelques mots tout en continuant à marcher. Mme Kaplan s'est alors levée, a suivi le couple et a posé une question à M. Kissinger à propos d'une rumeur sur sa vie privée. Mme Kissinger, d'après le tribunal, aurait alors « blessée » Mme Ellen Kaplan en l'agrippant par la gorge et en essayant de l'étouffer, poursuit le quotidien.

■ Les policiers de Québec refusent de la bouclier

QUÉBEC (PC) — Les policiers de la ville de Québec ne porteront pas la ceinture de sécurité et ce même si la loi les y oblige à compter du 1er avril, soutient le président du Syndicat des policiers municipaux, M. Jacques Dumais. « C'est officiel, c'est non. Et je me charge de faire la tournée de nos membres pour les convaincre de refuser de s'attacher », a-t-il déclaré au cours d'un entretien, précisant que les policiers défieront la loi s'il le faut et utiliseront des moyens de pression pour faire valoir leurs vues. Selon M. Dumais, la ceinture de sécurité peut constituer une entrave au travail des policiers, qui doivent souvent sortir à toute vitesse de leur voiture et peut même représenter un danger pour leur vie quand il y a un prisonnier sur la banquette arrière.

■ Rail: les négociations sont sur la bonne voie

Un différend entre le Canadien Pacifique et Via Rail, qui bloquait virtuellement la négociation collective dans l'industrie du rail depuis vendredi, a été aplani hier. Les négociations peuvent maintenant se porter sur les trois points qui empêchent d'atteindre un règlement: les salaires, la protection contre la hausse du coût de la vie, et la caisse de retraite. C'est ce qu'a affirmé un négociateur patronal. Jusqu'à ce jour, le Canadien National et le Canadien Pacifique n'ont présenté qu'une seule proposition salariale: 16% sur deux ans. Les syndicats, pour leur part, ont demandé une augmentation de 20% pour la première année du nouveau contrat de travail. Les quelques 88.000 employés du secteur du rail travaillent sans nouvelle convention collective depuis le premier janvier.

Les conséquences de la crise sur les femmes

par Renée Rowan

Le 8 mars, journée internationale des femmes, est pour plusieurs une occasion privilégiée de réflexion et d'échanges.

Cette année, l'intersyndical composé de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII), de la Fédération des syndicats provinciaux des infirmières et infirmiers du Québec (FSPIQ), et du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), appuyé par une trentaine de groupes qui défendent les droits des femmes, ont choisi comme thème « Les femmes n'ont pas les moyens de reculer »... même en temps de crise économique.

Marie

«Je vis au jour le jour, à la cent près...»

MARIE, 33 ans, en instance de divorce, a une petite fille de quatre ans. Elle est présentement en chômage.

« J'ai travaillé comme habilleuse à Radio-Canada et sur des plateaux de tournage pour des compagnies cinématographiques. Depuis un an, je n'ai pas eu de contrat important, sauf de petites choses à droite et à gauche, comme des contrats de couture qui me permettent à peine de tenir la tête au-dessus de l'eau. Il n'y a pas de travail dans ce secteur. Il y a eu une grosse production à Radio-Canada il y a quelque temps: j'ai essayé d'y obtenir un emploi, mais on a préféré utiliser du personnel permanent plutôt que d'engager des techniciennes ou techniciens de l'extérieur qui ont en plus une expérience cinématographique. »

« Dans un endroit où je suis

allée chercher du travail, la directrice du personnel m'a dit qu'elle se rend compte qu'on est en temps de crise parce qu'il y a beaucoup de gens trop qualifiés pour le travail qu'ils postulent ou qui présentent leur candidature pour un emploi qui n'est pas nécessairement dans leur domaine. »

« Quand j'ai travaillé sur des plateaux, j'ai fait plusieurs films... Les heures étaient très longues, souvent jusqu'à 15 heures par jour, mais c'était très payant. Je n'ai pas brûlé mon argent. J'avais une réserve qui n'était pas énorme, mais qui m'a permis de tenir le coup jusqu'à maintenant... et j'ai eu de la chance. Quand mon compte en banque tombe autour de \$100, on dirait que je finis toujours par décrocher un petit contrat qui me donne \$400 à \$500, ce qui est presque une fortune pour moi. Je vis au jour le jour, à la cent près. »

Le Comité de condition féminine CSN a publié, pour l'occasion, un document portant sur les conséquences de la crise sur les femmes. « Si l'on considère comme point de départ que les femmes vivent dans une situation d'inégalité, peut-on y lire, comment une crise comme celle que nous vivons, aussi grave et possiblement sans précédent, peut affecter la condition économique et sociale de l'ensemble des femmes dans notre société? »

Au cours de cette série de cinq témoignages de femmes, on tentera de mettre en lumière les conséquences de la crise sur la condition des femmes, autant celle des travailleuses que celle des ménagères.

Rappelant que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) regroupe environ 100.000 femmes, le secrétaire général, M. Fernand Daoust, a noté hier, au cours d'une conférence de presse, que ces travailleuses se retrouvent dans les secteurs les

plus durement touchés par la crise: les industries du textile et du vêtement, les petites industries manufacturières, le commerce, les services.

« Les effets de la crise se font sentir de bien des façons pour les travailleuses, a-t-il ajouté: le chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (12,7% comparativement à 11,6% en décembre dernier au Québec); elles sont souvent les premières mises à pied parce qu'elles se retrouvent dans les emplois les moins qualifiés; le travail à domicile se généralise dans une industrie comme le vêtement; le travail à temps partiel devient le lot de la majorité dans le secteur du commerce. En période de crise, les inégalités ont tendance à s'accroître, notre riposte doit consister à raffermir notre réflexion et notre lutte pour une véritable égalité. »

Je ne cherche pas comment dépenser \$1, je cherche comment l'économiser.

« Je reçois présentement \$25 par semaine de pension alimentaire pour ma fille. Je ne veux rien pour moi: mes difficultés financières, je suis prête à les assumer, mais pour ma fille, c'est autre chose. »

« J'ai retiré des prestations d'assurance-chômage jusqu'en octobre dernier. Maintenant je n'ai plus droit à rien. On m'a suggéré de me « mettre sur le bien-être social », mais il n'en est pas question, absolument pas. Il y a d'autres moyens pour m'en sortir. »

« Depuis le mois de janvier, je suis des cours de secrétariat que je compte terminer en mai. C'est plus « straight » comme travail, c'est vrai, mais il y a plus de chance que je me trouve un emploi que comme habilleuse... et parce que c'est du 9 à 5, je serai plus

présente auprès de ma fille et ça, c'est important. Ça ne fait pas partie de la personnalité d'une femme que d'être dactylo... il y a bien d'autres choses qui comptent. »

« Comment je fais pour arriver? Il n'y a pas de miracle... La crise est dure, très dure. Il y a longtemps que je gratte mes fonds de tiroir et j'ai appris à étirer, à tout étirer le plus possible. La crise, je la vis d'une façon très concrète. J'habite dans un quartier populaire où mon loyer coûte \$175 par mois. Pour m'aider, mon frère est venu habiter avec moi et jusqu'en janvier, nous avons partagé les frais du loyer. Depuis que je suis des cours de secrétariat et jusqu'à ce que je me retrouve un emploi régulier, il en assume toute la charge, ce qui m'aide beaucoup. Je paie les frais de chauffage, le gaz, l'électricité, le téléphone. »

« Le gros de mon argent va sur l'alimentation, où là encore j'ai appris à allonger la viande, à en manger moins, mais je ne coupe pas sur l'essentiel. La santé, c'est trop important. »

« Je fais ma couture et celle de ma fille. J'achète des coupons, des balances de stock... Je ne suis pas à la mode, je suis seulement habillée chaudement. Ma coquetterie est en veilleuse. »

« Il n'est pas question d'aller au cinéma, ni au théâtre ni de manger au restaurant. Ça coûte trop cher. Je lis beaucoup, des livres qu'on me prête mais aussi des livres que j'avais mis de côté et que je ressors des boîtes à mite... J'écoute beaucoup de musique à la radio et occasionnellement je regarde la télévision, surtout Radio-Québec. A Noël, j'ai reçu un beau cadeau, une passe pour le Centre d'éduca-

tion physique et de sport de l'Université de Montréal (CEPSUM) où je vais avec ma fille. Mes parents habitent la campagne. J'y vais quand quelque chose m'y amène ou que mon frère me prête son auto. »

« Même si je traverse des moments très difficiles, je garde un bon moral. J'ai eu une enfance pauvre, mais heureuse, ce qui m'a aidée. Il y a quelque part en dedans de moi de grandes ressources et j'ai ma fille qui est saine, équilibrée, toute correcte. »

« Je reste optimiste et j'ai confiance de me trouver du travail. Je veux gagner des « piastres », payer mes dettes (mes parents m'ont passé de l'argent que je veux leur rembourser, mon frère aussi): je veux payer mes frais de divorce. Il est temps que mon cours finisse et que je me retrouve un emploi régulier. »

(A suivre)

Un jour de prison et \$1,000 d'amende pour mariage feint

par Bernard Morrier

Un Égyptien de 37 ans, Mahmoud Kamal Tantawi, qui s'est reconnu coupable de « mariage feint », selon l'expression du Code criminel, a été condamné à une journée de prison et à \$1.000 d'amende par le juge André Ouellette, de la Cour des sessions de la paix.

Dans ce dossier, le procureur de la Couronne, Me Hélène Morin, a expliqué que Tantawi, qui vivait au Canada depuis 10 ans, entretenait une correspondance avec une amie en Égypte, Lila, et que le 1er février 1981, à sa demande, celle-ci était venue le retrouver au Québec.

Le 14 février suivant, soit le jour de la Saint-Valentin, lors d'une cérémonie improvisée dans un domicile privé, Tantawi célébrait lui-même le mariage et déclarait Lila son épouse. Le mariage fut con-

sommé le même soir et, au bout de quelques semaines, la jeune femme était enceinte.

Peu après la naissance de l'enfant, l'épouse, voyant la mécontente s'installée dans le couple, avait manifesté son intention de retourner au Caire. A cet effet, elle s'était adressée aux autorités de l'Immigration canadienne. Trouvant étrange l'histoire de la jeune femme, les enquêteurs avaient décidé de fouiller à fond le dossier pour découvrir qu'aucun lien légal ou religieux unissait le couple. D'où les accusations portées contre Tantawi.

Le procureur de ce dernier, Me Laurent Bélanger, a affirmé que l'entente était revenue entre l'accusé de son « épouse et qu'on devait comprendre que la situation ambiguë dans laquelle le couple se trouvait avait été « rétablie ». Ce qui explique la clémence du juge Ouellette, un mariage feint étant passible de cinq ans d'emprisonnement.



Un hovercraft que le mouvement Greenpeace voulait utiliser pour déranger les chasseurs de phoques dans le golfe du Saint-Laurent a été endommagé par des vandales dans le port de Halifax. Patrick Moore, de Greenpeace, examine la jupe de l'hydroglisseur qui a été tailladée à coups de couteau. Une hélice de l'appareil a également été détruite. (Photolaser CP)

\$8,600 pour évasion fiscale

La compagnie les Aciers Leblanc et Vézina, du boulevard Saint-Michel à Montréal de même que son principal actionnaire, M. Serge Vézina, de Saint-Hilaire, ont été condamnés hier à \$8.600 d'amende, par le juge Cyrille Morand, de la Cour des sessions de la paix,

après avoir été reconnus coupables d'évasion fiscale. L'actionnaire et sa compagnie étaient accusés d'avoir caché des revenus totalisant \$79.787, entre les années 1975 et 1977, privant ainsi le gouvernement fédéral d'un montant de \$19.574 en impôts.

L'amende imposée équivalait à environ 44% des montants dus en impôts. Outre d'acquitter ce montant, M. Vézina et sa compagnie devaient également rembourser les sommes dues au gouvernement fédéral, plus les intérêts s'y rattachant. B.M.

ENCAN PAR CATALOGUE

QUATRE SÉANCES N'OUBLIEZ PAS LES DATES

Vente mardi 9 mars 1982 à 19h30 précises

Oeuvres majeures de peintres canadiens et européens.

Vente mercredi 10 mars 1982 à 19h30 précises

Session générale comprenant du mobilier, de l'argenterie, de la porcelaine, du cristal, des antiquités et objets de collection.

Vente jeudi 11 mars 1982 à 19h30 précises

Oeuvres majeures de peintres canadiens et européens (suite)

Vente samedi 13 mars 1982 à 13h30 précises

Session générale comprenant des collections importantes d'armes blanches, de figurines en porcelaine de Royal Doulton, de tapis, de bijoux, d'argenterie, de porcelaines, d'ivoires, d'antiquités, etc.

EXPOSITION PRÉLIMINAIRE

Débutant le vendredi 5 mars 1982 jusqu'au lundi 8 mars 1982. Tous les jours de 10h00 à 18h00. Vendredi et lundi soirs seulement jusqu'à 22h00.

STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE

les TRESORS D'ART PINNEY'S LTD
146, chemin Bates, bureau 303, Ville Mont-Royal, P.Q. H3S 1A4



COLLOQUE JURIDIQUE 1982

Droits et libertés de la personne
5 et 6 mars 1982

VENREDI, le 5 mars

13:30 LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS: que faut-il en attendre?

Animateur: M. Louis Martin, journaliste.
Invités: M. Claude Morin, ex-ministre des affaires intergouvernementales du Québec; M. Walter S. Tarnopolsky, directeur de l'Institut des droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

SAMEDI, le 6 mars

09:00 L'ACTIVITÉ POLICIÈRE: protection ou violation des droits des citoyens?

Invités: Me Yves Ouellette, Mme Nicole Trudeau Bérard, Mme Céline Payette, M. Roger Boucher, Me Serge Ménard.

LE STATUT DES RÉFUGIÉS POLITIQUES AU CANADA

Invités: M. John Humphrey, M. Lucien Dubois, Mme Louise Gagné, M. Raymond Terrillon, Me Juanita Westmoreland.

14:00 LE DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION: OBSCUR ET LIMITÉ

Invités: Mme Raymonde Provencher, M. Rodolphe Morissette, M. André Payette, M. Jean-Claude Devireux, M. Baillargeon.

LES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ: DISCRIMINATION INVERSE OU ACTION RÉPARATRICE?

Invités: Mme Pauline Marois, M. Pierre Jetté, Mme Ginette Dusseault, Me Pierre Comtois.

Université de Montréal,
3200 Jean Brillant, amphithéâtre F et G

INSCRIPTION SUR PLACE. FRAIS D'INSCRIPTION: \$6.00 (incluant le dîner).

Pour plus d'informations: Marc Benoit, 672-6503

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS
844-3361

IL FAUT LIRE SARTRE dans la Pléiade OEUVRES ROMANESQUES

Cette édition comprend « La Nausée », « Le Mur », « Les Chemins de la liberté » (L'Âge de raison, Le Sursis, La Mort dans l'âme, Drôle d'amitié) et, en appendice, « Dépaysement », « La Mort dans l'âme: fragment de journal » et « La Dernière Chance ». Elle révèle près de 300 pages inédites, notamment des passages de « La Nausée » écartés lors de la première publication, une nouvelle, « Dépaysement », qui n'avait pas été reprise par Sartre dans « Le Mur » et, tout particulièrement, de nombreuses pages du roman qui devait achever et couronner « Les Chemins de la liberté », oeuvre que Sartre n'a jamais terminée.

Gallimard, \$49.95

La junte offre l'exil aux membres de Solidarité

VARSOVIE (d'après AP, AFP et Reuters) — Les autorités polonaises de la loi martiale ont offert hier des passeports de sortie aux militants internes de Solidarité et à leurs familles désireuses de quitter le pays, a rapporté l'agence PAP.

Citant un communiqué du bureau des passeports, qui dépend du ministère de l'Intérieur, l'agence indique que les cas individuels seront examinés conformément à la réglementation, et laisse entendre que les passeports ne seront délivrés que pour la sortie du pays et ce, à compter du 15 mars.

Le général Wojciech Jaruzelski avait évoqué la possi-

bilité de tels visas de sortie durant un discours au parlement en janvier.

«Les personnes internées, qui se trouvent dans les centres d'isolement, et qui sont désireuses de quitter la Pologne de façon permanente, de même que leurs familles, peuvent déposer une demande aux autorités délivrant les passeports», déclare le communiqué.

L'expression «centre d'isolement» pourrait s'appliquer également à M. Lech Walesa, qui se trouve en résidence surveillée dans la banlieue de Varsovie depuis la déclaration de la loi martiale.

La possibilité est offerte à ceux qui n'ont pas été jugés ou

emprisonnés pour violation des décrets de la loi martiale.

Selon les chiffres officiels, plus de 4.000 détenus sont concernés par cette mesure.

D'autre part, l'état d'exception en vigueur en Pologne a pesé de tout son poids sur l'atmosphère du match de football Dynamo, Tbilissi — Legia, Varsovie, qui s'est déroulé hier soir dans la capitale polonaise, dans le cadre des matchs aller des quarts de finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.

De mémoire de supporter de Legia, on n'avait jamais vu autant d'uniformes et de treillis militaires dans les tribunes et les gradins du stade, situé un peu à l'écart du centre-

ville, sur les bords de la Vistule. Près de la moitié des quelque 25.000 spectateurs qui suivirent la rencontre étaient des soldats, dont beaucoup assis pour la première fois de leur vie à un match de football.

Des policiers militaires casqués et armés de matraque scrutaient scrupuleusement le comportement des jeunes «fans» de Legia dont quelques-uns ont été, sans ménagement, expulsés du stade pour avoir manifesté leur enthousiasme de façon trop bruyante.

D'autre part, un impressionnant service d'ordre avait quadrillé le quartier et les abords immédiats du stade.

Les contrôles étaient très sévères. Sacs et serviettes étaient inspectés minutieusement. Des camions, pleins de militaires en tenue de combat, étaient stationnés à certains croisements.

Une voiture radio, toutes antennes dehors, avait établi ses quartiers tout près de l'ambassade de France, qui se trouve sur le chemin conduisant au stade. Une multitude de militaires, dont beaucoup portaient la «kalachnikov» en bandoulière, arpentaient toutes les voies donnant accès au stade.

Dans le stade même, les forces de l'ordre et les militaires avaient été disposés de manière à ne laisser subsister que

des îlots de spectateurs.

Aucun incident n'a cependant été enregistré au cours de ce match âprement disputé et qui devait se conclure par 1-0 en faveur de l'équipe soviétique.

Par ailleurs, l'Allemagne occidentale a donné hier son accord de principe à certaines des sanctions proposées par la CEE à l'encontre de l'URSS. Ces sanctions portent sur la limitation des importations de certains produits soviétiques à l'exception des carburants.

M. Kurt Becker, porte-parole du gouvernement ouest-allemand, a toutefois précisé au cours d'une conférence de presse que Bonn n'avaliserait pas la totalité de la

liste de 90 produits dressée par la commission des Communautés économiques européennes. Cette liste doit être soumise à la fin du mois aux ministres des Affaires étrangères de la CEE.

M. Becker n'a pas précisé quels étaient les produits dont Bonn ne souhaitait pas la limitation. Prié de dire si les importations de certains métaux stratégiques utilisés dans l'industrie de l'armement devraient être limitées, il a répondu: «Le gouvernement n'a pas l'intention de se mettre en difficulté en restreignant les importations de certains produits.»

Certains de ces métaux sont utilisés dans la construction

de l'avion de combat Tornado.

La RFA demandera à la commission européenne d'inviter les États-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie à appliquer des restrictions similaires. Elle tient par ailleurs à ce que les limitations proposées n'affectent pas les contrats déjà signés avec l'URSS.

À Genève, l'Organisation internationale du travail (OIT) a rejeté hier les explications présentées par la Pologne pour justifier la suspension du syndicat indépendant Solidarité et elle a demandé à Varsovie de rétablir les libertés syndicales dans les plus brefs délais.

Un rapport de la commission de l'OIT sur la liberté d'association dit que plusieurs milliers de syndicalistes ont été arrêtés sans raison et qu'ils devraient être relâchés. Le rapport demande également à Varsovie de fournir rapidement des informations sur la santé des prisonniers, leur lieu de détention et les raisons de leur internement.

La commission réclame par ailleurs une enquête indépendante sur les affrontements entre travailleurs et membres de la police anti-émeutes, à la mine de Wujek, qui ont fait au moins sept morts parmi les mineurs.

Il y a une quinzaine de jours, une délégation du ministère polonais du Travail avait expliqué à M. Francis Blanchard, directeur général de l'OIT, que la loi martiale était nécessaire pour éviter une guerre civile et l'effondrement de l'économie.

Sinai: Begin gagne la première manche

YAMIT, Israël (AFP) — Le gouvernement Begin a remporté hier une victoire sur le terrain contre le «Maoz» (mouvement contre le retrait du Sinai).

L'armée israélienne a en effet fait évacuer à l'aube, sans effusion de sang, une partie des implantations de colons autour de Yamit, la ville construite par les Israéliens au nord du Sinai à partir de 1968, et que ses habitants refusent de quitter, malgré les accords israélo-égyptiens qui prévoient la restitution de ce secteur au Caire, le 25 avril.

La crise de Yamit s'était ouverte à la fin de la semaine dernière, attisée par le Tehiya, parti d'extrême-droite, qui se fait le champion du Maoz. Pour se renforcer sur leurs positions, les habitants de Yamit avaient tenté de faire venir des milliers de partisans, mais l'armée les avait devancés en barrant les routes.

Le premier ministre, M. Menahem Begin, était pour sa part dénoncé comme fauteur de guerre civile par une partie de l'extrême-droite, qui déposait une motion de censure contre lui à la Knesset. Mais mardi soir, il sortait aisément vainqueur de cette épopée parlementaire et donnait l'ordre de faire évacuer la

région de Yamit, les habitants de la ville elle-même ayant jusqu'à la fin du mois pour partir librement.

Hier matin, 500 soldats sans armes ont envahi l'implantation de Hatzer Adar, dépendant du Moshav (ferme coopérative) de Priel, près de Yamit. Les implantations de ce type, simples camps sommaires, ont été créées en réaction contre les accords de Camp David, et leurs habitants sont considérés comme «non-résidents» de la zone. Les quelque 60 réfractaires présents à Hatzer Adar avaient reçu communication de la stratégie définie dans la nuit par l'état-major du Maoz réuni à la synagogue de Yamit: «Des juifs ne tirent pas sur des juifs».

La résistance a donc été passive, et les soldats n'ont eu que la peine de transporter dans des autobus — parfois sans douceur — quelque 60 personnes qui se faisaient aussi lourdes et inertes que possibles. Peu après six heures tout était terminé, et tandis que les autobus emportaient leurs cargaisons de prisonniers dans le secteur de Beer Sheva, au sud d'Israël, où ils devaient être bientôt libérés, M. Yuval Neeman, député du Tehiya, venait haranguer les soldats pour leur pré-

cher — en vain — la «désobéissance civile».

Dans la matinée d'autres implantations du même ordre devaient également être évacuées manu militari. Ce sera le tour, dans les prochains jours, du Moshav de Priel puis, en dernier lieu, de la ville de Yamit.

Fort de cinq à six mille habitants, elle abrite en sus une centaine de familles de «non-résidents». Là aussi, maintenant, on est décidé à ne pas tirer sur l'armée, mais à adopter des méthodes de défense passive. La ville est l'une des plus belles réussites d'Israël, déclare Avi Farhan, dirigeant local du Maoz. On devait même faire un port sur la côte. Renoncer à cette ville, ce serait renoncer au sionisme, tuer Theodore Herzl une seconde fois.

M. Begin, pour sa part, est bien décidé à accepter cette seconde mort du fondateur de l'organisation sioniste mondiale afin de préserver la paix avec l'Égypte. Et il semble qu'il puisse désormais faire évacuer Yamit sans risque de crise politique, et sans effusion de sang: selon un sondage réalisé fin février, 75% des Israéliens estiment que l'évacuation du Sinai à la date prévue du 25 avril est inévitable.



Des parachutistes américains du 82ème aéroporté vérifient un hélicoptère sur la base de Eitam, dans le Nord-Sinai. Ils font partie du contingent américain affecté à la force multinationale de paix qui contrôlera la péninsule après le retrait israélien le 25 avril. (Photolaser AP)

Des néo-fascistes acquittés en Italie

ROME (AFP) — Une immense indignation a accueilli en Italie le verdict acquittant en appel l'ensemble des auteurs présumés d'un attentat néo-fasciste qui avait fait huit morts le 28 mai 1974 à Brescia.

Le ministère public s'est aussitôt pourvu en cassation contre ce verdict qualifié hier de déshonorant pour la justice par l'ensemble de la presse italienne.

«Brescia et Catanzaro sont plus proches que la géographie ne le laisserait supposer», affirment ainsi les journaux: allusion directe à l'amnistie dont ont bénéficié l'an dernier la plupart des néo-fascistes inculpés dans le procès en appel de l'attentat de Piazza Fontana à Milan, qui avait fait 16 morts et 80 blessés en 1969.

Pour le *Corriere Della Sera* (indépendant), «la justice vient d'être trois fois bafouée», la première à Catanzaro, la deuxième lors de la remise en liberté des principaux suspects dans l'enquête sur l'attentat de Bologne (85 morts le 2 août 1980), la troisième lundi à Brescia.

Ce verdict d'indulgence a été prononcé par la cour d'assises de Brescia après 193 heures de délibérations, un record dans les annales judiciaires en Italie. Une indication également sur les doutes et les incertitudes qui ont assailli les jurés.

Les titres, de la presse traduisent la stupeur et la colère des Italiens: «Douze ans d'impunité» (*Repubblica*), «D'inquiétantes absolutions» (*Il Messaggero*), «Les fruits amers de l'impunité» (*Stampa*), «Ainsi s'effrite la confiance en la justice» (*Unità*). «Qui est coupable», interroge pour sa part le *Messaggero*.

Le verdict à peine connu, des milliers d'habitants de Brescia se sont rassemblés sur la place de la Loge où s'était produit l'attentat de 1974, tandis que syndicats et partis politiques exprimaient leur plus vive réprobation.

Les journaux conviennent cependant que les jurés de Brescia ont péché plus par scrupules que par sympathie envers les thèses de la défense: sans doute, estiment-ils, la cour a-t-elle accordé le bénéfice du doute par peur de condamner sur des présomptions, concordantes certes, mais non confirmées.

Le *Corriere Della Sera* se demande alors s'il ne faudrait pas soustraire aux cours d'assises leur compétence à juger des crimes terroristes. Ces juridictions, explique-t-il, ont été créées pour «permettre au jugement populaire de s'exercer dans des affaires de crimes de sang, politiques ou non, mettant en jeu la passion.» «On pensait alors que le juré était mieux à même que le magistrat de carrière de se représenter les drames personnels qui constituent souvent le fond des affaires que ces tribunaux ont à juger.»



GULF
CANADALIMITÉE
Avis de
L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires de Gulf Canada Limited aura lieu le jeudi 22 avril 1982 à 14 h dans le Ballroom de l'Hotel Royal York, 100 rue Front ouest, Toronto, Ontario. Le Conseil d'administration de la Compagnie a choisi le lundi 15 mars 1982 comme date d'immatriculation pour désigner les actionnaires qui recevront un avis de ladite assemblée.

Le secrétaire,
W. M. WINTERTON
Toronto,
le 4 mars 1982

Moscou voudrait négocier la réduction des euromissiles seulement avec l'Europe

MOSCOU (AFP) — Le ministère soviétique des Affaires étrangères a réagi hier soir de manière ambiguë aux informations, puisées dans la journée de source informée et attribuant à l'URSS l'intention de proposer à l'Europe une négociation directe sur les fusées de portée intermédiaire.

Interrogé à ce sujet, un porte-parole de ce ministère s'est borné à indiquer qu'il «ne pouvait rien ajouter» à ces informations. De l'avis des observateurs diplomatiques étrangers, cette réaction laconique peut aussi bien être interprétée comme une confirmation indirecte que comme un pur et simple refus de commenter.

Les indications recueillies par l'AFP de source soviétique bien informée n'ont toutefois pas été démenties. La démarche prète au gouvernement de Moscou consisterait à proposer aux puissances nucléaires d'Europe, c'est-à-dire la France et la Grande-Bretagne, de parvenir à un équilibre du nombre des vecteurs nucléaires de moyenne portée (terrestres, navales et aériens) stationnés de part et d'autre: environ 200 pour la

France et la Grande-Bretagne réunies et autant pour l'URSS dans sa partie européenne. Dans cette perspective, Moscou s'engagerait à détruire ou à déplacer vers l'Extrême-Orient soviétique — c'est-à-dire hors de portée des pays d'Europe occidentale — l'excédent de SS-20.

Ces chiffres ne sont évidemment valables que dans la perspective, très hypothétique, d'un «gel» immédiat. A plus long terme, on rappelle à Moscou que M. Brejnev a récemment proposé de parvenir en 1990 au déploiement limité de 300 euromissiles de part et d'autre. Ce serait le niveau atteint dans huit ans par la France et la Grande-Bretagne.

En apparence, cette proposition, si elle venait à être formulée, écarterait, au moins directement, les États-Unis de la négociation. Mais sur ce point, comme sur les implications de cette démarche sur la négociation actuelle de Genève, les Soviétiques refusent de souffler mot.

Les stratégies du Kremlin — c'est un fait notoire — n'ont pas encore perdu l'espoir d'amener les Européens à refuser le déploiement des fusées

américaines Pershing et Cruise, tout comme ils entretiennent le désir de traiter un jour directement avec l'Europe.

L'idée de cette proposition, avancent certains analystes diplomatiques étrangers, a peut-être évolué plus vite que prévu en raison des lenteurs de la négociation de Genève, et peut-être aussi, ajoutent-ils, est-elle destinée à exercer une certaine pression sur les Américains. Le Kremlin, réloquent, a en tout cas souvent montré qu'il aimait bien «tenir deux fers au feu».

Les experts soviétiques qui travaillent à ce projet sont sans doute conscients d'un certain nombre d'objections: disparition du parapluie de défense nucléaire de pays comme la RFA ou l'Italie, possibilité pour l'URSS de rétablir rapidement en cas de tension ses SS-20 — armes mobiles — sur son territoire européen. Mais pour l'URSS, cette proposition s'inscrirait dans une philosophie que le président Brejnev a suggérée lors de la visite à Moscou du général Jaruzelski: «Je dois politique des pays ouest-européens doit peser lourd dans la solution des problèmes mondiaux».

En fait, au-delà de l'aspect technique de leur nouvelle proposition dont la fuite est sans doute soigneusement dis-

tillée, les Soviétiques voudraient redéfinir les rapports Est-Ouest en privilégiant l'interlocuteur européen au détriment des États-Unis. Il s'agit, selon l'expression d'une source soviétique, «de rendre l'Europe aux Européens».

Avec cette dernière proposition en matière de désarmement pas encore officielle, l'URSS demande aux pays ouest-européens «d'assumer eux-mêmes leur défense».

Cela revient, notent les observateurs, à demander à Paris et à Londres de se porter garants de la sécurité des autres pays ouest-européens face à la puissance militaire soviétique.

Les experts de l'URSS — sans doute sollicités par les «politiques» — ont apparemment préféré lancer un ballon d'essai permettant de jauger les réactions occidentales avant d'annoncer officiellement leur proposition.

moment où des supporters locaux de l'équipe de football l'Étoile rouge de Belgrade étaient réunis dans le centre belgo-yougoslave, situé dans un quartier central de Bruxelles. Les supporters devaient ensuite aller applaudir leur équipe, opposée en nocturne à l'équipe belge de Anderlecht dans la Coupe d'Europe des clubs champions.

L'équipe de l'Étoile rouge a observé hier soir une minute de silence avant l'ouverture du match l'opposant aux joueurs belges et a porté un brassard noir, a indiqué la radio-télévision belge.

Le ministère belge des Affaires étrangères a condamné hier soir «ce lâche acte terroriste».

Seize députés expulsés du parti de Botha

LE CAP (AFP) — Seize des 22 députés du Parti national sud-africain (PN, au pouvoir), qui avaient refusé mercredi dernier leur confiance au premier ministre P.W. Botha ont été expulsés du mouvement, annonce-t-on officiellement au Cap où s'est tenue hier une réunion extraordinaire du comité du PN.

Six des «rebelles», menés par M. Andries Treurnicht, ex-secrétaire général de la puissante fédération du Transvaal — qui l'a désavoué samedi — et ministre démissionnaire de la Fonction publique, sont revenus sur leur position et ont réintégré le Parti national. C'était le dernier délai pour leur retour au «berceau».

Les seize dissidents, parmi lesquels M. Ferdie Hartzenberg, ministre démissionnaire de l'Éducation et de la Formation professionnelle, devraient former un nouveau parti d'opposition parlementaire. Premier groupe d'oppo-

sition ultra-conservateur au sein du Parlement, il siégerait entre l'opposition PFP (libéraux) qui dispose de 27 sièges et le mouvement centriste NRP (New Republic Party) qui n'a que 8 sièges.

Le Parti national, qui garde la majorité absolue au Parlement, se voit donc amputer de 16 sièges et passe de 142 à 136 sièges sur un total de 177 députés (dont 165 élus, les autres étant désignés par le premier ministre et la présidence de la République).

La rupture — considérée comme «historique» par certains experts — qui vient de se produire, a pour origine le refus des ultras conservateurs (les «verkrampies», les crispés, par opposition aux «verliges», les éclairés) d'accepter la politique de partage du pouvoir envisagée par M. P.W. Botha, pour faire participer éventuellement à la politique locale les Métis (2,6 millions) et les Indiens (830.000).

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 22 MARS

JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi	9h - 12h ou 13h - 16h	250\$ (84 hres)
SOIR lundi et mercredi ou mardi et jeudi	18h - 21h	135\$ (42 hres)
FIN DE SEMAINE samedi	9h - 16h	135\$ (42 hres)

TEST DE CLASSEMENT: les 15, 16 et 17 mars
16 h 30 - 19 h 30

pour plus de renseignements, téléphonez-nous
au 849-8393 poste 719-713

ymca
du Centre-ville
1450, RUE STANLEY, MONTRÉAL - QUE. - H3A 2W6

CONSERVATOIRE LASSALLE

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

PROGRAMME COLLÉGIAL
JOUR OU SOIR

SPECIALISATION:

- communication
- théâtre
- télévision

Pour renseignements ou admission
288-4140
3505 RUE DUROCHER
MONTRÉAL H2X 2E7



Permis no 749569

Des membres du Congrès pressent Reagan d'opter pour la négociation au Salvador

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Une centaine de représentants américains ont signé une lettre engageant le président Reagan à changer de politique et à soutenir le principe de négociations entre la junte militaire du Salvador et la guérilla, apprenait-on hier de source proche du Congrès.

«Les crises du Salvador, du Guatemala et du Nicaragua ont atteint un stade critique et font courir aux États-Unis le risque d'un engagement dans une vaste conflagration régionale», souligne le texte de la lettre.

Dans les milieux parlementaires,

on se dit assuré que plus de cent représentants — républicains pour la plupart — auront signé la lettre avant qu'elle soit remise aujourd'hui à M. Reagan. Il s'agit de la plus importante manifestation de désaccord avec le soutien de Washington au gouvernement salvadorien qui se soit fait jour au Congrès.

Le document recommande au chef de la Maison-Blanche d'accepter l'offre de médiation faite par le président mexicain Jose Lopez Portillo en vue de mettre fin aux affrontements entre factions rivales au Salvador. L'administration Reagan est opposée à de telles

negociations qui, selon elle, donneraient à l'insurrection une participation automatique au pouvoir qu'elle ne pourrait obtenir autrement.

Washington a jusqu'ici apporté son appui aux élections prévues le 28 mars au Salvador et à la proposition du président Jose Napoleon Duarte de négocier avec toutes les parties — si elles renoncent d'abord à la violence — des conditions devant permettre un scrutin équitable.

La Chambre des représentants a approuvé mardi par 396 voix contre 3 une résolution demandant au président de favoriser la tenue de pourparlers entre toutes les parties

concernées, en vue de garantir des conditions électorales stables.

La lettre destinée à M. Reagan était diffusée hier parmi les membres du Congrès par le représentant démocrate David Bonior (Michigan) et son collègue républicain Jim Leach (Iowa).

Ce dernier avait engagé mardi le secrétaire d'Etat Alexander Haig à soutenir des négociations non assorties de conditions au Salvador, ainsi qu'à ordonner le retrait des conseillers militaires américains actuellement dans le pays.

M. Haig s'y est refusé en estimant que la présence de conseillers américains «dans un pays en proie aux ingérences étrangères» était «raisonnable». Il a cependant déclaré à la Commission des affaires étrangères de la Chambre que Washington n'envisageait pas d'envoyer des troupes combattre au Salvador.

Par ailleurs, le gouvernement conservateur britannique, le seul d'Europe occidentale à envoyer des observateurs au Salvador pour les élections du 28 mars, fait face à une avalanche de critiques en soutenant avec flegme que sa décision est totalement neutre.

Selon la position officielle, c'est faire un mauvais procès

au gouvernement que de l'accuser de prendre parti dans la guerre civile. Le rôle des observateurs est... d'observer. Il convient donc d'attendre leur rapport, qui sera rendu public, pour que Londres arrête son attitude.

Alors que le Canada et l'Australie viennent de renoncer à envoyer des représentants, le secrétaire adjoint au Foreign Office, M. Humphrey Atkins, a présenté mardi soir aux Communes les deux hommes «connus pour leur indépendance» qu'il choisit le cabinet: M. Derek Bowett, président du Queen's College de Cambridge, et sir John Galsworthy, ancien ambassadeur à Mexico.

Pourquoi, a objecté M. Denis Healey, responsable de la diplomatie dans le cabinet fantôme travailliste, se prêter à ce «rituel macabre» que sera selon lui l'élection? «Nous devrions, a-t-il poursuivi, coordonner notre politique à l'égard de l'Amérique centrale, au lieu de nous comporter comme le caniche du président Reagan».

L'un des quatre leaders sociaux-démocrates, l'ancien secrétaire au Foreign Office David Owen, a approuvé M. Healey, en déclarant que Londres se dissocie du point de vue prévalant notamment en France et en RFA sur le Sal-

vador. Une motion s'opposant à l'envoi des deux observateurs a été repoussée à une majorité de 51 voix.

La presse, comme l'opposition parlementaire et même certains conservateurs, a quasi unanimement condamné la décision du cabinet. Ainsi pour l'*Observer*, qui juge la politique américaine «potentiellement désastreuse», «c'est une grave erreur politique et un gaspillage macabre de l'argent public».

Quant au *Sunday Times*, il a jugé que «les élections se-

raient une farce». Le Foreign Office, tout en reconnaissant que la décision britannique a fait l'objet de conversations avec les responsables américains, se défend d'avoir voulu s'aligner sur Washington. Les autres pays devant envoyer des observateurs sont, rappelle-t-on, les États-Unis, le Costa Rica, le Honduras, le Venezuela, la Colombie, le Panama, l'Équateur et l'Uruguay.

Les deux envoyés britanniques doivent arriver sur place environ deux semaines avant le scrutin, afin de pouvoir observer la campagne électorale. Le Foreign Office, a indiqué un de ses porte-parole, attend actuellement une réponse de la junte salvadorienne sur les arrangements prévus pour assurer leur sécurité.

Des bases US aux Caraïbes?

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a confirmé hier que l'armée américaine souhaitait obtenir des facilités militaires dans le bassin des Caraïbes. «Nous pensons principalement à la Colombie et au Honduras», a indiqué M. Dean Fischer, porte-parole du département d'Etat, tout en se refusant à commenter les informations selon lesquelles des négociations secrètes seraient en cours entre les États-Unis et plusieurs pays des Caraïbes.

Le gouvernement colombien, rappelle-t-on, avait démenti mardi soir une information du *Washington Post* faisant état de telles négociations.

Le Pentagone a de son côté déclaré qu'il recherchait des accords en vue d'obtenir l'accès à plusieurs aéroports de la région des Caraïbes mais s'est refusé à identifier les pays concernés.

Le Pentagone a indiqué qu'il avait demandé 21 millions de dollars dans le budget 1983 pour pouvoir procéder à l'aménagement de terrains d'aviation dans la région des Caraïbes.

«Étant donné qu'aucun accord n'a encore été conclu, nous nous abstenons de nommer les pays concernés», a précisé un porte-parole du département de la Défense.

Des experts du Pentagone se sont déjà rendus dans plusieurs pays des Caraïbes pour examiner sur place les modifications à apporter à certains aéroports pour les adapter aux besoins de l'armée américaine.

Au département d'Etat, on indiquait que les États-Unis cherchaient à obtenir dans les Caraïbes le même type d'accords négociés il y a plus d'un an dans l'océan Indien.

Le Kenya, la Somalie, Oman et l'Égypte, rappelle-t-on, ont autorisé les États-Unis à utiliser certaines de leurs bases militaires en cas de conflit dans la région.

Au département d'Etat, on indiquait que les États-Unis n'avaient pas l'intention pour l'instant d'envoyer des unités de la Force d'intervention rapide (RDF) dans la région des Caraïbes.

«Nous ne prévoyons pas d'utiliser la RDF en Amérique latine. Mais nous ne pouvons toutefois pas présumer de l'avenir», a déclaré M. Fischer laissant ainsi planer un doute à ce sujet.

L'armée salvadorienne reprendrait du terrain

SAN SALVADOR (Reuter) — Les forces gouvernementales du Salvador ont entièrement repris le contrôle des hauteurs du Cerro Guazapa après d'intenses combats contre les guérilleros de gauche, a déclaré hier à Reuter le colonel Guillermo Garcia, ministre de la Défense.

«Nous avons totalement éliminé les positions qu'occupait la guérilla dans la région», a-t-il déclaré par téléphone en précisant que l'ensemble des opérations militaires avaient pris fin mardi soir après plusieurs assauts lancés dans la journée contre les versants sud-est de la petite chaîne montagneuse située à 26 kilomètres de San Salvador.

«De petites unités militaires passent maintenant la région au peigne fin, a dit le colonel Garcia. Nous estimons qu'entre 130 et 200 guérilleros ont été tués durant les dix jours qu'ont duré les combats».

La bataille du Cerro Guazapa — qui couvre une superficie d'environ vingt kilomètres carrés où abondent grottes et goullets d'étranglement — avait commencé le 22 février dernier.

Selon un porte-parole de l'armée, l'ordre de cessation des combats a été donné peu après l'intervention d'environ 2.000 soldats des forces gouvernementales contre des repaires utilisés par la guérilla depuis deux ans.

D'après le colonel Garcia, quelque 450 guérilleros occupaient des positions dans les collines du Cerro Guazapa. «Il

est possible que beaucoup d'entre eux aient fui les lieux. Les unités militaires passent la région au peigne fin pour s'en assurer».

L'armée salvadorienne a découvert des cimetières de guérilleros au pied d'une des collines, a-t-il dit, ajoutant que les insurgés avaient «bravement» défendu leurs positions jusqu'au dernier moment.

Selon des habitants de la ville voisine de Suchitoto, des explosions et des rafales de mitrailleuses ont retenti mardi soir jusqu'à une heure tardive. La radio des insurgés Venceremos affirmait mardi que les guérilleros avaient fait au moins 200 victimes au sein de l'armée dans le Cerro Guazapa.

Le ministre de la Défense n'a pas fait état de victimes dans le camp gouvernemental, mais on en signalait 32 de source officielle lundi dernier. En dépit du revers qu'ils semblent avoir essuyé, les guérilleros sont intervenus hier sur la route panaméricaine pour extorquer des «impôts de guerre» aux automobilistes. Selon des témoins, des combats les ont aussi opposés aux forces du gouvernement dans la région de Chalatenango, à 80 kilomètres à l'ouest de la capitale.

D'autre part, M. Jose Napoleon Duarte, président de la junte, a réclamé un accroissement de l'aide accordée à son pays par les États-Unis.

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue d'une réunion publique, le

chef de l'Etat salvadorien a souligné qu'une aide militaire était notamment indispensable pour assurer la progression vers la démocratie. «Même si nous obtenons toute l'aide économique du monde, cela ne servira à rien si nous ne pouvons nous défendre», a-t-il dit.

À la suite de cette évocation, le gouvernement péruvien a décrété l'état d'urgence dans tout le département d'Ayacucho. Selon les autorités, entre 100 et 150 guérilleros armés de charges de dynamite et de mitrailleuses et appartenant au mouvement maoïste «Sendero Luminoso», ont attaqué dans la nuit de mardi à mercredi les casernes de la garde civile, de la garde républicaine et de la police judiciaire, ainsi que l'hôpital, blessant huit policiers.

Toutefois selon les autorités, les guérilleros ont tué deux gardes républicains pour entrer dans la prison et ont libéré environ 250 détenus qui se sont immédiatement enfuis, alors que se produisaient dans la ville des dizaines d'explosions. Sept guérilleros ont été tués par des gardiens.

Le ministre péruvien de la Justice, Enrique Elias, a fait remarquer que cette attaque s'ajoute à d'autres lancées récemment à Ayacucho et à Arequipa, ville située à 1.000 km au sud de la capitale.

Pérou: la guérilla attaque une prison

LIMA (AFP) — Neuf personnes ont été tuées et huit autres blessées dans la ville d'Ayacucho (sud du Pérou) lors de l'attaque de la prison, hier matin, par des guérilleros qui ont fait évader quelque 250 détenus, a-t-on appris à Lima.

À la suite de cette évocation, le gouvernement péruvien a décrété l'état d'urgence dans tout le département d'Ayacucho.

Selon les autorités, entre 100 et 150 guérilleros armés de charges de dynamite et de mitrailleuses et appartenant au mouvement maoïste «Sendero Luminoso», ont attaqué dans la nuit de mardi à mercredi les casernes de la garde civile, de la garde républicaine et de la police judiciaire, ainsi que l'hôpital, blessant huit policiers.

Toutefois selon les autorités, les guérilleros ont tué deux gardes républicains pour entrer dans la prison et ont libéré environ 250 détenus qui se sont immédiatement enfuis, alors que se produisaient dans la ville des dizaines d'explosions. Sept guérilleros ont été tués par des gardiens.

Le ministre péruvien de la Justice, Enrique Elias, a fait remarquer que cette attaque s'ajoute à d'autres lancées récemment à Ayacucho et à Arequipa, ville située à 1.000 km au sud de la capitale.

Eastern vous offre les plaisirs et le soleil du Sud à des prix très intéressants. Eastern vous offre plus de vols vers le Sud qu'aucune autre ligne aérienne et est donc en mesure de vous en faire profiter au maximum. Grâce aux forfaits Super 7 d'Eastern, vos vacances dans le Sud seront plus détendues, plus reposantes et plus agréables que jamais.

Téléphonez aujourd'hui même à votre agent de voyages ou à Eastern et choisissez le forfait Super 7 qui vous plait le plus! Vos vacances peuvent être prolongées jusqu'à 14 et même 21 jours.

À Montréal, composez 931-8211. À l'extérieur de Montréal, composez 1-800-361-8530, sans frais.

SEUL...EASTERN VOUS OFFRE D'AUSSI BELLES VACANCES À ORLANDO À PARTIR DE 369\$ PAR PERSONNE.

AINSI QU'ÀUX ENDROITS SUIVANTS: FORT LAUDERDALE 419\$; WEST PALM BEACH 488\$; MIAMI 363\$.

Tous les forfaits Super 7 pour la Floride comprennent le billet d'avion aller-retour avec Eastern Airlines, départ de Montréal.

Plus un séjour de 7 nuits/8 jours dans un bon hôtel (dans la plupart des hôtels, les enfants de moins de 17 ans peuvent partager la chambre de leurs parents, et ceci sans supplément).

Plus une voiture de location avec kilométrage illimité pendant sept jours. (Vous ne payez que l'essence. La prime de l'assurance-collision facultative de 4,95\$ par jour, la prime d'assurance et les frais de retour (s'il y a lieu) ne sont pas compris.)

Ce ne sont pas les seuls avantages. Par exemple, notre forfait de vacances Super 7 pour Orlando comprend un laissez-passer de 2 jours pour le Monde de Walt Disney avec accès illimité aux attractions du Royaume enchanté.

SEUL...EASTERN VOUS OFFRE D'AUSSI BELLES VACANCES AU MEXIQUE À PARTIR DE 662\$.

Tous nos forfaits vacances Super 7 pour le Mexique comprennent un séjour de 7 nuits/8 jours dans un bon hôtel le billet d'avion aller-retour par Eastern Airlines, départ de Montréal, les transferts aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel. Prix valables jusqu'à 18 mars 1982.

SEUL...EASTERN VOUS OFFRE D'AUSSI BELLES VACANCES À SAN JUAN À PARTIR DE 698\$. **AINSI QU'ÀUX ENDROITS SUIVANTS: ST. THOMAS, 888\$; STE-CROIX, 1015\$.**

Tous nos forfaits vacances Super 7 pour les Antilles comprennent un séjour de 7 nuits/8 jours dans un bon hôtel, le billet d'avion aller-retour par Eastern Airlines au départ de Montréal. Prix valables jusqu'à 15 avril 1982.

CONDITIONS

Les prix des forfaits Super 7 (sauf avis contraire) sont valables jusqu'au 30 avril 1982, excepté du 17 au 23 mars. Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à réserver. Les réservations doivent être faites au moins 14 jours avant la date du départ et le prix des billets doit être acquitté dans les 14 jours suivants la réservation ou au moins 14 jours avant le départ. Ces prix sont valables pour les départs qui ont lieu le mardi et le mercredi (prix légèrement plus élevés pour les départs du lundi et du jeudi) et les retours doivent être le même jour la semaine suivante.

L'hébergement dans les hôtels choisis est par personne, en chambre double et ne comprend pas les repas, les taxes locales, le service et les pourboires. La réservation d'un forfait entraîne des frais d'annulation. Les prix sont sujets à changements sans préavis.

©1982 Eastern Airlines Inc.



L'ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRES ET DE PROFESSIONS DE VILLE-MARIE

invite toutes les femmes, membres et non membres, de carrières et de professions à un

"BRUNCH"

DATE: Dimanche 14 mars 1982

HEURE: De 11 h 30 à 15 h

PREX: \$15.00 par personne

RÉSERVATIONS jusqu'au 11 mars

273-3697

Nouvelle parution:

POLITIQUE

revue publiée par la Société Québécoise de Science Politique

Deux numéros par année

Sommaire du premier numéro:

Présentation, Denis Monière.

De la tour d'ivoire à la place publique, Gérard Bergeron.

Le pouvoir des intellectuels, Michèle Lamont.

Les "experts" et le pouvoir, André Bernard.

L'interrogatoire public, Jacques Rivet.

Une relecture de J.F. Kennedy, Pierre Laurin.

Lettre à Denis Monière, Yvan Cliche.

ABONNEMENTS: \$10. ÉTUDIANT: \$8.

INSTITUTIONS: \$25.

Bon de commande:

Je désire souscrire un abonnement à la revue **Politique**. Ci-joint la somme de à l'ordre de la Société Québécoise de Science Politique.

NOM:

ADRESSE:

Retourner à: Société Québécoise de Science Politique

Département de science politique

Université du Québec à Montréal

C.P. 8888, Succursale "A"

Montréal, H3C 3P8



EASTERN

VOUS ALLEZ DANS LE SUD? ALLEZ-Y PAR EASTERN.

SUPER 7's

Bâtiment: le CPMC présente ses demandes

par Paule des Rivières

Le Conseil provincial des métiers de la construction (CPMC) réclame une augmentation substantielle des frais de déplacement de ses membres et une hausse de 100% de la cotisation patronale au fonds d'indemnisation de la construction.

Le CPMC représente 24% des 90.000 employés de ce secteur. Il a déposé mardi une première série de demandes auprès de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), en vue du renouvellement du décret dans cette industrie, lequel expire le 30 avril.

Les revendications du CPMC n'incluent pas les salaires, que l'organisation voudrait négocier à chacune des tables sectorielles de métier. Un porte-parole a cependant indiqué que les consultations en cours laissent prévoir une demande d'indexation des salaires, et, dans certains métiers, un rattrapage en plus.

Le CPMC répondra à l'invitation de l'AECQ qui a convoqué les cinq parties syndicales présentes dans la construction. La CSD, qui représente 10% des syndiqués et qui a déjà déposé ses demandes, y sera aussi. Ce sera vraisemblablement les deux seuls groupes présents.

En fait, les négociations qui débiteront ne seront pas tout à fait légales puisque la loi prévoit qu'une partie ou un cartel doit avoir obtenu 50% des voix lors du scrutin d'allégeance de l'automne dernier. Or, la CSN a obtenu 19% des voix et la GTQ, 46%.

Les parties syndicales n'ont pu s'entendre et rien n'indique que l'accalmie sur les chantiers du gazoduc, où le monopole syndical a été dénoncé par la CSN, favorisera une entente entre la CSN et la FTQ.

La partie patronale, de son côté, est prête à entamer les pourparlers.

La FTQ a pour sa part fait savoir qu'elle

ne déposera pas ses demandes avant la mi-mars. Elle croit que l'empressement de l'association patronale à négocier s'explique par le haut taux de chômage actuel. «Il n'y a pas beaucoup de travail actuellement et l'ACEQ croit que cela améliore son rapport de force», estime un responsable de la FTQ.

Au Conseil provincial des métiers de la construction, une demande vise justement à accroître la caisse d'indemnisation à laquelle l'employeur, le seul à contribuer, verse un cent par heure de travail de chaque employé.

Quant aux frais de déplacement, le Conseil demande que le montant de \$165 par semaine versé aux employés qui travaillent à plus de 120 kilomètres de leur domicile soit porté à \$280 et soit versé dès que 105 kilomètres séparent le lieu de travail du domicile.

Le syndicat est aussi préoccupé de la hausse du prix de l'essence et des automobiles et réclame davantage pour ceux qui utilisent leur véhicule. Actuellement, ils reçoivent 22 cents pour chaque kilomètre parcouru.

Ces demandes, même partielles, indiquent que les employés ont choisi de mettre l'accent sur les clauses à incidence monétaire plutôt que d'attaquer de front les salaires.

La CSD est aussi prête à négocier et croit que la loi devrait permettre le pluralisme en négociation.

Elle réclame l'indexation des salaires et une compensation pour la perte du pouvoir d'achat subie depuis 1979.

Elle voudrait aussi obtenir l'uniformisation des primes, pour que le soudeur et l'électricien travaillant dans des conditions similaires reçoivent les mêmes primes, qui actuellement varient de 35 à 50 cents l'heure.

Financement des universités: la FAPUQ trouve injuste la proposition fédérale

par Rodolphe Morissette

La récente proposition fédérale touchant le financement futur des universités est foncièrement injuste pour certains provinces, dont le Québec en première ligne, réplique la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ).

La Fédération, qui regroupe 11 syndicats et associations de professeurs d'université, juge «négative et régressive» la proposition Trudeau exprimée le 4 février au terme de la conférence des premiers ministres sur l'économie. Entre autres, le projet fédéral prévoit que, dans le cadre du renouvellement cette année des accords fiscaux 1982-87 entre l'Ontario et les provinces, le gouvernement central augmentera de quelque 12% en 1982-83 et en 1983-84 sa contribution au financement de l'enseignement postsecondaire à condition que les provinces en fassent autant.

«Ce mécanisme, constate Mme Marie-Andrée Bertrand, présidente de la FAPUQ, pénalise les provinces qui ont fait des efforts considérables au cours des dernières années.» Ainsi le Québec a financé à 45% les dépenses de l'enseignement postsecondaire sur son territoire, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard n'a rien fourni. Il en ressort que le Québec devra investir beaucoup d'argent pour atteindre à une hausse de 12%

s'appliquant à des centaines de millions de dollars.

Aussi la FAPUQ propose-t-elle, en contrepartie, que les sommes transférées par le fédéral aux gouvernements provinciaux dans le cadre des accords fiscaux renouvelés au chapitre de l'enseignement postsecondaire soient «pleinement indexées en fonction de l'augmentation du produit national brut au cours des années 1982 à 1987.» Ainsi, l'Ontario devrait reconduire purement et simplement pour 1982-83 les mesures qui valaient durant les cinq années précédentes. Par contre, la contribution fédérale pour les quatre années suivantes devrait être «proportionnelle aux dépenses consenties par les provinces à l'enseignement postsecondaire».

Précisons que la première partie de cette contre-proposition reprend la thèse de l'Association des professeurs d'université du Canada (ACPU), organisme frère de la FAPUQ. Par ailleurs, l'ACPU souhaite que la formule préconisée pour 1982-83 vaille aussi pour l'année suivante, tandis que la FAPUQ propose pour la deuxième année un retour à une certaine formule de frais partagés, comme celle qui était pratiquée avant 1977. A l'époque, en effet, «les provinces s'engageaient à dépenser des sommes identiques à celles qu'investissait le gouvernement central en matière d'enseignement postsecondaire», rappelle Mme Bertrand.

On comprend ce souci particulier de la FAPUQ à la lumière des compressions budgétaires que le gouvernement du Québec impose maintenant aux universités d'ici. La Fédération, qui note son insatisfaction profonde à l'égard de cette politique nouvelle du gouvernement du Québec, imagine que «le sort des universités se jouera à travers des querelles fédérales provinciales», dont les effets apparaissent déjà «comme socialement, moralement et même financièrement négatifs» pour les universités du Québec. Si la FAPUQ comprend la résistance ferme, et historique au surplus, du Québec aux propositions-sièges du fédéral en ce domaine clé de compétence provinciale, elle n'en constate pas moins que la «provocation» d'Ontario, puis le «non» normal du Québec auront pour effet de «diminuer la capacité générale des Québécois de se donner les moyens d'une éducation vraiment supérieure.»

Au sujet des autres «conditions» que le projet Trudeau assortit à ses subventions à compter de cette année, la FAPUQ ne manifeste guère le

plus grand enthousiasme. D'abord, elle voit une ingérence flagrante du fédéral dans les compétences des provinces dans cette exigence d'Ottawa de forcer celles-ci à répondre de leur gestion des fonds fédéraux.

La FAPUQ rejette d'emblée la prétention fédérale à la «planification conjointe» et les provinces par Ottawa des objectifs «nationaux» de l'enseignement universitaire et collégial, ce qui ne l'empêche pas de suggérer que les deux ordres de gouvernement se rencontrent régulièrement «pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir une meilleure utilisation des ressources dans ce domaine vital».

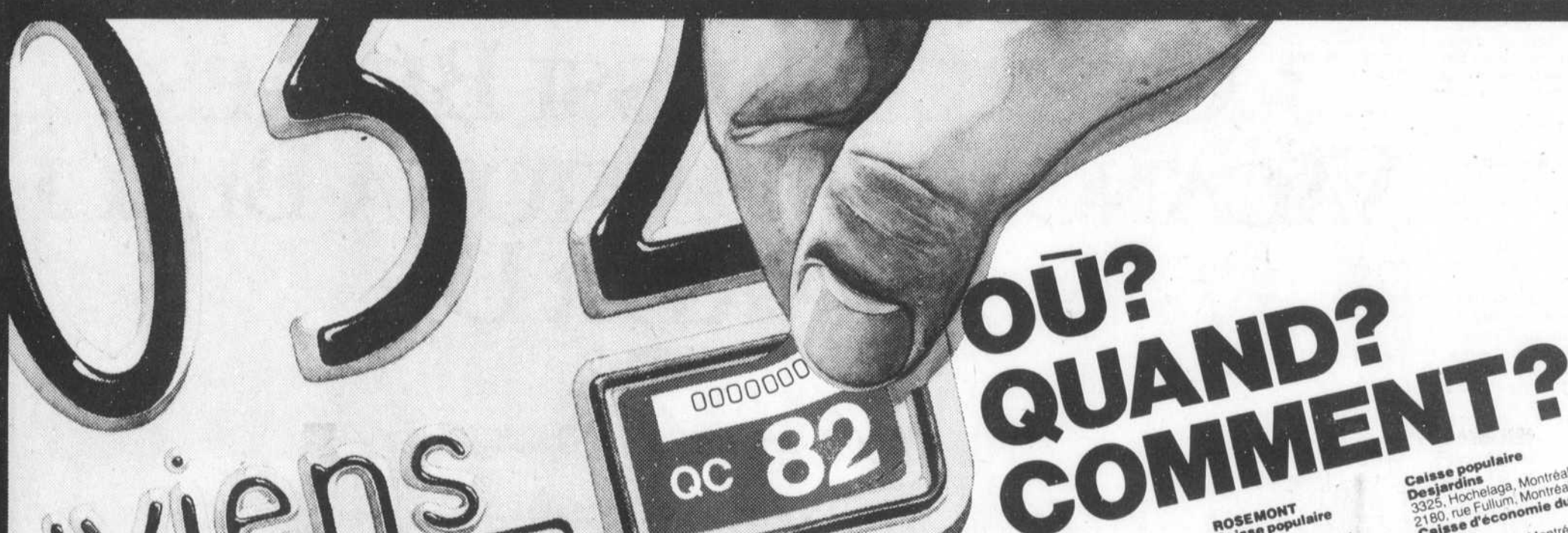
Quant à la «mobilité» (la province d'origine d'un étu-

diant ou d'un professeur ne devrait pas «l'exposer» à la discrimination, positive ou négative) et à l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la FAPUQ y voit des intentions louables en soi, malgré l'obscurité des textes fédéraux là-dessus. Enfin, la Fédération souscrit d'emblée à la condition formulée par Ottawa suivant laquelle les personnes appartenant à des groupes minoritaires au Canada devraient pouvoir poursuivre des études postsecondaires dans l'une des deux langues officielles. Si cela veut dire que les neuf provinces anglaises seraient des lors obligées de créer des enseignements au palier postsecondaire en français pour les francophones hors Québec, note Mme Bertrand, «nous ne pouvons que nous en réjouir».

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486



IMMATRICULATION 82

La Régie de l'assurance automobile du Québec a apporté des modifications à son réseau de centres de service pour l'immatriculation 1982.

Rendez-vous à un centre de service avant le 1^{er} avril 1982. La Régie vous fournit la liste des adresses des centres de service de votre région. Conservez-la, elle pourra toujours vous être utile.

ARBITBIEST

Régie de l'assurance automobile du Québec

1576, chemin Sullivan

Val d'Or

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

471, 10^e Avenue, Barrette

740, 9^e Avenue, Senneterre

Mandataire privé

105, des Frères

Lebel-sur-Quévillon

ARBITBI-OUEST

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

66, 5^e Avenue est, La Sarre

2, 7^e Avenue, Macamic

45, Principale, Taschereau

Mandataire privé

62, 3^e Avenue, Amos

AN-JOU

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

2775, rue des Ormeaux

Montréal

ARGENTEUIL

Régie de l'assurance automobile du Québec

505, Béthanie, Lachute

BERTRAND

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

500, boul. Saint-Louis

Boucherville

778, Pierre Viger

Boucherville

BOURASSA

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

2100, Fleury est, Montréal

3642, Fleury est, Montréal-Nord

4305, Amiens, Montréal-Nord

BOURGET

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

7969, Hochelaga, Montréal

CAISSE D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

5707, Sherbrooke est, Montréal

CHAMBLY

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

455, boul. Brassard, Chambly

1649, Montarville

CHATEAUGUAY

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

139, Saint-Jean-Baptiste

DEUX-MONTAGNES

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

2701, boul. des Promenades

Bois-des-Filiers

37, rue Turgeon

Sainte-Thérèse

200, boul. Labelle

Sainte-Thérèse-de-Blainville

HULL

Régie de l'assurance automobile du Québec

170, Hôtel de ville, Hull

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

41, Victoria, Hull

106, boul. Sacré-Cœur, Hull

250, boul. Saint-Joseph

HULL

2, Georges Bloudeau, Hull

HUNTINGDON

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

8, Prince, Huntingdon

12, Bridge, Ormstown

236, Saint-Patrice

Sherrington

IBERVILLE

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

200, Desjardins est, Farnham

GROULX

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

373, chemin Chapleau

Bois-des-Filiers

119, Pacifique, Saint-Gabriel

145, chemin de la Traversée

Saint-Ignace-de-Loyola

170, Sainte-Louise

Saint-Jean-de-Mattha

561, rue Brassard

Saint-Michel-des-Saints

1962, rue Principale

Saint-Norbert

BERTRAND

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

500, boul. Saint-Louis

Boucherville

778, Pierre Viger

Boucherville

BOURASSA

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

2100, Fleury est, Montréal

3642, Fleury est, Montréal-Nord

4305, Amiens, Montréal-Nord

BOURGET

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

7969, Hochelaga, Montréal

CAISSE D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

5707, Sherbrooke est, Montréal

CHAMBLY

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

455, boul. Brassard, Chambly

LACADIE

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

1558, rue Viel, Montréal

LA FONTAINE

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

12405, boul. Rivière-des-Prairies

Montréal

13, Broadway, Montréal-Est

15599, rue Notre-Dame est

Pointe-aux-Trembles

LAPORTE

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

337, Principale, Daveluyville

1800, Saint-Pierre

Ville LeMay

LAPRAIRIE

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

450, boul. Sainte-Elizabeth

Laprairie

L'ASSOMPTION

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

60, rue Sacré-Cœur

Charlemagne

312, boul. Lange Gardien

L'Assomption

335, boul. Lacombé

La Gardeur

110, Cherrier, Repentigny

101, Notre-Dame

Saint-Sulpice

LAURIER

Régie de l'assurance automobile du Québec

7250, boul. Saint-Laurent

MONT-ROYAL

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

1335, Canora, Mont-Royal

NICOLET

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

337, Principale, Daveluyville

1780, av. des Hirondelles

Gentilly

34, Tiram, Pierreville

17, Sainte-Anne

Sainte-Perpetue

4265, boul. Port Royal

Saint-Gregoire

121, Saint-Jean-Baptiste

Saint-Guillaume

Mandataire privé

150, Elot de Grandmont

Nicole

OUTREMONT

CAISSE D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

5760, chemin Hudson

Montréal

PAPINEAU

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

107, Saint-Joseph

Buckingham

102, Principale, Chénévile

63, chemin Papineau

Masson (Papineau)

276, Papineau, Papineauville

116, Galopie, Thurso

PONTIAC

CAISSE POPULAIRE

Desjardins

107, Saint-Joseph

Il y a 15 000 banques en Amérique du Nord. Vous pouvez faire affaires avec la 24^e en importance: la Banque Nationale.

Une banque en progrès

Depuis sa formation, il y a un peu plus de deux ans, la Banque Nationale n'a pas cessé de progresser dans de nombreux secteurs importants: les dépôts ont augmenté de 18,4%, les prêts de 35,7% pour faire passer l'actif à près de 20 milliards de dollars*, soit 20,8% de plus qu'au début. Parallèlement, le solde du capital et des débentures s'est accru de 41,1% et il se chiffre maintenant à 700 millions. Dans le contexte actuel, ce n'est rien de moins qu'une performance remarquable.

Des chiffres éloquentes: 24^e en Amérique, 6^e au Canada, 1^{ère} au Québec

En comparant ses actifs à ceux des quelque 15 000 banques établies en Amérique du Nord, on constate que la Banque Nationale se place au 24^e rang. Si on replace ces chiffres sur la scène canadienne, nous nous retrouvons au 6^e rang; mais ce qui est le plus important, c'est que nous sommes la plus importante banque au Québec, avec plus de 30% du marché bancaire.

Le plus important réseau bancaire au Québec

Dans toutes les régions du Québec, nous sommes en train de mettre le point final au programme

de rationalisation de notre réseau. Programme qui prévoyait, en 30 mois, éliminer plus de 250 succursales improductives. Sous peu, quand nous aurons terminé cette opération et que nous n'aurons plus de succursales face à face, dans la même rue ou dans le même centre commercial, notre réseau sera encore le plus important réseau bancaire au Québec avec plus de 500 succursales à votre service. Soit au-delà de deux fois plus que la plus proche banque concurrente. Dès lors, toutes les succursales qui resteront pourront vraiment travailler à la mesure de leur potentiel et vous offrir un service d'autant meilleur.

Un avenir prometteur

Notre actif croît sans cesse et nous disposons des ressources nécessaires à la mise en œuvre de tous les projets, que ce soit pour prêter au consommateur ou pour financer le développement des entreprises, petites, moyennes ou grandes. Et dans l'avenir, nous allons travailler encore plus étroitement avec nos partenaires économiques afin de faire profiter les épargnes de tous ceux qui choisissent nos services. Nous sommes prêts à faire face à l'avenir et cet avenir s'annonce prometteur, parce que nous, on s'en occupe, à la Banque Nationale.

*Actif au 31 octobre 1981



**BANQUE
NATIONALE**

Nous, on s'en occupe.

La CTCUM conteste une décision de la CSST pour un de ses garages

Par Paule des Rivières

La Commission de transport de la CTCUM, a fait valoir hier à l'inspecteur de la CSST, M. André Mathurin, que la CTCUM était déjà engagée dans la correction du mal signalé et qu'il n'y a donc pas lieu, à son avis, d'attendre plus longtemps avant de rouvrir l'atelier.

L'atelier du dynamomètre du garage Legendre, situé dans le nord de Montréal, a ouvert en 1972. Il a déjà sa petite histoire: ce n'est pas la première fois que sa sécurité est mise en cause.

En septembre 1980, un inspecteur de la Commission des accidents du travail avait relevé l'absence de sortie d'urgence et, deux mois plus tard, la CTCUM fermait l'atelier. Diverses études d'environnement furent entreprises portant non seulement sur les sorties mais sur la ventilation, les fuites et gaz, le bruit et l'éclairage.

Lorsque la CTCUM voulut, à la mi-décembre, rouvrir l'atelier de vérification des véhicules, elle demanda à un employé, M. Claude Couture, de se munir d'un protecteur auriculaire et d'un masque, en attendant que l'en-

vironnement soit plus sécuritaire.

Ce dernier refusa et se prévalut de son droit de refuser de travailler dans des conditions non sécuritaires, contenu dans la loi 17 sur la santé et la sécurité du travail.

L'inspecteur de la CSST, M. Raymond Allard, s'était alors présenté sur les lieux et avait donné raison à l'employé en concluant qu'il était important de doter l'atelier de sorties d'urgence.

C'est cette décision que la CTCUM a entrepris de contester, en faisant appel à l'inspecteur chef de la région de Montréal, M. Mathurin. Ce dernier a réuni les parties patronale et syndicale hier.

M. Mathurin n'a rendu aucune décision hier, de nouveaux témoins seront appelés.

Mais la partie syndicale, représentée par un employé permanent de la CSN, à laquelle est affilié le Syndicat des employés d'entretien de la CTCUM, a été outre d'apprendre que toute l'audition de cette cause s'évanouirait dans la brume dès que la CTCUM poserait les sorties d'urgence.

M. Claude Mainville de la CSN a jugé qu'il y avait là une autre preuve du «caractère bouffon» de la CSST, puisque l'audition d'une cause par une instance supérieure deviendrait caduque dès que l'inspecteur subalterne jugerait que son interdiction ne tient plus.

Le syndicat entend bien élargir le débat car il a déclaré hier lors de l'au-

dition dans les bureaux de la CSST à Montréal que les problèmes de l'atelier du dynamomètre dépassaient de beaucoup les sorties d'urgence.

Le syndicat estime qu'il serait relativement simple d'isoler l'employé dans une cabine plutôt que de l'obliger à rester à l'arrière de l'autobus, près du moteur qui tourne sur place à une vitesse de 50 kilomètres heure, dans une odeur de fibre de verre (odeur de brûlé) mêlée à celle de l'huile et de gaz toxiques.

Les accidents de travail ont été très fréquents dans le passé et plus d'un contremaître a reconnu le danger des lieux.

L'atelier de la rue Legendre est le seul du genre à la CTCUM. La Commission serait, selon le syndicat, prête à ouvrir son nouvel atelier au garage Frontenac mais ne l'a pas encore fait.

Selon le syndicat, la CTCUM a versé \$3,5 millions l'an dernier à la CSST, cotisations basées sur les coûts que ses accidents au travail entraînent. C'est rappelle le syndicat, beaucoup plus d'argent qu'il n'en faudrait pour améliorer la sécurité au travail.

M. Mainville, de la CSN, et le syndicat de la CTCUM ont conclu hier que les syndicats, présentement en négociations pour le renouvellement de leur contrat, ont bien raison de ne pas se contenter de la loi 17 en matière de sécurité au travail.

A leur avis, cette loi ne fait que cautionner la version patronale et, en plus, elle est mal conçue.

\$5 millions pour l'UQAM et Concordia

Du Conseil des ministres réuni hier à Québec le titulaire de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, a obtenu l'autorisation d'une subvention spéciale de \$5 millions destinée à dépanner l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Université Concordia, qui sont aux prises avec des augmentations considérables de clientèle.

L'UQAM obtiendra une somme de \$2,6 millions et Concordia, \$2,4 millions, en vue de financer leurs clientèles additionnelles cette année. Les règles générales de financement de celles-ci, qui prévoient un financement à quel-

que 50% dans l'ensemble, pénalisent singulièrement les deux établissements, dont la population étudiante, représentée par de plus en plus d'adultes, croît à un rythme de loin supérieur à celle des autres universités. Contrairement à ces dernières, Concordia et l'UQAM sont en pleine expansion et, si les règles de financement en vigueur devaient continuer d'avoir cours, le fait de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur les conduirait à brève échéance à la faillite.

Le ministre a noté hier que l'UQAM a accueilli 37% des nouveaux étudiants cette année, pour lesquels elle n'a reçu que 13% des ressources additionnelles. Quant à Concordia, l'analyse des dépenses révèle une insuffisance au financement de base qui s'est détériorée au cours des ans

par sa contribution au financement des clientèles additionnelles», a dit M. Laurin. Le siège social de l'Univer-

sité du Québec avait imposé récemment à sa constituante montréalaise un contingentement général de ses program-

mes pour l'année 1982-83 afin de redresser sa situation financière. Ce que la direction de l'UQAM a refusé de faire.

annonces classées / 286-1202

Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité courtoise, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

A BON PRIX, déménagements, petits et gros, service rapide. Demandez Jocelyne ou Gérard. 465-7602. 5-4-82

Fermes à vendre

ST-NORBERT chemin du lac, gentleman farmer. 60 arpents, ruisseau, 30 arpents boisés, maison de 51/2 pièces située près de l'autoroute 40 et de Berthier. N. Prescott 1-835-4954 ou 588-4252 CAISSE D'ÉTABLISSEMENT crt. 5-3-82

Gardiennage

CHERCHE gardiennage responsable et affectueux pour bébé 1 an. Légers travaux. Lundi au jeudi. Références: 737-8502 après 17 h. C.D.N. 8-3-82

Instruments de musique

FLUTES W.M.S. Haynes, argent, plateaux ouverts, parfaite condition. Aussi flûte Armstrong, plaque argent, plateaux ouverts, neuve, avec garantie. 845-8921. 5-3-82

PIANO DROIT, couleur argent, marque Fisher, prix \$1500. 381-3205. 08-03-82

Logements à louer

AVENUE DU PARC, 5283, près Outremont. 6 1/2 pièces, chauffage électrique, \$550/mois. 334-3248, 272-1244. 8-3-82

ST-LEONARD, 5 1/2, bas, 2 s.b., s. de jeu, foyer, bar, garage, chauffage, références exigées. \$600. 374-1873. 6-3-82

BAS DE DUPLEX avec jardin, sous-sol 51/2, chauffé, garage, taxe d'eau payée, cuisine, réfrigérateur, laveuse, sècheuse fournis. \$600/mois. Libre 1er mai. 733-0715, après 5 h. 05-03-82

AHUNTSIC, près métro, logement de qualité, bas duplex, boiserie vernies, verrières, tapis, salon, s. à diner, 3 chambres, 11/2 s.b., grande cuisine moderne, cuisinière, réfrigérateur, sous-sol avec s. familiale, petit bureau et s. d'attente avec entrée indépendante. Idéal pour professionnel. Chauffé. \$950/mois. Sur sem: 388-8456, fin de sem: 1-227-3336. 08-03-82

AHUNTSIC, domaine St-Sulpice, 21/2 (grand comble 3 1/2), neuf, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-sècheuse. 381-0386, 389-0815 (après 5 h seulement). 08-03-82

A LOUER APPARTEMENT meublé & chauffé, taxes payées, demi-sous-sol, \$275/mois, préférence personne seule références exigées. De Lormier près de Jarry, de 8 à 17 h. 722-9872. 06-03-82

Oeuvres / Objets d'art

OBJETS D'ART. Peinture d'Adrien Hébert, 18X15, intitulée "Cagnes-sur-mer". Dessins-croquis de Marc-Aurèle Fortin, 8X12. Peintre d'Alfred Laliberté intitulé "L'Homme de la Mécanique", hauteur 11". Pour rendez-vous: 843-5358, du lundi au jeudi jusqu'à 16 h 30. 08-03-82

Offres d'emploi

SECRÉTAIRE JURIDIQUE demandée, 2 ans d'expérience, pratique générale. 521-2145. 5-3-82

Propriétés à vendre

V.M.R., cottage semi-dépendant, 3 chambres, vente privée. Soir: 735-5801. 5-3-82

Bureaux à louer

VIEUX-MONTRÉAL, dominant Place Jacques-Cartier, 6 fenêtres 1500 p. carrés. Libre 9 h à 5 h. 878-9290. 8-3-82

ST-JACQUES, bureaux à louer, idéal pour profession libérale, disponible immédiatement. Aménagement personnalisé. 384-4820. 6-3-82

ANGLE ST-DENIS et Laurier, près métro, complètement rénové, chauffé, éclairé, air climatisé. 844-1323 ou 256-7227. 6-3-82

VIEUX-MONTRÉAL, très beaux bureaux à sous-louer, environ 1000 p.c., \$575/mois, libre 1er avril, murs pierre et brique, cloisons vitrées, idéal professionnels. 861-5596. 5-3-82

A MONTRÉAL-NORD, Monseigneur, près Pie IX, 1000 ou 2000 p.c., \$375 ou \$750/mois. Chauffé, idéal pour médecin, comptable, avocat, etc. 321-2635, 321-0029. 10-3-82

Chalets à louer

LAC ACHIGAN, 3 c. 2 salons, 2 s.b., foyer, plage, tennis, voile, ski. Occ. partagée, 1 sem. sur 2 pendant 12 mois, \$6.000, 6 mois, \$3500. tout compris. 873-5546. 10-3-82

A LOUER, semaine et fin de semaine. (819)327-2348. 25-3-82

Chalets à vendre

ST-ALPHONSE de Rodriguez, bord du lac Vert, meublé, chauffage électrique, foyer, 2 étages, inclus pédalo et chaloupe. Tél. bur: 347-5361 poste 320 ou après 8 hrs: 658-5205. 5-3-82

Condominium à vendre

OUTREMONT, près de rue Laurier, 2 appartements non rénovés en copropriété dans immeuble en rénovation. 850 p.c. chacun, plomberie et électricité refaites. \$37.000 chacun. Vente privée. 524-1555, 271-1744. 8-3-82

PYRAMIDE 77, magnifique condominium 31/2 pièces, sur 2 étages, occupation immédiate, appareils électro-ménagers. Tapis mur à mur, garage inclus. \$67.000. Lysée Des Rosiers, Société Immobilière J.D.R. Inc. Courtier. 866-1919, 271-6674. 08-03-82

C.D.N. incroyable 41/2 rénovés, prix \$27.500 & \$29.500, près métro, propriétés impeccables, hyp. 15 1/2% juin 1986. Autre bâtisse de choix 3 1/2 à 5 1/2, \$32.000 à \$44.000, mêmes avantages. 376-1401, 725-2700. 2-3-82

Demandes d'emploi

VOUS AVEZ DES TRAVAUX à faire dactylographier? Contiez-les moi. Tarifs: \$1. page 81/2X11, et \$1.50 page 81/2X14. 589-6578 après 18 h. 06-03-82

Équipements de bureaux

XEROX. Fusion de bureau. Xerox 4000 (1980) à vendre. Financement 14%. Pour renseignements communiquer à: (819)666-5255. 27-2-82

Déménagements

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3735. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Les assureurs ont haussé leurs tarifs de 52% pour les voitures privées en 81

En 1981, les assureurs automobiles ont haussé leurs tarifs en moyenne de 52% pour les voitures de tourisme et de 21% pour les véhicules utilitaires.

C'est ce que constate le Surintendant des assurances dans son quatrième rapport annuel sur la tarification en assurance automobile, déposé hier à l'Assemblée nationale par M. Jacques Parizeau, ministre des Institutions financières et Cooperatives.

Avant 1981, un déséquilibre important existait en effet en-

tre les revenus et les dépenses des assureurs qui, pour demeurer concurrentiels, avaient maintenu leurs primes à un niveau anormalement bas par rapport à leurs coûts d'exploitation qui ne cessaient de s'accroître. Ce déséquilibre menaçait leur santé financière et a dû être corrigé par des hausses de tarifs.

Par ces augmentations, les assureurs ont apporté les correctifs nécessaires à l'atteinte de l'équilibre entre leurs revenus et leurs dépenses en ce qui concerne les voitures de tou-

risme, mais non dans le cas des véhicules utilitaires.

Le Surintendant fait observer par ailleurs qu'il subsiste toujours en 1981 des écarts considérables entre les assureurs quant aux primes demandées à un même assuré.

Le Surintendant rappelle donc aux assurés qu'ils ont toujours intérêt à trouver un assureur en bonne santé financière qui offre les meilleurs prix, tout en tenant compte des modalités de couverture, de classification et des servi-

ces qui lui sont offerts, tant avant la souscription qu'au moment du règlement du sinistre.

Le Surintendant souligne aussi dans ce rapport que le contrôle des coûts en assurance automobile laisse à désirer. Il fait appel aux assurés et aux assureurs afin qu'ils fassent des efforts supplémentaires dans ce domaine, parce que l'évolution des primes est reliée directement à celle des coûts.

Pour les assurés, il s'agit de

rationaliser leur comportement dans l'achat et l'usage de leur véhicule et de faire preuve de modération lors de réclamations auprès des assureurs. Pour les assureurs, il s'agit d'appliquer des politiques de règlement des sinistres qui seront plus serrées, tout en demeurant justes.

Le Surintendant des assurances déplore aussi que le Groupement des assureurs automobiles n'ait pas pris toutes les mesures qui s'imposent pour bien contrôler les coûts.

VOUS, QUI ÊTES PIÉTONS!



Depuis le début de l'année existe au Québec un nouveau Code de la sécurité routière. À première vue, vous êtes probablement tentés de penser que cela ne vous concerne pas. Au contraire! Comme piétons, vous êtes aussi appelés à participer activement à la sécurité routière, car la sécurité et la qualité de la vie sur les routes au Québec, c'est l'affaire de tout le monde. Certains règlements du Code seront mis en application à compter du 1^{er} avril. Piétons, ces mesures vous concernent, les voici:

Droits et devoirs
Le Code de la sécurité routière établit un meilleur partage de la route entre les piétons et les automobilistes.

Par exemple, à un passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection

contrôlée par des feux de circulation, un piéton doit, avant de s'engager, s'assurer qu'il peut le faire sans risque. Il lui est par ailleurs interdit de traverser une intersection en diagonale.

Lorsqu'une personne s'engage dans un passage pour piétons, le conducteur doit immobiliser son véhicule et lui permettre de traverser. Lorsqu'il n'y a ni intersection ni passage pour piétons, c'est le piéton qui doit céder le passage aux véhicules.

Amendes
Des amendes sont prévues tant pour les piétons (minimum 10 \$) que pour les conducteurs (minimum 25 \$) qui ne respectent pas les mesures du Code. Mais, somme toute, les meilleures règles qui puissent exister entre piétons et automobilistes demeurent la prudence et la civilité.

Si vous désirez plus de renseignements sur le Code de la sécurité routière, communiquez avec le Centre de renseignements de la Régie:
Région de Québec: 643-7620
Région de Montréal: 873-7620
Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620



Régie de l'assurance automobile du Québec

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Ch. I. de c. de la Haute-Savoie. — Éminence.
- Autorité suprême.
- Linéaire dans lequel on ensevelit un mort. — Partie tombante et flottante d'un vêtement.
- Qui a été consacré. — Personne sans talent.
- Ulcère.
- Ride. — D'Écosse.
- Général américain. — Pied de vigne. — Organe du vol.
- Rongeur. — Qui a les qualités du feu.
- Ruisseau. — Poisson.
- Sans énergie. — Germes de vie.
- Arbre. — Charpente du corps humain. — Propre.
- Oiseau. — Annoncer ce qui doit arriver.

Verticalement

- Rendre souple. — Mercure.
- Pâte alimentaire. — Couche pigmentaire de l'iris.
- Carton présentant les différents coloris d'un produit. — Septième lettre grecque.
- Paré à ce qui peut être nuisible. — Abasourdi.

- Vaste étendue d'eau salée. — Relative au rectum.
- De la consistance du sable. — Ile de l'Atlantique.
- À lui. — Projet qui paraît irréalisable. — Métal précieux.
- Insecte. — Haute théologie.
- Dans. — Quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux.
- Lieu où croissent des arbustes épineux. — Sans inégalités.
- Manière d'être. — Terre entourée d'eau. — Métal d'un gris bleuâtre.
- Elle même. — Suit une action en justice.

Solution d'hier

1. GAZELLE. 2. IDEE. 3. INFINIMENT. 4. COBE. 5. IL PR. 6. AMEPTOMAIN. 7. NEILAUT. 8. CVII. 9. TEINTE. 10. ETE. 11. N. 12. EMIRAT. 1. SIEMENS. 2. OGE. 3. MA. 4. OUSINER. 5. EMO. 6. DAIT. 7. MER. 8. BU. 9. EUGEN. 10. SI. 11. OELL. 12. EUMEE. Z.

Les mises à pied se multiplieront dans les entreprises aéronautiques

par André Bouthillier

Malgré le dynamisme de quelques-unes de ses firmes, l'industrie aéronautique de la région de Montréal devrait perdre encore quelques milliers d'emplois directs et indirects durant les prochains mois, si la récession nord-américaine ne se résorbe pas rapidement.

Sur les 25.000 travailleurs que comptait cette industrie à Montréal l'été dernier, environ 2.500 sont aujourd'hui en chômage. Et une enquête rapide du DEVOIR auprès des principales entreprises du secteur indique que la situation va se détériorer davantage avant la fin du premier trimestre.

Hier, la compagnie Pratt et Whitney de Longueuil a encore une fois battu la mesure en annonçant à la presse une autre série de mises à pied. Dans une lettre adressée à ses employés, le président de l'en-

treprise, M. Elvie L. Smith, écrit qu'il devra remercier entre 600 et 800 personnes d'ici au milieu du mois. Depuis novembre dernier, Pratt et Whitney de Longueuil, gagnante la semaine dernière du Mercure de l'exportation, aura donc mis à pied 1.600 de ses 8.200 travailleurs.

Ces nouveaux chômeurs ont appris dans cette même lettre qu'ils n'étaient plus assurés de retourner au travail avant 1983. «Nous avons peu d'espoir d'une reprise de nos affaires cette année», leur explique M. Smith. Seul le programme de partage du travail proposé par le gouvernement fédéral pourrait réduire le nombre de licenciés, admettent maintenant la direction de la firme et les employés syndiqués.

D'autre part, interrogé par LE DEVOIR, un porte-parole de la compagnie a laissé entendre que d'autres mises à pied pourraient être annon-

cées dans les prochains mois. La production de moteurs à turbine de la compagnie a chuté de 40% par rapport à l'an dernier. On prévoit en effet fabriquer moins de 2.000 moteurs cette année, comparativement à 3.300 en 1981. La semaine dernière, les constructeurs d'avion Beech, des États-Unis, et de Havilland, de Toronto, ont annulé des commandes totalisant 500 moteurs. D'autres annulations ne sont pas exclues.

Ces réductions de commandes causeront un tort inévitable et considérable aux quelque 1.000 fournisseurs québécois de Pratt et Whitney. Plusieurs ont déjà procédé à des mises à pied.

Dans d'autres secteurs de l'industrie aéronautique, des compagnies s'apprêtent à licencier du personnel additionnel. UDT Industries, de Montréal, fournisseur de pièces d'avion pour les grands noms

américains (Lockheed, McDonnell Douglas, etc.) annoncera bientôt une dizaine de mises à pied. Une trentaine de personnes ont déjà quitté l'usine de la rue Ontario.

Chez Menasco, fabricant de trains d'atterrissage, des commandes viennent d'être annulées. On prévoit une cinquantaine de mises à pied sur les 700 travailleurs de la firme.

Son concurrent Héroux, filiale de Bombardier, éprouve également des problèmes. Mais on refuse de dire si d'autres coupures de personnel s'ajouteront à la dizaine effectuées il y a quelque temps. Cette entreprise de Longueuil emploie 450 personnes.

La situation n'est cependant pas difficile pour toutes les firmes de ce secteur. Marconi, fabricant de matériel en télécommunications, emploie toujours ses 5.200 travailleurs, rue Jean-Talon, et son carnet

de commandes est bien garni. Même chose pour CAE Electronics, fabricant de simulateurs de vol, qui vient d'obtenir un contrat de \$7 millions de la compagnie aérienne KLM.

Enfin, Canadair a annoncé hier qu'elle prévoyait livrer 50 avions d'affaires Challenger CL-600 cette année, soit 23 de plus qu'en 1981. Chacun des CL-600 vaut \$8.5 millions US.

Son carnet comprend 198 commandes, dont 142 fermes, pour une valeur de \$1.7 milliard. Depuis le début du programme Challenger, 40 appareils ont été livrés, dont neuf sont actuellement en service.

La semaine dernière, le manufacturier de Ville Saint-Laurent émettait \$150 millions US sur le marché des eurodollars pour financer son programme. De plus, elle négocie des prêts à terme pouvant atteindre \$200 millions US.

Il faut examiner la fiscalité (Lortie)

par Marie-Agnès Thellier

Une équipe de travail devrait être mandatée par le gouvernement fédéral pour examiner la fiscalité des entreprises au Canada, afin de résoudre le problème numéro un du Canada: le manque de productivité.

Car, selon M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, «le chemin vers une productivité accrue passe nécessairement par un réexamen de l'incidence de notre structure fiscale».

Invité hier à la deuxième conférence-midi organisée par les sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, M. Lortie ne souhaite pas que cette mission soit confiée à une commission royale d'enquête, comme ce fut le cas en 1967, mais plutôt à un organisme comme le Conseil économique et social et à des groupes de travail aussi bien à Ottawa qu'à Québec.

Pour M. Lortie, les effets de la structure fiscale sont la racine même du mal. Il a cité deux exemples:

- le traitement de l'allocation du coût en capital encourage les entreprises à conserver 15 ans leurs équipements, ce qui réduit le rythme de diffusion des innovations technologiques et donc ce qui, à terme, rend peu compétitif par rapport aux autres pays;

- le régime de taxation de gains de capitaux ne favorise pas les investissements «à

risque». Or, le développement de nouvelles technologies, exige qu'on prenne de tels risques.

«Au Japon, la structure fiscale est telle qu'il est avantageux pour un manufacturier de changer ses équipements tous les quatre ans. De plus, l'impôt sur la plus-value d'un investissement en actions est nul. Faut-il s'étonner de la vitesse à laquelle les entreprises japonaises adoptent de nouvelles technologies et qu'elles conquièrent les marchés mondiaux?» note M. Lortie.

«D'ici 1988, le Canada et les États-Unis seront un marché commun à cause des accords du GATT. Cela changera complètement la structure industrielle du Canada, notamment celle de l'Ontario. Au Québec, il faudra avoir le courage d'investir pour attaquer le marché américain. C'est possible. Par exemple, dans le textile-vêtement, la robotique permet de redevenir concurrentiel sur les marchés mondiaux», a déclaré M. Lortie.

Le président de la Bourse voudrait aussi que toutes les méthodes comptables soient revues pour tenir compte de l'inflation et pour fournir aux entrepreneurs des informations justes. Il a souligné que la fiscalité touchait très différemment les secteurs économiques. Le secteur manufacturier est défavorisé par rapport au secteur des ressources. De plus, les PME, nombreuses dans le secteur manufacturier, sont mal capitalisées.

Les manufacturiers de chaussures ont une rencontre capitale avec Herb Gray

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Les représentants des manufacturiers canadiens de chaussures ont aujourd'hui avec le ministre fédéral de l'Industrie, M. Herb Gray, une rencontre qui risque d'être déterminante pour la politique canadienne d'importation de chaussures, qui menace actuellement plus de 6.000 emplois au pays, principalement au Québec et en Ontario.

«C'est une rencontre capitale. Je pense que le gouvernement pourrait prendre une décision dans quelques semaines qui sera largement tributaire de cette réunion», a dit hier M. Alain Tardif, député libéral de Richmond et responsable du groupe de travail du caucus libéral québécois sur la chaussure.

Le caucus du Québec demandait récemment au gouvernement de battre en retraite sur sa politique de ne pas continger l'entrée des chaussures de cuir étrangères au pays.

À la sortie de la Chambre hier, M. Gray a dit qu'il ne pourrait prendre seul une décision et que les représentations des manufacturiers seraient transmises au cabinet. «La position du gouvernement est définie», a dit M. Gray, ajoutant qu'il espérait, que l'Association des manufacturiers apporterait jeudi plus de précisions aux statistiques qu'elle utilise.

«Ce sont les statistiques des manufacturiers qui sont les plus pertinentes; ils savent eux ce qu'ils ont dans leurs carnets de commandes pour les prochains mois», a rétorqué M. Tardif.

Ottawa, en novembre dernier, décidait de limiter aux seules chaussures de toile ses contingents à l'importation, ce qui a suscité une levée de bouclier chez les manufacturiers, qui craignent de voir leur part du marché encore ré-

duite en une période de marasme économique.

M. Gray a toujours soutenu qu'Ottawa avait appliqué les recommandations du tribunal anti-dumping en éliminant les quotas, qui avaient été maintenus depuis 1979.

Selon les données de l'Association des manufacturiers, plus de 4.500 ouvriers de ce secteur au pays ont été mis à

pied depuis novembre. Chez les industries connexes, tanneries et fournisseurs, on a procédé à 1.900 congédiements.

«Les manufacturiers prévoient effectuer 2.400 mises à pied supplémentaires d'ici mai», a dit hier M. Jean-Guy Maheux, président de l'Association des manufacturiers, selon qui le secteur du commerce de détail dans la chaussure a connu en revanche une

augmentation réelle et spectaculaire, qui s'est trouvée réduite à néant par les politiques de libre marché fédérales.

«Le gouvernement n'a respecté ni l'esprit ni la lettre du jugement du tribunal anti-dumping», a toutefois soutenu M. Maheux, qui rencontre aujourd'hui M. Gray.

Selon lui, le verdict avait souligné que la valeur relative du dollar canadien avait un impact important sur la décision que devait prendre Ottawa. Or, depuis le jugement de février 1981, de nombreux pays qui inondent le marché de la chaussure canadienne ont dévalué leur monnaie, augmentant d'autant la concurrence de leurs industries.

«C'est de la poudre aux yeux de prétendre exercer un contrôle sélectif sur les chaussures qui ne sont pas en cuir», d'ajouter M. Maheux rejoint à son bureau de Montréal.

«Lors de notre dernière rencontre, les experts du ministère ont même refusé d'essayer de faire la différence entre des échantillons de cuir et de synthétique que nous avions amenés».

Selon lui, les douaniers canadiens qui reçoivent des produits les plus hétéroclites ne peuvent réellement prendre le temps de faire de telles distinctions.

«Le rapport de la commission anti-dumping dit aussi que les productions du Brésil et de l'Italie ont un impact certain sur la production canadienne», a ajouté M. Maheux. Or, 96% des importations de chaussure brésilienne au pays sont en cuir, tandis que l'importation italienne l'est dans une proportion de 61%.

«Taiwan a l'intention d'attaquer le marché de la chaussure de cuir d'ici deux ans», a dit M. Maheux.

Quant au fonds de \$17 millions fourni par Ottawa pour rendre plus concurrentiel le secteur de l'industrie, «cela équivaut à donner une Cadillac à un Bédouin dans le désert, où il n'y a pas de routes», a dit M. Maheux.

Le PNB canadien a augmenté de 3% en 81

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne, compte tenu de l'inflation, a augmenté de trois pour cent en 1981 pour atteindre \$328.5 milliards. Mais Statistique Canada signale que cette croissance a été enregistrée au cours du premier semestre.

Les chiffres du produit national brut (PNB) confirment également ce que tout le monde savait déjà: le Canada était plongé dans une récession au cours des six autres mois de l'année.

Au cours du dernier trimestre de 1981, la production économique réelle a fléchi de deux pour cent sur une base annuelle. Il s'agissait du second trimestre au cours duquel la production économique avait enregistré une régression. Au cours du troisième trimestre, la production économique avait fléchi à un taux annuel de 3.6%.

La performance de l'économie, bien qu'elle soit inférieure à la croissance de 3.6% prédite dans le budget MacEachen du 12 novembre, a néanmoins été supérieure à celle de 1980 alors que la croissance avait été de zéro.

Si l'on ne tient pas compte de l'inflation, le produit national brut, qui est la valeur de tous les produits et services entrant dans l'économie, s'est accru de 13.3%.

Bien que l'économie ait réalisé un léger

regain de vie au cours du dernier trimestre de 1981, Statistique Canada prévient qu'il est encore trop tôt pour savoir si la récession a atteint le creux de la vague ou non.

La demande a augmenté dans certains secteurs durant ce dernier trimestre de 1981. La production a poursuivi sa dégringolade, les importations se sont effondrées et les inventaires se sont passablement épuisés.

«Ces événements sont généralement importants pour toute reprise économique, mais quant à savoir si la récession a atteint le creux de la vague et que le vaisseau économique est sur le point de se redresser, la situation est loin d'être claire», annonce l'agence fédérale.

«La croissance annuelle du PNB réel au cours des cinq dernières années a été constamment inférieure à la moyenne d'après-guerre», note Statistique Canada.

Les effets de la dévaluation du dollar et le boom des investissements ont été sensiblement compensés par la faiblesse des dépenses tant gouvernementales que celles des consommateurs, consécutives à l'inflation galopante et à des taux d'intérêts farmineux, tant au Canada que dans les autres pays.

École des
Hautes Études
Commerciales

H.E.C.

Affiliée à
l'Université de Montréal

Troisième Conférence H.E.C. de l'hiver 1982

autour du thème

«Quelle importance l'entreprise doit-elle accorder à l'ÉTHIQUE?»



J.V. Raymond CYR

Vice-président exécutif,
administration
Bell Canada

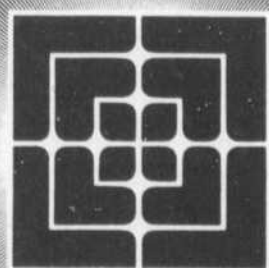
le mercredi 10 mars 1982

de 18:00 à 19:30
amphithéâtre 3068 de l'École des H.E.C.
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

L'entrée est libre

Accès: routes 51, 62 et 165 de la C.T.C.U.M.
Stationnement: angle Jean-Brillant et McKenna
(frais minimes)

Pour tout renseignement sur les conférences:
(514) 343-3838



GROUPE PRÊT ET REVENU

et ses filiales

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
AETERNA-VIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

Notre meilleure année...

	1980	1981	Augmentation %
Actif consolidé	227 millions	301 millions	33%
Revenu consolidé	48 millions	58 millions	21%
Bénéfice net consolidé	0.9 million	1.3 million	40%

Merci

à notre distinguée clientèle et à toute notre équipe.

Rapport annuel 1981 disponible sur demande.

SIÈGE SOCIAL: 850, place d'Youville, Québec, G1R 3P6

Le cercle finance et placement du Québec

Déjeuners-causeries hebdomadaires

LE JEUDI, 4 mars 1982



M. René BOURDELAIS, c.a.
Président du conseil,
Sodecom Inc.

Sujet:
Les possibilités de rendement et les opérations de Sodecom Inc.

HÔTEL BONAVENTURE 12h

Prix d'entrée pour les membres: \$12
Prix d'entrée pour les non-membres: \$15

Réservations:
M. Michel Dufort
tél.: 842-5091

au jour le jour

■ Gros contrat pour ASEA

ASEA Ltée, de Montréal, a obtenu un contrat de \$45 millions de l'Hydro-Québec pour quatre compresseurs statiques de 735kV destinés à la ligne Montréal-Baie-James. Le tiers de la fabrication sera effectuée par la compagnie-mère en Suède. Grâce à sa nouvelle usine de Varennes, ASEA est la première entreprise canadienne à produire des transformateurs de courant de 735 kV. Ce contrat créera de l'emploi pour 50 hommes-années. L'usine emploie 350 personnes.

■ Steinberg: du bon côté...

Steinberg a vu son chiffre d'affaires consolidé progresser de 29% au deuxième trimestre 82 ainsi qu'au premier semestre. Pour les 24 premières semaines, le chiffre d'affaires consolidé dépasse \$1.5 milliard. Le bénéfice net consolidé est de \$15.2 millions dont \$9.3 millions pour le second trimestre: une amélioration par rapport à 1981. Si l'on exclut Smitty's Super Value, qui a fait un chiffre d'affaires de \$271.9 millions au premier semestre, Steinberg a vu ses revenus progresser de 7.8%. Le rendement élevé de Valdi a contribué à ce que les divisions canadiennes d'épicerie progressent de 8.3% malgré la récession.

■ Bons du Trésor: 15.783%

Les taux d'intérêt ont tendance à remonter: les bons du Trésor à 91 jours émis par le gouvernement du Québec ont été adjugés hier à un rendement moyen de 15.783% alors que le taux avait été de 15.152% le 24 février et de 15.402% le 17 février. Les bons du Trésor à 182 jours ont un rendement moyen de 15.830, comparable à celui de l'émission précédente. Québec émettait hier pour \$55 millions de bons à 91 jours et \$35 millions de bons à 182 jours.

■ C.I.D.: rendement de 13%

Le Crédit Industriel Desjardins a obtenu un rendement de 13% en 1981 alors que, pendant ses trois premières années, le rendement n'a jamais dépassé 6.3%. Grâce à l'obtention de \$75 millions de nouvelles affaires, CID a réalisé un bénéfice net de \$1.6 million (une augmentation de 104%) sur un revenu net de \$5.6 millions. CID a maintenant cinq succursales: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Laval et Saint-Lambert. Elle compte s'installer bientôt à Sherbrooke, au Saguenay-Lac St-Jean et possiblement en Beauce.

■ En raccourci

Agropur obtient une subvention fédérale de \$187.500 pour agrandir sa fromagerie d'Oka... Un fabricant de machinerie, **Paco Corp.**, reçoit une subvention de \$196.200 du MEER pour agrandir son usine de Montréal... **National Trust** a amélioré de 50% son revenu d'exploitation au premier trimestre et déclare un profit net de \$3.2 millions, soit 85 cents par action... Les deux-tiers des \$1.2 milliard de commandes canadiennes en **construction navale** ont été accordés à des compagnies étrangères... La **mutuelle SSO** vient de publier son «Bulletin sur les lois sociales» 1982... **Brico** a fait une perte de 20 cents par action sur des revenus de \$92 millions (avec la mine d'amiante Cassiar)... La **Banque de Commerce** voit un taux de chômage supérieur à 8% pour encore un an.

Marie-Agnès THELLIER

développement régional

Profits de \$1.5 million à la cartonnerie de Cabano

par Marie-Agnès Thellier

La cartonnerie de Cabano, relancée en 1976 grâce au soutien de la population locale, des gouvernements et d'un entrepreneur, a fait en 1981 un bénéfice net de \$1.5 million sur des ventes de \$24.1 millions.

C'est la deuxième année consécutive que Papiers Cascades (Cabano) Inc. déclare des profits: ceux-ci sont passés de \$621.000 en 1980 à \$1.576.000 en 1981, ce qui représente \$4.50 par action, avant impôt et poste extraordinaire au lieu de \$1.78: Une progression de 150%.

Comme l'a déjà fait Tembec au Témiscamingue, Papiers Cascades (Cabano) fait la preuve qu'une entreprise bien gérée peut être relancée et progresser en région éloignée. Jusqu'ici, elle fait aussi la preuve que le soutien populaire n'est pas synonyme d'échec, ni de gaspillage des fonds publics. Pour la région de Cabano comme pour celle de Témiscamingue, la fermeture de cette entreprise représentait un désastre économique et social. Aussi la population s'est-elle mobilisée pour obtenir la relance de l'entreprise.

Incorporée le 21 juin 1974, Papiers Cascades (Cabano) a environ 1.100 petits actionnaires, qui détiennent 70.000 actions classe A, soit 20% des actions ordinaires. La plupart des 110 employés de Papiers Cascades (Cabano) sont actionnaires et ils achètent automatiquement une action par semaine, dont le prix est retiré de leur chèque de paye.

Les autres actionnaires sont le gouvernement du Québec par le biais de deux sociétés d'état et la compagnie Papiers Cascades, de Kingsey Falls, propriété de la famille Lemaire. Rexfor détient 30% du capital social et la Société de développement industriel 20% tandis que Papiers Cascades en a en mains 30% des actions ordinaires.

Selon l'accord conclu en 1974, Rexfor pourrait se départir de ses intérêts au profit des employés et de la population tandis que la SDI pourrait

revendre ses intérêts à la famille Lemaire quand les prêts seront remboursés. Jusqu'ici, Papiers Cascades (Cabano) a encore un déficit accumulé de \$2.5 millions et elle a une dette à long terme de \$13.1 millions, provenant en majeure partie d'emprunts garantis auprès de la SDI.

De plus, une partie de l'aide financière consentie à Papiers Cascades (Cabano) a été convertie en actions privilégiées: la SDI et Rexfor en possèdent chacune pour \$1.2 million tandis que les producteurs de bois possèdent pour \$341.500 d'actions privilégiées et Papiers Cascades \$485.350. Comme \$1.6 million ont été convertis cette année, le président de Papiers Cascades (Cabano) M. Bernard Lemaire écrit dans le rapport aux actionnaires que ces avances converties en actions privilégiées constituent «une preuve tangible de solidarité et de marque de confiance dans l'avenir de la compagnie».

Les petits actionnaires peuvent aussi racheter des actions ordinaires: elles se vendent actuellement environ \$9 alors qu'elles ont été achetées \$5.25 en 1974: en pratique, c'est la fédération Desjardins de Rimouski qui fixe le cours de l'action puisqu'elle se départit progressivement de son stock de 20.000 actions, achetée pour les futurs employés.

La cartonnerie de Cabano a des effets économiques très importants dans cette ville de 3.500 personnes et dans toute la région du Témiscouata. L'entreprise a versé pour \$2.9 millions de salaires et avantages sociaux en 1981 et elle a versé \$152.000 aux employés dans un régime de participation différée aux bénéfices.

Papiers Cascades achète aussi du bois aux producteurs privés: les 80.000 cordes par an représentent plus de \$4 millions.

Papiers Cascades est la plus

grosse industrie de Cabano. Dans la région, l'autre entreprise importante est la compagnie Raoul Guérrette de Ville-Dégel, qui emploie en saison plus de 200 personnes dans le bois de sciage. Les autres entreprises manufacturières importantes de Cabano sont un fabricant de composantes de meubles, Spécialités Bois-Francis (45 employés), un fabricant de bardeaux et de lattes, Industries J.A.L. (35 employés) et une entreprise de meubles style colonial, Meubles Cabano (15 employés). Ces entreprises sont en voie de consolidation ou d'expansion selon M. Jean-Pierre Laplante, du Conseil de promotion économique de Cabano.

Cet organisme subventionné par la ville remplit le rôle d'un commissariat industriel mais se préoccupe aussi de tourisme, de commerce, de transport: il fait par exemple connaître le point de vue de Cabano aux audiences publiques pour la réfection du trajet Rivière-du-Loup Edmonston du Canadien National ou cherche à exploiter le site touristique du Fort-Ingall.

«La présence de Papiers Cascades donne à Cabano une stabilité économique, qui a permis de se doter d'infrastructures industrielles et qui enclenchera peut-être le démarrage d'autres entreprises de transformation, liées directement ou indirectement au papier», dit M. Laplante.

Papiers Cascades (Cabano) se préoccupe déjà des possibilités d'expansion de l'entreprise. Un ingénieur forestier doté d'une maîtrise en administration (MBA) a été embauché pour étudier en 1982 les possibilités d'étendre les activités de l'entreprise.

Pour l'instant, Cabano termine son programme de modernisation, qui coûte \$3.2 millions. La semaine prochaine, l'usine fermera pour deux semaines afin d'installer

seize séchoirs à haute pression. D'ici dix-huit mois, l'usine «naviguera» à son régime de croisière. Elle produit actuellement 80.000 tonnes de papier cannelure, utilisé dans les cartons d'emballage. À terme, elle produira 110.000 tonnes par an, une augmentation de près de 40%.

«Nous cherchons à être le plus indépendant possible des ressources dont nous ne pouvons pas négocier le prix: pétrole et électricité notamment», a expliqué au DEVOIR le directeur de l'usine, M. Martin Pelletier. Après avoir remplacé 65% de son pétrole par une chaudière à bois qui utilise 80.000 tonnes de résidus de bois par an, l'usine se préoccupe de sa facture d'électricité, qui est montée à \$120.000 par mois.

Ayant obtenu sa part du marché canadien, bien qu'elle ne soit pas intégrée verticalement, Papiers Cascades continue de chercher des contrats fermes et à long terme avec l'étranger. Elle vient de terminer un contrat avec la Chine qui, avec un pays d'Amérique centrale, est un client

Bio-Shell à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (PC) — Si les différentes étapes qu'il reste à franchir d'ici à la mise en chantier de l'usine Bio-Shell à Lac-Mégantic, dans les Cantons de l'Est, se déroulent sans encombre, la construction pourrait débuter dans les prochaines semaines, possiblement en avril.

Le vice-président de cette compagnie qui envisage investir quelque \$6 millions à Lac-Mégantic, M. Gilles Bellefeuille, a indiqué au quotidien *La Tribune* que suite au refus de la Commission de protection du territoire agricole de modifier le zonage d'un premier terrain envisagé pour l'établissement de l'usine, un nouveau site a été choisi.

Contrairement au premier — il s'agissait alors d'un terrain situé dans le secteur de la rue Salaberry, appartenant aux Industries manufacturières Mégantic — le site qui vient d'être retenu n'est pas dans une zone verte.

«Ce nouveau terrain fait partie d'une zone blanche... donc, la Commission de protection du territoire agricole ne posera pas de problème cette fois», a dit M. Bellefeuille.

régulier. En ce premier semestre de 1982, elle est cependant touchée par la récession; des contrats ont été réduits et le prix de vente est tombé trop bas.

Pour la population de Ca-

bano, une bataille a été gagnée mais elle doit rester vigilante. Papiers Cascades cherche à continuer l'éducation économique de ses petits actionnaires en publiant des brochures sur l'actionariat.

Charette, Fortier, Hawey & Associés
Touche Ross & Associés

NOMINATION



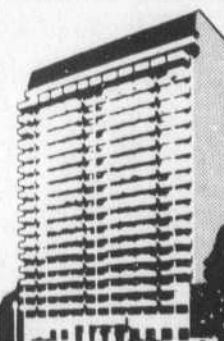
Gilles Gaudreault, c.a.

Les associés de Charette, Fortier, Hawey & Associés/Touche Ross & Associés, Conseillers en administration, ont le plaisir d'annoncer que monsieur Gilles Gaudreault, c.a., fait maintenant partie de leur cabinet de Montréal à titre de conseiller associé. Monsieur Gaudreault détient un baccalauréat en administration et des maîtrises en sciences commerciales et sciences comptables. Sa formation académique inclut aussi les relations industrielles. Sous-ministre aux Relations professionnelles au ministère des Affaires sociales en 1970, monsieur Gaudreault a mis sur pied le conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain en 1973 et en a assuré la direction jusqu'en 1977. Par la suite, il a accédé au poste de directeur général de l'hôpital Notre-Dame à Montréal jusqu'à la fin de l'année 1981. Il est un ancien président de l'Association des hôpitaux du Québec. Il est de plus membre actif de nombreuses associations importantes et de corporations professionnelles. La nomination de monsieur Gaudreault s'inscrit dans le programme d'expansion des services de consultation de gestion de Charette, Fortier, Hawey & Associés/Touche Ross & Associés. Son bureau est à Place Ville-Marie à Montréal.

APPARTEMENTS
EXÉCUTIFSMeublés (au mois) ou
non-meublés (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gestion dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.

(514) 935-9224

HADDON ARMS
MONTREAL2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Metro

carrières & professions

Les postes sont offerts également
aux hommes et aux femmesLa Fonction publique du Canada offre
des chances égales d'emploi à tousThe Public Service of Canada is
an equal opportunity employer

Technologue en recherche électronique

Traitement: \$26 777 - \$30 300 par année

No de réf.: 14-171-1

Pêches et Océans Canada
St. John's (Terre-Neuve)

Fonctions

Elaborer, contrôler et faire fonctionner les instruments et systèmes électroniques servant à la recherche biologique et océanographique, notamment les capteurs océanographiques remorqués et les systèmes d'acquisition de données hydro-acoustiques; participer à la planification et à la rédaction de contrats visant l'élaboration et la modification de l'équipement; rédiger des manuels et rapports techniques; diriger les techniciens subalternes.

Conditions de candidature

Avoir terminé avec succès ses études secondaires et un cours en technologie électronique d'un établissement reconnu. Expérience de la conception, de l'élaboration, de la réparation et de l'entretien d'instruments et de systèmes articulés sur un micro-ordinateur, expérience du fonctionnement et

de l'entretien de capteurs sous-marins et de matériel électronique marin.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

Nota: Ce poste exige que l'on passe un total de 2 à 3 mois par année en mer. Les excursions durent généralement de 2 à 3 semaines et se font à bord d'un bateau de pêche aménagé pour la recherche.

No d'autorisation: 142-033-001

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Marilyn E. Ryan

Commission de la Fonction publique du Canada

354, rue Water, 2^e étage

St. John's (Terre-Neuve) A1C 1C4

Téléphone: (709) 737-4315

Date limite: le 19 mars 1982

Spécialistes de l'énergie

Traitement: \$37 923 - \$42 544

No de réf.: 82-NCRSO-CIDA-1

Agence canadienne de développement
international
Direction des ressources
Hull (Québec)

Fonctions:

Les ingénieurs en énergie donneront des conseils d'ordre technique aux autres directions de l'ACDI sur la formulation de programmes et l'identification de projets dans leur domaine d'expertise; évalueront la capacité des secteurs privé et public à fournir les services et matériaux; mèneront des études de faisabilité et feront des recommandations quant à la viabilité de projets selon les besoins des pays; agiront en tant que représentants de l'Agence dans des discussions d'ordre technique; négocieront des contrats ou y prêteront leur concours; participeront à l'évaluation ultérieure des projets; entretiendront des relations avec des homologues des autres gouvernements canadiens ou des agences donatrices.

Conditions de candidature

Diplôme universitaire en génie ou admissibilité à l'accréditation comme ingénieur professionnel du Canada. Les exigences au plan de l'expérience

varient selon le poste. Une spécialisation dans l'un des domaines suivants est requise:

a) Énergie électrique: expérience reliée à un organisme de service public ou une firme d'ingénieurs-conseils reliée au service public; expérience pratique dans le domaine des services en énergie électrique (particulièrement des aspects de gestion et de planification des systèmes et du fonctionnement de l'énergie).

b) Énergies nouvelles et renouvelables: expérience de travail dans un organisme national ou privé ou dans une société d'ingénieurs-conseils au service d'une industrie œuvrant dans les énergies nouvelles et renouvelables. Expérience reliée à la gestion et à la planification dans le domaine de l'énergie solaire, éolienne et biomasse.

Exigences linguistiques

Exigences linguistiques varient selon les postes.

No d'autorisation: 312-019-066

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Joel Lecorre

à l'adresse ci-dessous,

Téléphone: (613) 593-5331 poste 427

Date limite: le 19 mars 1982

Bureau de dotation de la région de la Capitale
nationale
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Tout renseignement relatif à ce concours est disponible en français et peut être obtenue en écrivant à cette adresse:
Additional job information is available by writing to this address.

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

TORONTO
À PORTÉE
DE LA MAIN

En voyage d'affaires, le temps c'est de l'argent. Aussi est-il de prime importance de trouver un hôtel qui offre ce dont on a besoin, quand on en a besoin. Comme le Royal York par exemple.

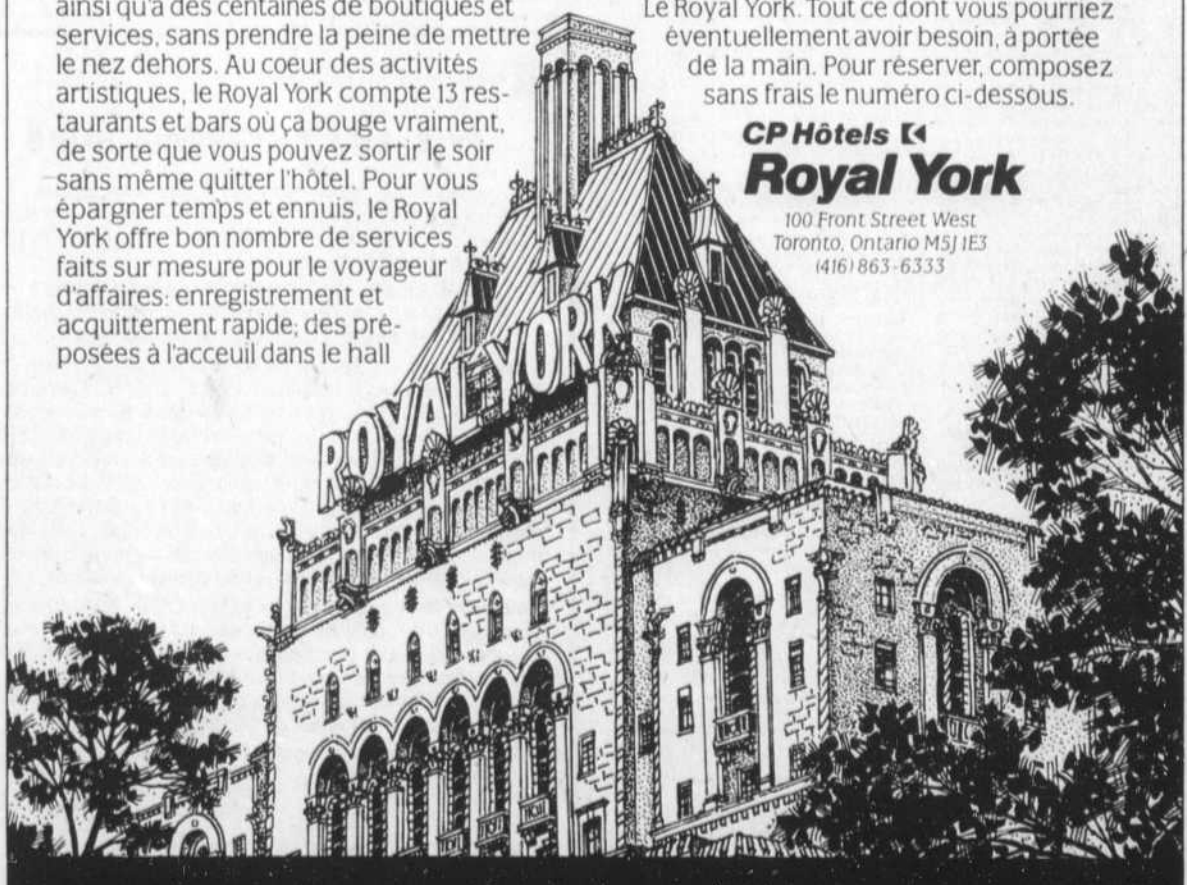
Du Royal York, le centre financier de Toronto n'est qu'à quelques pas. En effet, le réseau souterrain vous donne accès aux principaux édifices à bureaux de Toronto, ainsi qu'à des centaines de boutiques et services, sans prendre la peine de mettre le nez dehors. Au cœur des activités artistiques, le Royal York compte 13 restaurants et bars où ça bouge vraiment, de sorte que vous pouvez sortir le soir sans même quitter l'hôtel. Pour vous épargner temps et ennuis, le Royal York offre bon nombre de services faits sur mesure pour le voyageur d'affaires: enregistrement et acquittement rapide, des préposés à l'accueil dans le hall

pour répondre à toutes vos questions; et des salles de conférence offrant toutes les commodités dont vous pourriez avoir besoin. Finalement, le Royal York est d'une facilité d'accès exceptionnelle. Que ce soit par les autobus qui quittent nos portes directement pour l'aéroport à toutes les 20 minutes, ou par le métro et Via Rail accessibles par les galeries souterraines.

Le Royal York. Tout ce dont vous pourriez éventuellement avoir besoin, à portée de la main. Pour réserver, composez sans frais le numéro ci-dessous.

CP Hôtels &

Royal York

100 Front Street West
Toronto, Ontario M5J 1E3
(416) 863-6333

COMPOSEZ SANS FRAIS 1-800-268-9420
ou communiquez avec votre agent de voyage.

Complexe de Jocaste et enfance exploitée

par Jean Basile

Le couple en question... C'était une tarte à la crème du théâtre de boulevard et du roman. C'est aujourd'hui une réalité de tous les jours, surtout chez les jeunes adultes, si l'on en croit les statistiques.

L'Arrache-cœur de Mireille Dansereau (aux Beaux dimanches, Radio-Canada, 20 h 30) est donc un film sur la difficulté d'être à deux, de vivre à deux. Ou plutôt sur la difficulté d'être une femme dans un couple où le mari, un peu perdu dans des illusions de grandeur (il veut être cinéaste; c'est la pire sorte de mari que l'on puisse trouver), fait figure de trouble-fête.

télévision

Réalisée avec soin, et surtout avec cœur, voilà une œuvre étrange, souvent débalancée. Le discours y est parfois confus. C'est sans doute que Mireille Dansereau a voulu traiter de trop de sujets à la fois. En effet, à la vie du couple, se surajoute le portrait personnel et intime de l'héroïne. Elle est dans un état dépressif au point de suivre un traitement de psychiatrie. Dans un certain sens, on pourrait dire qu'elle refuse la vie pour laquelle elle n'a aucun enthousiasme.

S'il est vrai que l'équilibre personnel (si une telle chose existe) a une importance dans le rapport conjugal, il est difficile de mettre tout cela dans un seul film. Au fond, L'Arrache-cœur nous raconte deux histoires, celle d'un couple d'abord, puis celle d'une femme en difficulté. Le lien ne se fait pas vraiment entre les deux et l'on reste sur sa faim.

Cela ne veut pas dire que ce film ne soit pas une œuvre intéressante. Si l'on écarte la relation époux-épouse, bien sommairement décrite, le portrait que nous trace Mireille Dansereau de son héroïne est souvent touchant et d'une sincérité que l'on devine totale.

C'est pourquoi la meilleure partie de cette tentative est la description d'un rapport mère-fille, ici Louise Marleau et Francoise Faucher. Amour et haine, silences et malentendus... Chaque femme doit, ici, vivre sa vie et s'en sortir, au centre d'un destin presque similaire (le mari de la mère est aussi inutile et rêveur que le mari de la fille). Peur du cancer du sein. Révoltes et reconciliations. Bien que tous ces su-

jets soient traités, en quelque sorte, marginalement, ce sont eux qui font le film et ce sont eux que l'on aurait voulu voir explorer avec un peu plus de profondeur. Au fond, ce que Mireille Dansereau tente d'explorer, c'est le complexe de Jocaste, c'est-à-dire tout un schéma d'éducation des filles, bien décrit par un ouvrage de Christiane Olivier (Les Enfants de Jocaste, de Noël-Gonthier éditeur). Si Mireille Dansereau avait voulu développer cet aspect précieux de sa réflexion, L'Arrache-cœur aurait sans doute été plus convaincant.

Je crois surtout que Mireille Dansereau est tombée dans la trappe commerciale. Elle a voulu faire un film distribuable, comme l'on dit. Narration linéaire, «happy ending», etc., tout y est qui se plie à la norme. C'était peut-être la meilleure façon de ne pas faire un très bon film.

Mais c'est un travail déjà ancien puisqu'il date de 1979.

Autre sujet bien féminin en ce moment: la pornographie. On connaît la bataille que mène activement un groupe de femmes qui voit dans la pornographie une attaque contre les femmes, contre la dignité des femmes. Réuni autour d'Info-homme, un groupe de mères se déclarent solidaires. Mon opinion est plus nuancée.

L'un des aspects les plus troublants de la pornographie est sans aucun doute celle qui utilise des enfants, filles ou garçons. Sous le titre de Pretty Babies, Man Alive, l'émission religieuse du canal 6 (dimanche, à 22 h 30) a tenté d'évoquer cette question, sous l'inspiration de son animateur habituel, Roy Bonnistel, une des personnalités intéressantes de la télévision d'État de langue anglaise.

Mais c'est bien peu d'un demi-heure pour voir clair dans ce problème extrêmement complexe. En effet, si l'exploitation des enfants est évidente, les raisons profondes sont souvent plus obscures. La désintégration du climat social, l'affaiblissement des familles, le désarroi du système d'éducation primaire, etc. sont autant de facteurs dont il faudrait tenir compte. Car enfin, c'est bien gentil de crier haro sur le boudet, mais cela ne propose aucune solution réelle. Les lois même semblent peu aptes à stopper ce phénomène.

Somme toute, Pretty Babies est essentiellement un cri d'alarme qui vient du cœur et le petit appareil technique que l'on a rassemblé autour de cette émission reste extrêmement faible pour ne pas dire limité à la pure subjectivité.

A l'Ex Tasse, un spectacle pour adultes joyeux

par Jean Royer

On est heureux sans bon sens, texte de Pierre Filion; mise en scène d'Odette Guimond; comédiens: Sylvie Beau-regard, Suzanne Léveillé, Jacques Piperni, Mario Rodrigue. Production du Théâtre de la nouvelle lune au café théâtre L'Ex Tasse. Jusqu'au 20 mars.

La vie est-elle une échelle qu'on monte ou un train qui passe? C'est à cette question et à quelques autres que répond joyeusement ce spectacle qui rafraîchit le répertoire de nos cafés-théâtres. Car voici enfin un «théâtre de chambre», comme on dit musicalement écrit et joué.

L'histoire est simple: c'est celle du quotidien, avec ses routines, ses espoirs et ses rêves. Pierre Filion a écrit ce qu'il a appelé «25 lignes de vie»: des textes-auxon variés et variables qui portent un plaisir d'écriture si évident qu'on se croirait chez Audiberti.

Le théâtre, lui, a fait de ces textes une polyphonie allègre, — théâtre de chambre oblige! La mise en scène, très inventive, joue sur les mots et les personnages avec une grande virtuosité. On admire aussi l'homogénéité et la souplesse de jeu des comédiens, qui font de cet ensemble de textes un spectacle que ne renierait pas, par exemple, Jean Tardieu.

Si je nomme Audiberti et Tardieu, c'est pour vous dire la qualité de ce théâtre de chambre produit par le Théâtre de la pleine lune. On s'y amuse non seulement dans les jeux de langage mais encore dans la virtuosité des jeux de scène. Voilà un spectacle pour adultes joyeux!

«Tous les jours, tous les jours, tous les jours» de Vidéo Femme

Le harcèlement sexuel: comment riposter

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Un matin comme tous les autres. Nicole part travailler. Elle n'a pas si tôt mis le pied dehors que la litanie commence. Rien d'injurieux ou de vraiment grossier. Mais la série d'interpellations habituelles, de clichés sexistes et de rires gras que doit parfois endurer une femme qui marche tranquillement dans la rue.

Comme Johanne, la ménagère, ou Marie, la photographe pigiste, Nicole, ce jour-là, n'est pas au bout de ses peines. Quand ce ne sont pas les commentaires de monsieur-tout-le-monde, ce sont les avances de son patron, les «farces» de ses collègues de bureau ou les invites obscènes de quelque plaisantin nocturne au bout du fil téléphonique.

Le quotidien de Nicole, Johanne et Marie constitue la trame fictive de Tous les jours, tous les jours, tous les jours, un film d'une heure sur le harcèlement sexuel, présenté pour la première fois ce soir à 22 h sur les ondes de Radio-Québec. Entièrement conçu et réalisé par l'équipe de Vidéo Femme, un collectif de production et de distribution de films basé à Québec, le document propose une vue d'ensemble sur ce phénomène social et culturel.

«Tous les jours», explique une des réalisatrices, Nicole Giguère, s'attache à montrer l'accumulation des pressions sexuelles que peut subir une femme et l'obligation qu'elle a de vivre avec ça, pendant des mois et des années, à l'école, dans la rue, au travail.

Ce que les épisodes fictifs n'arrivent pas à cerner, différents témoignages y voient, alors que des femmes de tous les âges et de tous les milieux viennent raconter le harcèlement, les emplois perdus «pour incompatibilité de caractère», les abus de pouvoir sous le couvert d'un certain professionnalisme. Parce que le harcèlement sexuel, suggèrent les auteures du film, est plus qu'un compliment sirupeux lancé maladroitement «pour faire plaisir», c'est aussi un acte de mépris et d'agression.

Dans le film, quelques statistiques sont fournies par Mme Ghyslaine Buisson de la Commission des droits de la personne. Invitée à titre de spécialiste, Mme Buisson recommande des poursuites devant les tribunaux, en s'efforçant qu'il s'agit d'un moyen parmi tant d'autres.

La s'arrêtent les suggestions sur les recours légaux. Le film

préconise plutôt la riposte immédiate et termine son discours en montrant des femmes qui réagissent, avec détermination, avec humour. «Nous avons voulu éviter le constat négatif, précise Nicole Giguère. Une de nos premières préoccupations visait à démontrer qu'on pouvait changer les choses et offrir une résistance.»

Les Plouffe bien accueilli par la critique à Paris

PARIS (PC) — Les critiques français ne tarissent pas d'éloges envers le film québécois Les Plouffe, présenté depuis le début de cette semaine à Paris.

Les critiques parisiens ont toujours apprécié les œuvres de Gilles Carle et n'ont pas changé d'avis, loin de là, après avoir vu son dernier film, dont le titre, pour le public français, a été changé à Il était une fois des gens heureux, Les Plouffe.

Le journal Le Matin es-

time que grâce à sa simplicité et à la générosité enthousiaste de ses interprètes. Les Plouffe touchera les spectateurs français les moins familiers avec la physionomie québécoise.

Le critique de L'Humanité, communiste, a particulièrement apprécié la description de cette famille ouvrière du Québec et n'hésite pas à comparer Carle au grand réalisateur français Marcel Pagnol.

Mais c'est Le Quotidien de Paris qui a été le plus impressionné, son critique déclarant même que Les Plouffe est le second film du siècle après Autant en emporte le vent.

Encore faut-il que ce succès chez les critiques se reflète auprès du grand public. Il faudra attendre une semaine pour le savoir.

Un portrait qui révèle entre autres qu'une grande majorité de femmes sont aux prises avec ce type de problème.

POUR TOUS

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT CLAUDE BRASSEUR

UNE AFFAIRE D'HOMMES

UN FILM DE NICOLAS RIBOWSKI

MIS EN NOMINATION OFFICIELLE POUR «La meilleure première œuvre» aux Césars 1982

BERRI 4 TOUS LES JOURS: 1.15 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-7115

LE FILM QU'AUURAIT SOUHAITÉ MOLIÈRE **POUR TOUS**

Rene Malo présente

LES FOURBERIES DE SCAPIN

UN FILM DE ROGER COGGIO

ROGER COGGIO-MICHEL GALABRU JEAN-PIERRE DARRAS

ÉLYSÉE 1 ÉLYSÉE: SAM. DIM. 12.45, 3.00, 5.05, 7.10, 9.30, SEM. 7.10, 9.30

35 MILTON 842 6053

ANNA WYMAN

DANCE THEATRE

4-5-6 mars 20h30

tritorium

255 rue Ontario

Billets: \$9.50 étudiants et âge d'or \$7.50

Renseignements (514) 284-7126 de midi à 21h00

Commandes téléphoniques acceptées

Master card et Visa

En collaboration L'OFFICE DES TOURNEES DE CONCERTS DES ARTS DE CANADA

a DUSAN MAKAVEJEV film

SUSAN ANSPACH

Montenegro

14 ANS

«MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal; c'est LE FILM DE L'ANNÉE!» — Toronto Globe & Mail

PALACE 5: 1.20, 3.10, 5.00, 7.00, 8.50, SAM. DERNIER SPECTACLE 10.45, PALACE 6: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.45

PALACE 698 STE-CATHERINE D. 866-6991

FAIRVIEW 2 697-8095

TRANS-CAN S. 52

McGILL FAIRVIEW: SAT. SUN. 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50, 9.35

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT

LA FEMME D'À CÔTÉ

un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

7.00 - 9.30 **le DAUPHIN 1**

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Toute une Vie Claude de Lelouch 8.00 PM **CREMAZIE** **POUR TOUS**

ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

LES CINEMAS DU COMPLEXE DESJARDINS

Price de groupe disponible sur demande 288-3142 Basilaire 1

Métro: PLACE des ARTS Tel: 288-3141

entraînée sur la pointe des mots et des gestes, vers un amour fou.

«NOUS ETIONS UN SEUL HOMME»

3^e sem. **desjardins 4**

CIRQUE de NUIT

Robert Desrosiers & Co.

MERCREDI, 24 FÉVRIER AU SAMEDI, 6 MARS

20h30 (dimanche 19h30)

Billets: \$8 (vendredi et samedi \$9)

centaur 288-3161

Le centre des arts de l'ancienne bourse 553, St-François-Xavier, Montréal

Métro Place d'Armes

GUY LATRAVERSE et UNIVERSOL présentent

«Si j'étais pas revenu on m'imposerait pas!»

A L'AFFICHE

DU 2 MARS AU 11 AVRIL

JOL

DANS UN TOUT NOUVEAU SPECTACLE

La Comédie Nationale 1450^e est, Ste-Catherine

RESERVATIONS: 523-1131

HEURES: Mardi au vendredi: 20h, 00 Samedi: 17h, 00, 21h, 00 Dimanche: 19h, 00

Billets en vente à tous les comptoirs

TICKETRON: 288-3651

Les Films Mutuels présentent

Elles reviennent...

Plus désirables, plus soumises, plus expérimentées que jamais.

...et elles sont disponibles.

Madame Claude 2

DES DEMAIN

Un rêve réalisable...

Avec ALEXANDRA STEWART, DIRKE ALTEVOGT, LENA CARLSON, LISA THOROSSEN, DEATRICE PHILIPPE, ISABELLE LACAMP et YANET CUEVAS

Scénario de CLAUDE GORSKY, MAGALI DEA, PETER JORDAN

Produit par CLAUDE DUVAL Producteurs exécutifs: PIERRE DAVID et LUCIEN DUVAL Réalisateur: FRANÇOIS E. MIMET

Une co-production Accord Productions (Paris) Embassy Pictures (Los Angeles)

2e film aux Verdun et Capitol

CHAMPLAIN 1 519-CATHERINE - FARNHAM 324-1881

JEAN-TALON 2 RUES À L'EST DE PÉRIE 723-7000

BROSSARD 3 445 CHAMPLAIN 445-3700

ODEON 1 - LAVAL 3 RUES À L'EST DE PÉRIE 723-7000

VERDUN 3841 WILKINGTON 748-2092

ST-JEAN CINEMA CAPITOL

Sur un thème délicat entre tous; le cancer du sein, Y. Bellon nous livre

UN HYMNE À LA VIE

— L. Point

Oui, on peut vivre après. Oui, on peut aussi aimer. Oui, on peut aussi être aimée. — L. Point

Marlène Jobert

dans

L'AMOUR NU

Un film de Yannick Bellon

2^e sem. **desjardins 2**

D'après l'œuvre du MARQUIS DE SADE

DERNIÈRE SEMAINE À MTL.

A PRIX RÉGULIER!

SALO

musique par ENNIO MORRICONE

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME

7^e sem. **desjardins 1**

Le secret d'Hélène, bien sûr, c'est l'amour... Et s'il brille comme un espoir, il pèse aussi comme une menace...

CATHERINE DENEUVE · PIERRE DEWAERE

HOTEL DES AMÉRIQUES

UN FILM D'ANDRÉ TECHINE

SUR NARVOY ET D'ALOUËS DE ANORE TECHINE ET D'ALOUËS TAUROUD - MUSIQUE PHILIPPE SARDE

DÈS DEMAIN! SAM. DERNIER PROGRAMME 11.25.

Le PARISIEN 4

480 STE-CATHERINE D. 866-3856

SPORTS

sports et loisirs

■ Le plein-air en tournée

Les organismes de plein-air membres du Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) effectuent jusqu'au 12 mars une tournée provinciale d'information dans toutes les régions du Québec. Les buts visés: faire connaître aux intervenants locaux et régionaux l'ensemble des services qu'ils mettent à la disposition du public, se sensibiliser davantage à leurs attentes et préciser des modalités de collaboration plus étroites dans l'avenir. Au cours de cette tournée, les organismes de plein-air remettent à tous les intervenants un répertoire des organismes de plein-air, une liste des stages et des programmes offerts au public, ainsi qu'un catalogue des publications sur le plein-air.

■ Camp d'été de l'UdeM

Le Service des sports de l'Université de Montréal organise cet été un camp socio-culturel et sportif pour garçons et filles de 9 à 14 ans. L'invitation est lancée à tous les jeunes vivant à l'extérieur des centres urbains. Durant son séjour, le stagiaire participera à des visites éducatives, à des activités artistiques, à des activités récréatives et à des activités sportives. Quatre sessions de deux semaines sont prévues: du 27 juin au 9 juillet, du 11 au 23 juillet, du 25 juillet au 6 août, du 8 au 20 août. Les frais de participation sont de \$330 par séjour, comprenant l'inscription, l'utilisation du Cespum, le transport, l'accès au service de santé et le matériel nécessaire à la réalisation des activités socio-culturelles et sportives. Au téléphone: 343-7714.

■ Une course d'un mille

Le Marathon international de Montréal a l'intention d'organiser une course d'un mille à Montréal, le 4 septembre. Le directeur général du Marathon international de Montréal a confirmé ces jours derniers que le président du Marathon, Serge Arsenault, songe à l'organisation d'une telle course, à l'image du «Fifth Avenue Mile», à New York. Une vingtaine de coureurs de réputation internationale seraient invités à prendre part à l'épreuve. Quant au Marathon international, il aura lieu le 30 mai. Pour la première fois cette année, aucun coureur de moins de 16 ans ne pourra prendre le départ.

■ En trois lignes...

Le Centre Immaculée-Conception recrute présentement des moniteurs intéressés à travailler au Camp Jeune-Air, cet été. Le Camp Jeune-Air, de la Base de plein-air Le P'tit Bonheur, accueille des jeunes de 7 à 14 ans... Al Gregory vient d'accepter la présidence du comité d'accréditation des entraîneurs de football, mis sur pied par la Fédération de football amateur du Québec... La Fédération québécoise de la montagne organise un stage de six jours à Charlevoix, du 7 au 12 mars. Pour plus de renseignements, 374-4700, au Secrétariat des organismes de loisirs du Québec, 1415 rue Jarry, à Montréal.

Richard Milo

Peter Stastny et Côté limitent Gretzky à deux passes

Les Nordiques battent des Oilers fatigués

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques de Québec ont enfin trouvé les forces pour s'imposer à leurs adversaires en troisième période et ont infligé aux Oilers d'Edmonton un revers de 6-4, hier soir, au Colisée, devant 15,290 spectateurs heureux.

Ainsi, le passage de Wayne Gretzky au Québec ne lui aura pas été très fructueux au chapitre des buts, lui qui vise une campagne de 100 buts. Réduit à seulement deux mentions d'assistance la veille à Montréal, la merveille sur patins a subi le même sort hier soir à Québec dans la victoire des Nordiques.

«Je savais avant le match que je serais surveillé par Peter Stastny et Alain Côté. Ce Peter Stastny figure parmi les plus grands joueurs: il pos-

se d'un excellent coup de patin, il travaille sans relâche et il n'a peur de personne. Ce soir, il me «couverait» au centre et pendant ce temps Alain Côté se promenait à l'aile de sorte que je n'ai eu que très peu d'occasions de marquer», a analysé Gretzky qui n'a même pu obtenir un seul tir sur Daniel Bouchard.

De plus, c'est Peter Stastny qui a brisé une égalité de 4-4 à 8:42 minutes du dernier tiers;

Réal Cloutier a ensuite ajouté le but d'assurance, son deuxième du match, alors qu'il ne restait plus que cinq minutes à écouler dans la rencontre pour assurer aux Nordiques cette précieuse victoire contre les meneurs au classement général de la Ligue nationale de hockey. Il s'agissait par contre d'un quatrième match en cinq jours pour les Oilers.

Cette défaite a mis un terme à une série de huit matches consécutifs sans défaite des Oilers à l'étranger, tandis que les Nordiques sont pour leur part demeurés invaincus à leurs cinq dernières sorties.

Le vestiaire des Oilers paraissait bien triste après ce dernier revers en 17 rencontres. «Vous savez, nous formons une troupe de jeunes hockeyeurs fiers, orgueilleux et la défaite est toujours mal reçue. Mais il faut rendre hommage aux Nordiques qui

comptent parmi les meilleures équipes du circuit. Ils ont joué un excellent match et ils ont gagné», a dit encore le jeune homme.

L'instructeur Glen Sather abondait dans le même sens que son as compteur: «Je dois souligner que nous en étions à notre quatrième match en cinq soirs, ce qui a rendu notre tâche plus ardue. Surtout après le dur match de mardi à Montréal. Nous avons un mauvais calendrier mais j'espère qu'il n'en sera plus ainsi la saison prochaine», a raconté Sather qui considère les Nordiques et le Canadien comme deux des meilleures équipes de la ligue.

Depuis quelque temps, Gretzky ne cesse d'écrire de nouvelles pages dans le livre des records de la LNH et hier encore il en a édité un autre. En obtenant deux aides, il éliminait une marque de Bobby Orr, Jude Drouin et Stan Mikita qui avaient récolté au moins une mention d'assistance dans 13 matches d'affilée.

Après la rencontre d'hier, le jeune prodige s'est dirigé vers Los Angeles où il doit enregistrer aujourd'hui une émission au prestigieux Johnny Carson Show. Gretzky a mentionné qu'il était très flatté de participer au plus populaire «talk show» des États-Unis.

Il faut souligner que les hommes de Michel Bergeron ont offert un spectacle de choix, sauf pendant un moment au deuxième vingt quand ils ont accordé trois buts sans réplique aux Oilers après avoir ouvert le pontage.

L'instructeur Michel Bergeron a excusé ces moments de relâche puisque sa troupe a vite repris son deuxième souffle pour terminer le match comme il l'avait commencé, en force.

«J'avais demandé à Peter Stastny et Alain Côté de s'occuper de Gretzky et ils se sont admirablement tirés d'affaire. Ils ont même compté chacun un but. Michel Goulet en est un autre qui a travaillé avec acharnement. Quant à Daniel Bouchard, il n'a concédé qu'un mauvais but, le quatrième», a dit Bergeron.

Les joueurs des Nordiques étaient bien sûrs très fiers de ce gain contre l'équipe de tête de la ligue mais ils reconnaissent que les Oilers paraissent fatigués dans ce quatrième match en cinq soirs.

Choisi le joueur par excellence de la rencontre, Pierre Lacroix a dit qu'il n'a pas craint le pire quand les visiteurs ont pris une avance de deux buts. «Ils avaient l'air fatigués et nous savions que nous pourrions remonter ce déficit. Il ne faut pas oublier non plus que nous formons une équipe jeune et qu'on ap-

prend de match en match, de saison en saison tout en prenant plus d'assurance», a expliqué Lacroix en songeant victorieux qu'ils ont laissé filer dans des matches où ils avaient pris l'avance.

Anton Stastny partageait l'opinion de son coéquipier sur la condition physique des Oilers. «J'aime disputer un match de ce genre, comme ceux contre le Canadien. Ça patine des deux côtés et personne ne laisse de chances à l'autre. Mais ce soir, la tâche nous a été rendue plus facile parce que les Oilers étaient fatigués, ils ne contrôlaient pas autant la rondelle et ne patinaient plus comme d'habitude», a-t-il dit.

Le défenseur Pierre Lacroix, Alain Côté et Marian Stastny ont également compté pour les Québécois.

Chez les Oilers, le meilleur marqueur a été Dave Lumley avec deux buts. Ses coéquipiers Risto Siltanen et Glenn Anderson ont également déjoué Daniel Bouchard confronté à 20 lancers tandis que son vis-à-vis Ron Low était éprouvé de 32 tirs.

Les Nordiques ont entrepris le match en force, pourchassant sans cesse les Oilers dans leur territoire et contrôlant la plupart du temps la rondelle. N'eût été de la tenue exceptionnelle de Low, un ancien Nordique, les hommes de Michel Bergeron se seraient retirés dans le vestiaire avec plus d'un but à leur avantage.

À la reprise du deuxième vingt, les Oilers ont enlevé l'initiative aux Nordiques pour se lancer à leur tour à l'assaut de la cage de Bouchard. Devant la défensive soudainement effondrée des Nordiques, ils en ont profité pour marquer trois fois sans réplique sur des pièces de jeu supérieures.

Nordiques 6, Oilers 4

Première période	
1-QUÉBEC: Lacroix (4)	17:39
Pénalités—Kurri Ed 8:42, Semenko Edm 13:22	
Deuxième période	
2-EDMONTON: Lumley (27)	7:25
Messier, Gretzky	
3-EDMONTON: Lumley (28)	11:50
Hayman, Anderson	
4-EDMONTON: Anderson (34)	12:35
Kurri, Hagman	
5-QUÉBEC: Côté (12)	14:31
6-QUÉBEC: M. Stastny (29)	17:55
Morais, Lacroix	
Pénalités—Aucun (32)	
Troisième période	
7-QUÉBEC: Cloutier (31)	1:55
Goulet, Hunter	
8-EDMONTON: Sittanen (9)	6:00
Gretzky	
9-QUÉBEC: P. Stastny (39)	8:42
A. Stastny, Hoganson	
10-QUÉBEC: Cloutier (32)	15:48
Hunter, Goulet	
Pénalités—Low Edm, Hunter Qué 4:59, Hunter Edm 19:20	
Tirs au but	
EDMONTON	3 7 10—20
QUÉBEC	12 8 12—32
Gardiens—Low, Edmonton; Bouchard, Québec	
A—15,298	

Konzett gagne en slalom

WATERVILLE VALLEY (Reuter) — Ursula Konzett, la skieuse du Liechtenstein qui avait enlevé la médaille de bronze du slalom géant mondial de Schladming, a remporté hier le slalom Coupe du monde de Waterville Valley en devant de trente centimètres l'Italienne Maria-Rosa Quario et de trente-et-un centimètres l'Américaine Tamara McKinney.

L'Américaine Christine Cooper, qui a enlevé trois médailles à Schladming, signe également une grande performance dans cet avant dernier slalom de la saison. La skieuse de Sun Valley, troisième après la première course à vingt-six centimètres de la première, termina en effet sa deuxième manche sur un seul ski.

L'Allemande Irene Eppe a pris la dixième place à 1,29 secondes d'Ursula Konzett et marque donc six points pour la Coupe du monde, se rapprochant ainsi à 14 points d'Erika Hess, victime d'une chute.

Trois épreuves féminines restent au programme — les slaloms géants de Waterville Valley et de Samsicario, et le slalom de Montgenevre: rien n'est encore joué entre les deux meilleures skieuses de la saison qui totalisent chacune dix victoires cette saison.

Irene, qui n'a gagné aucune médaille à Schladming, semble mieux placée pour l'emporter dans la mesure où elle peut «faire le plein» en slalom et parvenir à inscrire quinze points en slalom géant à condition de l'emporter.

Sa rivale suisse doit s'imposer en slalom à Montgenevre pour marquer encore cinq points, et finir au moins deuxième en slalom géant pour augmenter son capital-points.

Chez les hommes, le Suisse Peter Mueller est l'homme à battre lors des deux descentes de la fin de semaine, dernières épreuves de la spécialité cette saison en Coupe du Monde. C'est du moins l'avis du Torontois Steve Podborski.

Après que Mueller eût enregistré les meilleures performances à l'entraînement mardi, Podborski a admis que ces résultats ne l'ont pas surpris.

«Peter a connu beaucoup de difficultés au début de la saison, a dit Podborski. J'avais dit qu'il serait à surveiller s'il se mettait en branle. Il est présentement en pleine possession de ses moyens».

WEST PALM BEACH (PC)

— Le premier match inter-équipe des Expos à West Palm Beach hier s'est soldé par un verdict nul de 1-1.

Steve Rogers a lancé deux manches n'accordant qu'un seul coup sûr et retirant trois frappeurs sur des prises. Bill Gullickson a également travaillé pendant deux manches sans rien accorder.

Du côté offensif, le match n'a pas donné lieu à rien de fracassant si ce n'est le coup de deux buts réussi par Wallace Johnson. Ce dernier, qui fait la lutte à Rodney Scott pour le poste de deuxième but, a de plus marqué l'unique point de son équipe.

Après la rencontre, le gérant Jim Fanning a expliqué qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance à ce genre de rencontres dont le but premier est de mettre les joueurs en situation de jeu.

Fanning est d'autre part impressionné par le travail des jeunes artilleurs David Pal-

mer et Charlie Lea qui ont lancé l'exercice au bâton. Il explique que malgré les maux de bras qui ont ennuysé les deux jeunes artilleurs, l'an dernier, ceux-ci se trouvent présentement au même niveau que les autres lanceurs de l'équipe. Fanning aura peut-être un problème pour sélectionner sa rotation de lanceurs partants.

Parlant de Palmer, le gérant des Expos dit que le jeune droitier avait sa balle rapide des beaux jours et qu'il était en train de retrouver sa courbe.

Aujourd'hui, les Expos participent à un autre match inter-équipe qui durera huit manches, soit trois de plus que celui d'hier.

Depuis la fin de la dernière saison, on mentionne un peu partout que les Expos pourraient fort bien remporter le championnat de la ligue Nationale s'ils dénichaient un lanceur partant gaucher et un frappeur de puissance gaucher.



Billy DeMars surveille de près le travail des frappeurs au camp d'entraînement. Il a entre autres pour mission d'améliorer le coup de bâton de Rodney Scott, qui risque de perdre son poste de deuxième-but à Wallace Johnson.

SOMMAIRES

Jets 4, Black Hawks 2	
Première période	
1-CHICAGO: Ruszkowski (6)	7:03
Wilson, Lysjak	
2-CHICAGO: Higgins (18)	7:30
Bulley, Gardner	
Pénalités—Fox Chi 3:05, Waters Wpg 4:57, For Chi 8:59, Babych Wpg 11:47	
Deuxième période	
3-WINNIPEG: Hawerchuk (34)	14:19
Spring	
Pénalités—Lewy Wpg, Bulley Chi 3:03, Waters Wpg, Ruszkowski Chi double mineure 6:42, Trimmer Wpg, Mann Wpg, Ruszkowski Chi 11:17, Debolis Wpg, Bulley Chi 19:55	
Troisième période	
4-WINNIPEG: MacLean (24)	1:44
Waters, Hawerchuk	
5-WINNIPEG: Hopkins (8)	4:26
MacLean, Soetaert	
6-WINNIPEG: Debolis (20)	19:11
Babych	
Pénalités—Hutchison Chi 13:46	
Tirs au but	
WINNIPEG	5 13 10—28
CHICAGO	15 12 9—36
Gardiens—Soetaert, Winnipeg; Espinoza, Chicago	
A—11,523	
Sabres 3, Whalers 3	
Première période	
1-HARTFORD: Larouche (31)	11:40
Douglas, Marty Howe	
Pénalités—Francis Hart 9:31, Ruff Buf 9:42	
Deuxième période	
2-BUFFALO: Foligno (27)	12:42
Ramsay, McCourt	
3-HARTFORD: Stoughton (44)	14:23
Larouche	
Pénalités—Wesley Hart 7:41, Howatt Hart 12:23, Howatt Hart 12:42, Perreault Buf 13:43	
Troisième période	
4-BUFFALO: Ramsey (7)	9:54
Howatt	
5-HARTFORD: Douglas (6)	17:52
Stoughton, Marty Howe	
6-BUFFALO: Howatt (17)	19:36
McCourt, Perreault	
Pénalités—Keon Hart 6:47	
Tirs au but	
Hartford	7 3 5—15
Buffalo	13 20 19—52
Gardiens—Vesey, Hartford; Edwards, Buffalo	
A—16,012	
North Stars 6, Red Wings 4	
Première période	
1-MINNESOTA: Smith (39)	2:12
Roberts, Payne	
2-MINNESOTA: Braten (91)	8:21
Ciccarelli, McCarthy	
Pénalités—McKechnie Det 11:40, Young Min 14:35, Hartsburg Min 19:26, Larson Det 19:47	
Deuxième période	
3-DETROIT: Schoenfeld (8)	2:53
4-DETROIT: Johnson (18)	3:54
Lofthouse, Nedomansky	
5-DETROIT: Lofthouse (3)	12:22
6-DETROIT: Woods (7)	18:16
Barrett, G. Smith	
Pénalités—Hartsburg Min 3:16, Blaisdel Det 5:46, Woods Det 6:54	
Troisième période	
7-MINNESOTA: Roberts (3)	1:16
Payne, MacAdam	
8-MINNESOTA: MacAdam (14)	5:03
Smith	
9-MINNESOTA: MacAdam (15)	7:30
Giles, Smith	
A—16,012	
Kings 4, Maple Leafs 1	
Première période	
1-LOS ANGELES: Korab (5)	6:09
Pénalités—McGill Tor 4:40, Bonar LA 7:11, Kelly LA 17:33	
Deuxième période	
2-LOS ANGELES: Terrion (14)	0:18
3-TORONTO: Derlago (31)	0:18
Benning	
Pénalités—Johansen Tor 3:14, Lewis LA 5:34, McGill Tor 8:56	
Troisième période	
4-LOS ANGELES: Taylor (37)	8:39
Simmer, Dionne	
5-LOS ANGELES: Kelly (11)	19:53
Pénalités—Korab LA 5:43, Robert Tor 6:32, Smith LA, Boschman Tor majeures 9:07, Kelly LA, Melrose Tor 10:23, Taylor LA, Paletom Tor inconnues 17:38	
Tirs au but	
Los Angeles	6 10 9—25
Toronto	14 10 5—29
Gardiens—Keans, Los Angeles; Larocque, Toronto	
A—16,360	
Bruins 3, Penguins 2	
Première période	
1-BOSTON: Park (12)	13:37
Cashman, Bourque	
2-BOSTON: Pederson (35)	17:52
Stachoušek Pgh 3:24, Graham Pgh 12:05, Jonathan Bos 14:24, K. Crowder Bos 18:06	
Deuxième période	
3-BOSTON: K. Crowder (17)	11:57
Cashman, Kaushinsky	
4-BOSTON: Pederson (36)	14:21
O'Reilly, McCrimmon	
5-PITTSBURGH: Ferguson (16)	14:42
Graham, Bullard	
6-PITTSBURGH: Carlyle (10)	18:28
Bullard	
Pénalités—B. Crowder Bos 9:05, Marcotte Bos, Gardner Pgh 10:38	
Troisième période	
Aucun but	
Pénalités—O'Reilly Bos, Baxter Pgh inconnues, Boutillette Pgh 1:13, Pederson Bos, Baxter Pgh 17:52	
Tirs au but	
Boston	8 12 8—28
Pittsburgh	7 12 11—30
Gardiens—Vachon, Boston; Dion, Pittsburgh	
A—9,407	
Capitals 8, Blues 4	
Première période	
1-WASHINGTON: Green (2)	3:33
2-ST-LOUIS: Zuke (12)	7:03
Hill, Turnbull	
Pénalités—Hart StL 1:31, Holt Wash 13:50, Pavese StL 17:35, Patey StL, Valentine Wash, Walter Wash 18:50	
Deuxième période	
3-WASHINGTON: Carpenter (24)	3:34
Blomqvist, Garney	
4-WASHINGTON: Gustafsson (18)	
Carpenter	7:46
5-WASHINGTON: Walter (32)	14:33
Maruk, Green	
6-WASHINGTON: Walter (33)	14:59
Valentine, Maruk	
7-ST-LOUIS: Suter (29)	15:16
Federko, Hart	
8-ST-LOUIS: Duple (22)	16:37
Petterson, Pavese	
Pénalités—LaPointe StL 8:34, Hart StL 13:03, Wilson StL 13:03	
Troisième période	
9-WASHINGTON: Gustafsson (15)	8:40
10-ST-LOUIS: Turnbull (29)	8:09
LaPointe, Wilson	
11-WASHINGTON: Garney (31)	12:39
Gustafsson, Carpenter	
12-WASHINGTON: Currie (4)	14:20
Murray	
Aucun pénalités.	
Tirs au but	
ST-LOUIS	6 16 11—33
WASHINGTON	11 13 9—33
Gardiens: Heinz, St-Louis; Jensen, Washington	
A—11,238	
Rangers 4, Flames 2	
Première période	
1-RANGERS NY: Duguay (34)	5:37
2-RANGERS NY: Pavlich (26)	9:06
Ruotsalainen, Lemmonen	
3-CALGARY: McDonald (26)	12:56
Pénalités: Platt Cal, Don Maloney NYR 0:04, Bridgman Cal, Fotu NYR 3:44, Bourgeois Cal 8:34; Ruotsalainen NYR 10:51	
Deuxième période	
Aucun but	
Pénalités: McDonald Cal 2:10, Don Maloney NYR 3:43	
Troisième période	
4-RANGERS NY: Johnston (18)	2:46
McClanahan, Dave Maloney	
5-CALGARY: McDonald (27)	9:31
Bridgman, LaValle	
6-RANGERS NY: Rogers (29)	18:52
Johnston, Don Maloney	
Pénalités: Calgary banc, Russell Cal 18:34, Fotu NYR 19:34	
Tirs au but	
Calgary	12 5 6—23
Rangers NY	9 16 13—38
Gardiens: Lemlich, Calgary; Weeks, Rangers NY	
A—17,420	

en bref...

■ Allen engage son fils

Les président des Alouettes de Montréal, George Allen, a engagé son fils Bruce, hier, le nommant au poste de vice-président aux opérations. Il sera responsable des secteurs du marketing, de la promotion et des finances. Bruce Allen a déjà une bonne expérience dans le domaine, ayant été en 1980 l'entraîneur et le directeur général des Thunderbolts de Los Angeles, une équipe de football évoluant dans une ligue semi-professionnelle. Ex-batteur de dégageant à l'Université de Richmond, il a été réclamé par les Colts de Baltimore, il y a quelques années.

■ Lendl absent à Wimbledon

VIENNE (Reuter) — Le Tchèque Ivan Lendl a décidé de ne pas participer cette année au Tournoi de tennis de Wimbledon. Spécialiste de la terre battue, il éprouve de grosses difficultés à s'adapter au gazon des courts de la capitale britannique. L'an dernier, il a été éliminé au premier tour des Internationaux de Grande-Bretagne, s'inclinant devant un inconnu, l'Australien Charlie Fancutt. Lendl envisage de se reposer pendant les deux semaines de Wimbledon.

■ Valenzuela toujours absent

LOS ANGELES (AP) — Le gaucher Fernando Valenzuela, des Dodgers de Los Angeles, choisi la recrue par excellence dans la Ligue nationale, ne s'est toujours pas présenté au gérant Tom Lasorda au camp d'entraînement des Dodgers, à Vero Beach. Les Dodgers ont renouvelé son contrat, lui accordant un salaire de \$300,000 pour la prochaine saison, mais son agent, Tony DeMarco, exige \$1 million.

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél: (514) 934-0272
Télex 05-268656 Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

L'obligation d'agir

MI-CAHIER de doléances et mi-programme d'urgence, les propositions déposées par le Québec à la conférence des premiers ministres sur l'économie se sont enlisées depuis dans les marécages de la politique partisane. Elles ont donné lieu à un débat parfaitement inutile à l'Assemblée nationale. Elles ont entreteint la guerre des communiqués et des conférences de presse à l'occasion de la rencontre de lundi entre les ministres fédéraux et provinciaux. La crise, faut-il croire, peut attendre. Les credos ont priorité.

Cependant, cette crise est réelle. Près de 100,000 emplois ont été perdus au Québec entre décembre 80 et décembre 81. Le nombre des faillites a augmenté dramatiquement. Les perspectives pour l'avenir immédiat ébranlent les plus indifférents. En effet, l'Association des manufacturiers canadiens annonce une chute considérable du nombre d'emplois dans les prochains mois, cette chute pouvant atteindre les 400,000 pour l'ensemble du pays. Le caractère international de la crise a été souligné hier par l'OCDE. Il y aurait, à la fin du premier trimestre 1982, 28,5 millions de chômeurs dans les pays industrialisés. Le Canada se situe dans la catégorie des pays qui excèdent le taux moyen de chômage.

Cette situation, dont le caractère cumulatif pourrait, et rapidement, ébranler les structures industrielles les mieux établies et élargir la crise, tient pour l'essentiel à la politique monétaire de l'administration Reagan. Dans ce contexte, il est parfaitement inutile de tirer sur Ottawa les boulets verbaux les plus explosifs. On ne convaincra personne que les méchants et les déstabilisateurs logent dans l'autre capitale. Il faut plutôt inviter le gouvernement canadien à s'allier avec les pays de la Communauté économique européenne qui, en ce moment, comme en témoignent les déclarations qui ont suivi les récents sommets franco-allemand et franco-italien, cherchent à infléchir la politique de Washington. On ne pourra résoudre cette question au plan d'un seul pays. On pourrait à cet égard souhaiter qu'Ottawa, comme le suggère le *Financial Times*, convoque d'urgence une conférence des grands pays industrialisés. On ne peut en effet attendre dans l'inaction ou trop espérer du sommet économique de Versailles prévu pour le début de juin. On ne peut de plus se contenter d'une critique ferme du ministre des Finances du Canada, fut-elle énoncée dans la métropole financière américaine. Le Canada doit chercher à être de cette coalition qui prend forme en ce moment en Europe.

Faut-il, comme le suggérait le Québec à Ottawa en février, renoncer à élaborer des stratégies de relance si les taux d'intérêt actuels allaient être maintenus? La réponse est évidemment négative. Le Québec doit maintenir et renforcer ses programmes existants d'innovation et de modernisation des grands secteurs in-

dustriels. Il doit de plus s'assurer que les conditions qu'il fait aux grandes entreprises sont comparativement avantageuses. Il serait en effet illusoire de bâtir des serres chaudes pour les PME si en même temps, par des contrôles et des réglementations de plus en plus contraignants, on décourageait la venue, l'expansion et la conservation des grandes entreprises. Elles sont des ports d'attache indispensables pour la majorité des PME. D'ailleurs, même si ce fait a été largement oublié dans les débats récents, c'est d'abord au niveau de la grande entreprise que la chute des emplois a été la plus dramatique.

Enfin, le gouvernement doit soutenir les PME saines mais ébranlées par la conjoncture défavorable actuelle. Il doit veiller dans ces cas, certes trop nombreux mais encore largement minoritaires, à protéger la santé du capital de ces entreprises et à maintenir leur capacité de concurrence dès que la crise actuelle sera un mauvais souvenir. A cet égard, la création d'un comité conjoint fédéral-provincial devant faire rapport dans les 30 jours n'est pas la catastrophe qu'on a évoquée. Avant de dégaier des argents nouveaux pour le maintien de l'emploi, il faut s'assurer que les programmes existants ne peuvent pas satisfaire aux besoins des PME ébranlées par la crise. Si tel était le cas, il faudrait alors utiliser ces argents pour stimuler la création d'emplois. Dans l'une ou l'autre de ces perspectives, le gouvernement fédéral doit participer au financement de ces programmes en raison de ses responsabilités constitutionnelles. Les partis politiques québécois sont à ce sujet unanimes. Ottawa ne peut se soustraire à ses obligations. Ce jugement est d'ailleurs partagé par des députés libéraux fédéraux, conscients de l'ampleur de la crise et de ses effets sociaux. De plus, les intervenants des milieux d'affaires ont tous réclamé une action conjointe et souscrivent à cet égard aux thèses du gouvernement québécois.

La crise actuelle aura convaincu, même les plus sceptiques, de la nécessité d'un fonds permanent de soutien suffisamment large pour éponger rapidement les effets d'un nouvel ébranlement toujours susceptible de frapper même les secteurs industriels les mieux fondés. Enfin, la crise pose à nouveau et avec une acuité sans précédent, la question des effets régionaux des politiques fédérales. Certaines régions canadiennes et dans le cas qui nous occupe le Québec en particulier, réagissent d'une façon plus sensible à telle ou telle politique canadienne. Il nous faut donc définir des mécanismes de stabilisation pouvant absorber les coûts régionaux plus élevés dont les citoyens et les groupes de ces régions, plus que d'autres, absorbent les frais. Cette politique implique une coopération étroite entre les gouvernements et la mise entre parenthèses des obsessions partisanes.

Jean-Louis ROY

Le vent tourne au Sud

Plutôt que de se précipiter de l'autre côté de l'océan et aller célébrer à Londres ou à Paris le caractère plus «international» qu'il entend donner au ministère des Affaires intergouvernementales dont il est le nouveau titulaire, M. Jacques-Yvan Morin a entrepris en Nouvelle-Angleterre et dans l'Etat de New York une tournée de promotion des intérêts québécois. Un vent de raison, qu'on espère permanent, souffle enfin dans la conduite de nos relations extérieures. S'il devait entraîner d'autres ministres à regarder avec lui au Sud, et les aider surtout à coordonner leur action, M. Morin ne pourrait donner meilleure vocation à son ministère.

Au moment de sa nomination, M. Morin avait annoncé que les relations avec les États-Unis seraient sa priorité. Une semaine plus tôt, à Québec, on confirmait l'envoi de M. Raymond Gosselin à New York, au poste de délégué général, vacant depuis six mois. M. Morin prépare une autre tournée aux États-Unis, qui devrait cette fois le mener aux délégations plus oubliées d'Atlanta et de Los Angeles. Il a aussi évoqué la possibilité de renforcer les effectifs de la section «américaine» de son ministère. Tous les signes d'un intérêt réel, peut-être d'un véritable retournement, sont enfin présents. Qu'il suffise de rappeler, pour ceux que le bref périple de M. Morin en contrée si voisine n'impressionnerait pas, qu'il est le premier titulaire des Affaires intergouvernementales à en avoir entrepris un semblable, et que le premier ministre, M. Lévesque, n'a pas fait de voyage politique aux États-Unis depuis 1979. Quand on sait que les deux-tiers de notre commerce avec l'étranger se font avec les USA, on mesure

l'explicable bêtise de cette insouciance, qu'on aime croire terminée.

Mais le ministre connaît des défis plus complexes que les voyages de bonne entente, conformes à son personnage. Partout, cette semaine, il va répétant que les délégations du Québec aux États-Unis devront devenir plus «économiques», c'est-à-dire se préoccuper prioritairement de commerce, d'investissements, de tourisme, de promotion. Bon nombre d'entre elles, apprendra-t-il, n'ont pas besoin de leçons à cet égard; elles vivent en Amérique du Nord et connaissent les règles du jeu. Ce qui leur a manqué, c'est le soutien de la capitale québécoise, un soutien politique actif et un soutien matériel convenable. On a fermé la délégation de Dallas alors que cette région des États-Unis était en plein boom économique; on a coupé dans le personnel des délégations, on leur mesure les budgets de promotion comme si elles étaient des oeuvres de charité.

Pire encore, les délégations, qui dépendent du ministère des Affaires intergouvernementales, voient souvent leur action sur le terrain annulée par les interventions concurrentes et incohérentes d'autres ministères qui les regardent de haut. Le ministère des Finances se conduit comme une puissance étrangère quand il fraie aux États-Unis; l'Office québécois du Commerce extérieur, même s'il relève du ministère de l'Industrie et du Commerce qui a des agents dans les délégations, travaille souvent en parallèle; le ministère de l'Énergie et Hydro-Québec, qui brasse des dossiers majeurs dans la région du Nord-Est américain, font de même. Les délégations n'ont ni les ressources

ni la prétention de coordonner les emprunts du Québec ou la vente d'hydro-électricité, mais elles devraient au moins être mieux utilisées comme points d'information, d'entrée sur le terrain, et souvent de coordination. Le ministère des Affaires intergouvernementales et les délégations ne pourront assumer le rôle dont parle M. Morin sans ce type de clarifications.

Le seul accroc du voyage de M. Morin vient d'ailleurs de le confirmer. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Duhaime, a nié mardi que son collègue ait parlé de «triples» ventes d'électricité à l'État de New York, quand il a annoncé la signature prochaine d'un contrat d'exportation d'énergie excédentaire. M. Morin n'a pas donné de détails, il est vrai. (Et même s'il l'avait fait, il n'y avait pas de quoi faire une histoire puisque notre confrère André Bouthillier avait déjà fait état de ce développement imminent en manchette du *DEVOIR* du 24 décembre...) Ce qui a agacé, à Québec, c'est que M. Morin émette une annonce que le premier ministre voulait faire lui-même à New York à la fin du mois. Que M. Morin ait cédé à son goût du vedettariat, ou qu'il ait mal compris l'importance du dossier qu'il dévoilait en avance de ses collègues ou d'Hydro-Québec, on voit bien que les relations américaines sont conduites si confusément que même leurs règles «diplomatiques» de base sont mal connues des principaux intéressés.

Pour l'instant, l'erreur diplomatique ne saurait effacer la bonne volonté. Si nous assistons au début d'une politique américaine, l'heure est plutôt au contentement.

Lise BISSONNETTE

Les frères ennemis

par Robert Décary

En dépit d'un début prometteur et d'une intervention remarquée du chef du Parti, la réunion de fin de semaine de l'Association progressiste-conservatrice du Québec s'est terminée sur une note d'amertume et dans une profonde division. Il aura suffi que les deux candidats élus à la vice-présidence soient appuyés par l'ambitieux Brian Mulroney, pour qu'il explose le président du Parti, le non moins ambitieux Peter Blaikie, et éclatent au grand jour les tensions internes qui expliquent pourquoi ce parti courtise, jour après jour, avec un acharnement spectaculaire et inlassable, la défaite.

L'instinct suicidaire et le tempérament masochiste du Parti conservateur se sont manifestés de deux façons.

D'une part, la sempiternelle rivalité entre l'Union nationale et le Parti conservateur, entre un parti, donc, qui a recueilli 5% des voix lors du plus récent scrutin provincial, et un autre qui a recueilli 12% des voix lors du plus récent scrutin fédéral, a fait échouer une résolution qui demandait simplement qu'on étudie, entre autres possibilités, autant celle de créer un parti conservateur provincial que celle de s'allier à l'Union nationale. Cette résolution, en soi anodine et toute axée vers l'avenir du PC au Québec, a été rejetée non seulement parce que des militants de l'UN ont su, habilement, nouer l'atelier qui en discutait, mais aussi et surtout parce qu'en chaque militant conservateur ou presque, se cache un petit unioniste assassiné qui ne demande pas mieux que de ressusciter.

Quels que soient les arguments avancés de part et d'autre, un fait ressort de la réunion de fin de semaine, qui rend toute discussion inutile ou à tout le

moins prématurée à cet égard: il existe, au Québec, une tradition unioniste, et il y a absence totale de tradition conservatrice. La première, en conséquence, n'a aucunement besoin de la seconde, et ceux qui s'affairent à développer la seconde, au nom de l'avenir, se heurtent nécessairement au mur d'un passé qui

INACQUATINÉ

ne veut pas mourir. La solution, à court terme, ne peut résider que dans l'acceptation, par les conservateurs, de cet inévitable «unionisme» québécois, auquel ils feraient mieux de souscrire, même à regret, plutôt que de se le mettre à dos et de s'engager dans un affrontement dont ils ne pourraient sortir vainqueurs.

Par ailleurs, la rivalité entre messieurs Blaikie et Mulroney est en voie de transformer les militants du parti en frères ennemis. La toile de fond de cette rivalité, c'est, bien sûr, la contestation latente du leadership de Joe Clark, et la violente sortie de Peter Blaikie s'inscrit moins dans une perspective de défense du chef en surris, que dans une perspective de crainte de n'être pas celui qui lui succéderait. Les ambitions des deux Québécois sont aussi féroces l'une que l'autre, et ne peuvent être distinguées que par la manière avec laquelle elles s'expriment: et si celle de Blaikie n'a pas le même panache, c'est tout simplement parce qu'il joue le jeu, à la libérale, de l'aspirant fidèle au chef jusqu'aux derniers instants. Peter Blaikie cherche son heure, Brian Mulroney attend la sienne...

La réaction de Blaikie, face aux succès des candidats de Mulroney, indique d'ailleurs assez bien qu'il sent qu'on lui coupe l'herbe sous le pied. Une naïveté déconcertante, de la part d'un apprenti-

politicien qui devrait bien se douter qu'à un an de la révision du leadership, tout aspirant sérieux cherche à contrôler l'exécutif et du même coup, le choix des délégués. Une panique toute aussi déconcertante, de la part du président du Parti, qui aurait dû, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de son parti, s'abstenir de lancer des accusations à l'aveuglette à un moment des plus inopportuns et sur la foi d'événements qui, selon les observateurs sur place, font partie de la routine de semblables réunions.

Ce qui s'annonçait comme des retrouvailles heureuses de bons vieux militants conservateurs et unionistes, et comme le début d'un temps nouveau pour le Parti conservateur au Québec, s'est terminée en queue de poisson. Et les grands perdants, outre Peter Blaikie en particulier et le Parti conservateur en général, ce sont tous ces Québécois qui remettent en question leur traditionnelle allégeance au Parti libéral du Canada et qui y penseront à deux fois avant de voter en faveur d'une formation qui se comporte avec un tel amateurisme à l'approche des séries éliminatoires.

■ Propos d'actualité

Montréal, un centre international de la culture: c'est cela qu'il nous faut viser tout autant que nous sommes, individus, groupes, organismes publics et privés, et gouvernements. C'est un défi qui exigera du travail sérieux dans un climat de détermination et d'enthousiasme.

Rapport du comité de consultation du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal. Février 1982.



LE TRES AU DEVOIR

■ Appui au chef du PLQ

Il y a quatre ans, la très grande majorité des militants et des députés libéraux portaient triomphalement M. Claude Ryan à la direction du PLQ. À cause de sa connaissance approfondie des dossiers constitutionnels et économiques et de son habileté à les défendre, à cause aussi de sa force morale et de son inattaquable intégrité, il a été choisi comme étant l'homme le mieux préparé à assurer aux Québécois et aux Québécois un leadership vigoureux, démocratique et responsable. Depuis son accession à la tête du PLQ, il a remporté victoires sur victoires dans les élections complémentaires et au référendum de 1980, il a publié le livre beige qui demeure un monument de pensées auxquelles il faudra bien revenir un jour si l'on veut en arriver à un Québec fort dans un Canada uni. Grâce à lui, les militants libéraux ont repris confiance dans l'avenir de leur parti et un grand courant d'air frais traverse le Québec. Depuis qu'il y est entré, il a été, et de loin, le parlementaire qui a apporté la contribution la plus substantielle dans les grands débats de l'Assemblée nationale. La poudre aux yeux aidant, l'électorat redonna le pouvoir à M. René Lévesque aux élections générales du 13 avril 1981. Mais, en dépit d'une organisation plutôt moche, il ne faudrait pas oublier que le parti a recolté 46% des suffrages alors que le parti vainqueur n'en obtenait que 49%. Or, juste retour des choses ou véritable châtiment des dieux, le Parti québécois doit maintenant se dépatouiller comme il peut avec ses charismes, son image, ses sondages, sa dette publique, ses usines fermées et ses milliers de chômeurs.

Plus que jamais, la tâche de l'opposition libérale doit présenter aux Québécois une équipe de rechange vigoureuse offrant un projet de société qui réponde à la majorité des citoyens. Un projet de société réaliste, sans poudre aux yeux, dirait M. Claude Ryan. C'est à cela que les militants libéraux doivent solidairement et loyalement travailler. Le noyau de scribes et de grenouillers visant à miner la crédibilité du Chef nous a déjà fait perdre trop de temps. On a le goût de leur rappeler qu'on ne remplace pas un gouvernement d'images, de mythes et de slogans par quelque chose qui lui ressemblerait.

Daniel LECLERC,
président de
l'Association libérale de La Peltre

■ De quel sport parlent les sportifs?

Par le biais de ce qui peut apparaître à première vue comme une querelle de structures, tout le Québec assiste enfin au grand débat sur le loisir, sur la place que devrait y tenir le sport, et sur ce que devrait être le sport lui-même. Malheureusement ceux que l'on identifie comme les représentants du sport ne représentent le plus souvent qu'une partie de cette réalité: celle du sport de compétition et des fédérations de régie qui s'en occupent en ne s'inquiétant que de l'avenir des jeunes «olympiens» et en bénéficiant de la plus grande partie des subventions. L'autre sport, celui de la majorité des pratiquants, celui de 90% des sportifs, on l'oublie. Et pour cause.

Un enjeu important dans toute cette bataille est justement la reconnaissance du sport pour tous et de la nécessité de démocratiser le sport au Québec. Le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) qui participe à ce débat, ne représente pas les intérêts que de quatre secteurs, mais bien de cinq: les loisirs culturels et scientifiques, les loisirs de plein air, les loisirs socio-éducatifs, les loisirs touristiques et aussi les *loisirs sportifs* pour tous.

Le Livre blanc constatait en effet, comme tout le monde, l'éclosion du sport de récréation, du sport de participation ou de ce qu'on appelle depuis plus récemment «le sport pour tous». Tout comme il constatait l'éclosion des nouvelles formes populaires des loisirs des Québécois que défendent les cinq secteurs du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ), organisme issu de la coïncidence des vus du Livre blanc et d'un grand nombre d'associations de citoyens intéressés aux loisirs (...)

Il est important de «re-dire» les choses comme elles sont: les responsables du sport de régie (une soixantaine de fédérations) ne se sont jamais préoccupés du sport pour tout le monde. Ce

sont des annonceurs de télévision, des agents de développement de CLSC, quelques services communautaires d'universités, des organismes comme le Centre de l'Immaculée Conception ou encore le programme KINO-Québec mis sur pied par le gouvernement du Québec qui ont dû se préoccuper du sport pratiqué par la plupart des Québécois de 7 à 77 ans, hommes ou femmes. Les fédérations sportives ne se sont jamais préoccupées de cette dimension, le Livre blanc prenait bien le temps de le constater. Il ne faudrait pas que M. Lucien Lessard l'oublie quand il interviendra dans ce dossier dans les prochains jours s'il veut aller dans le sens des intérêts des Québécois sportifs qui envahissent les rues, les parcs, les centres de pratique sportive.

Récemment, les organisateurs de la Semaine nationale du sport pour tous ont fait la preuve, avec une organisation sans moyens, de la très grande popularité des idées de sport pour tous et de la volonté des citoyens de s'en mêler, de «participer». Ce ne sont pourtant pas les «bois dans les roues» qui ont alors manqué de la part des protecteurs du sport d'élite ou du sport professionnel: boycottage par les fédérations de sport d'élite, par les professionnels du sport scolaire, par les chroniqueurs sportifs... La pression populaire aura malgré tout fait la preuve, à l'occasion de cette semaine du sport pour tous, qu'on ne pourra plus se contenter d'écouter uniquement les petits caporaux du monde du sport officiel. Des groupes de population de plus en plus nombreux verront dorénavant à exprimer eux-mêmes leurs besoins véritables et à donner des signes concernant ce qui devrait être le choix des priorités.

Ainsi, que le ministre intervienne, et au plus tôt. Mais qu'il prenne bien garde de ne chercher à plaire qu'à ceux qui s'expriment bien fort dans les pages bien trop sportives pour les sportifs ordinaires.

Guy ROULEAU
Mouvement québécois du sport pour tous

Montréal, 23 février

■ Protestation d'écrivains

(Texte d'un télégramme envoyé le 19 février dernier à MM. Lloyd Axworthy, ministre de l'Immigration, et Robert Kaplan, solliciteur-général du Canada.)

Le Centre canadien de PEN international proteste énergiquement contre la détention du journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado, et demande instamment le retrait de l'attestation de sécurité qui pèse contre lui, de même que sa mise en liberté immédiate.

(Le Centre canadien a obtenu l'appui officiel du PEN international, qui faisait lui aussi parvenir de Londres un télégramme à Lloyd Axworthy le 23 février.)

Louise GAREAU-DES BOIS

■ Pourquoi détruire ce service?

(Lettre adressée à M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires Sociales.)

Nous les travailleurs sociaux cliniciens de l'hôpital Sainte-Justine, désirons vous interpeller personnellement au sujet des coupures de postes cliniques dans notre discipline et de leurs conséquences tant vis-à-vis des bénéficiaires que des praticiens eux-mêmes.

En ce qui concerne l'établissement susmentionné, cela signifie concrètement le départ de quatre travailleuses sociales s'occupant directement du traitement de plus de cent trente enfants et de leurs familles. Qu'arrivera-t-il aux familles dont un enfant gravement perturbé est traité à la clinique des soins de jour de psychiatrie, alors que la praticienne doit quitter son poste sans préavis décent? Comment le service des foyers thérapeutiques pourra-t-il survivre en l'absence de la travailleuse sociale qui, jour après jour, supporte les familles nourricières dans leur tâche? Qui s'occupera des familles d'enfants traités en pédiatrie dont la maladie physique est étroitement liée à une composante socio-familiale et pour lesquelles le support psycho-social permettait souvent d'éviter d'autres hospitalisations?

Lorsque l'on considère que les 60 coupures de postes entraînent un processus de déplacement (lequel, vous n'êtes pas sans le savoir, peut toucher tous et chacun des cliniciens), nous vous laissons imaginer le nombre de ruptures de contrats thérapeutiques ainsi que l'importance de la désorganisation de l'ensemble des services qui en résulteront.

Comment un gouvernement qui a déjà mis en place tant de structures sociales visant le mieux-être de la population qui lui a fait confiance, peut-il si délibérément les détruire? Et cela au moment même où la crise économique que nous traversons va toucher d'autant plus notre clientèle de familles, déjà éprouvées par la maladie d'un enfant.

Quand on s'arrête à penser aux années et aux énergies investies pour acquérir la compétence requise par notre tâche, nous nous demandons sérieusement où se trouve le vrai gaspillage.

N'y aurait-il pas des secteurs moins névralgiques où vous pourriez faire des coupures? N'y aurait-il pas lieu de réorganiser les services sociaux en réduisant la bureaucratie pour ne pas couper dans les services directs à la clientèle?

Line DESCHAMPS
et 22 travailleurs sociaux
de l'hôpital Sainte-Justine
Montréal, 16 février

■ La fonction publique, bouc émissaire

Le professeur Pierre Fortin propose une solution tout à fait radicale aux problèmes économiques du Québec. Il identifie ces problèmes aux déficits budgétaires actuels et projetés d'après ses propres calculs. Comme solution, il recommande que le gouvernement du Québec agisse de façon exceptionnellement dure dans ses négociations avec le secteur public et parapublic. Cette remarquable proposition mêle deux questions très différentes. Le gouvernement a évidemment la même responsabilité aujourd'hui qu'il a toujours eu et qu'il aura toujours de protéger l'intérêt commun en négociant de façon sérieuse, en s'opposant au gaspillage ou à toute autre forme d'inefficacité. On ne devrait pas avoir à faire un tel énoncé qui n'est pas très profond mais qui est toujours vrai.

Cependant, quand cette évidence est dite, elle est complète par elle-même et devient fausse si de nouvelles idées s'y ajoutent.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas le mandat d'exploiter ses employés du service public en utilisant leur salaire comme instrument spécial de politiques économiques. Le professeur Fortin parle de gaspillage et dans la même veine il suggère de faire une discrimination volontaire et planifiée envers les employés de la fonction publique. Y aurait-il une autre justification à sa proposition de lier la négociation au déficit budgétaire? Serait-il d'accord avec le slogan populaire en Pologne «Après tout, on approuve les syndicats mais on refuse la négociation collective»?

Le remède proposé demeure lui-même mystérieux. Il semble que nous devrions croire que la politique monétaire d'Ottawa relève de la loi de la nature, que la mauvaise conjoncture économique est de courte durée et d'importance mineure, que les politiques interventionnistes sont impossibles pour nos gouvernements et qu'en dépit de toutes ces croyances, il existe un remède magique, soit un traitement imputoyable des employés du secteur public.

Sans doute, le choix des politiques économiques au gouvernement du Québec est une affaire complexe, spécialement dans le contexte des choix faits par Washington et Ottawa. Cependant, après le monétarisme, une autre solution simpliste, en plus de n'être d'aucune utilité, n'offre à la population qu'une échappatoire, ou une illusion de solutions, plutôt qu'une véritable analyse. Elle permet seulement à nos gouvernements de fuir leurs responsabilités.

Jack WELDON
professeur à McGill
Montréal, 24 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année, six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année, six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Pour une fiscalité fonctionnelle

par
Pierre Lortie

En conclusion d'un exposé qu'il faisait hier midi à l'Université du Québec à Montréal, le président de la Bourse de Montréal attirait l'attention de ses auditeurs sur «les effets pervers» de la structure fiscale actuelle sur le développement de notre économie. Voici cette partie de son exposé.



PAR exemple, lorsqu'on prend en compte la double taxation des profits des corporations et la non-indexation des gains en capitaux, on obtient que le taux effectif de taxation des gains réels de capitaux sur les actions ordinaires de grandes entreprises est de 158%. Il n'est donc pas surprenant de voir les gens chercher à échapper à ces taux confiscatoires en plaçant leurs investissements dans des régimes d'exonération ou de réduction fiscale qui, merci à la réglementation fédérale, sont généralement administrés par les institutions financières.

L'effet de ces deux réalités est lourd de conséquences. Premièrement, nous in-

vestissons plus que nécessaire dans des biens immobiliers. Deuxièmement, le fardeau fiscal décourage l'investissement dans des moyennes entreprises ou dans des jeunes entreprises de pointe. Ce problème est double du fait que les règles concernant la déductibilité des pertes en capital contre les autres revenus sont trop limitatives. Troisièmement, la mobilité du capital est réduite. Quatrièmement, parce que la réglementation des placements admissibles par les institutions financières est très stricte, les fonds y sont dirigés vers les grandes entreprises. Cela a pour effet de réduire leur coût de capital et d'augmenter celui des entreprises moins bien établies. Les moyennes entreprises éprouvent donc plus de difficulté à se financer. Faut-il se surprendre si, en pourcentage de l'actif total, le capital-actions des entreprises dont les actifs varient entre \$1 et \$5 millions est moins de la moitié de celui des entreprises dont l'actif est supérieur à \$25 millions.

De même, l'examen des impôts des entreprises révèle que le taux d'impôt réel et effectif a dépassé le taux nominal statutaire durant la période de 1975 à 1977. C'est là un résultat remarquable puisque les diverses exemptions et allègements fiscaux font que le taux d'impôt nominal moyen est considérablement inférieur au taux statutaire. Par exemple, l'effet pervers de la structure fiscale actuelle ressort très bien de l'analyse du traite-

ment de l'allocation du coût en capital. En 1978-79, environ 40% du montant payé en impôt corporatif a été induit par l'inflation.

On observe aussi une variation considérable des taux effectifs d'imposition entre les industries. Les industries qui sont surtaxées sont les divers secteurs de la fabrication et les moins taxées sont le pétrole et le gaz, les pipelines et les services publics. Cette situation traduit le traitement fiscal favorable dont jouissent les entreprises de ressources, mais aussi les taux d'amortissement élevés et les rajustements considérables du coût des ventes qui caractérisent les entreprises de fabrication, ainsi que l'utilisation relativement faible qui est faite par ces industries du financement par de la dette à long terme.

S'il faut convenir que le taux d'épargne au Canada est déjà assez élevé et, par conséquent, qu'il est douteux qu'une politique visant à l'accroître davantage ait des effets très significatifs, il faut aussi admettre que la majeure partie de cette épargne n'est pas dirigée vers le secteur productif de notre économie. En fait, l'analyse économique de l'incidence réelle de la structure fiscale actuelle est très pertinente à l'analyse de nos problèmes de productivité. Je serais même prêt à défendre qu'il s'agit de la racine du mal. Par exemple, le développement de nouvelles technologies exige que l'on prenne des risques. Notre régime de taxation des

gains de capitaux est biaisée envers ce type d'investissement. Le traitement de l'allocation du coût en capital a également un effet néfaste car il encourage les entreprises à conserver longtemps leurs installations. Ceci réduit le rythme de diffusion des technologies. En effet, il faut bien réaliser que les nouvelles technologies se transmettent dans des équipements et de la machinerie qui incorporent ce qu'il est convenu d'appeler «the best practice technology». Plus on tarde à remplacer un équipement, plus on accumule un retard vis-à-vis les concurrents étrangers. À cet égard, il convient de noter qu'au Japon, la structure fiscale est telle qu'il est avantageux pour un manufacturier de changer ses équipements à tous les quatre ans! De plus, l'impôt sur la plus-value d'un investissement en actions est nul. Faut-il s'étonner de la vitesse avec laquelle les entreprises japonaises adoptent de nouvelles technologies et qu'elles conquièrent les marchés mondiaux?

En guise de conclusion, j'aimerais citer celle d'une étude récente portant sur les taux de rendement et les taux effectifs d'impôt au Canada, par groupes d'industries.

L'analyse confirme un résultat que nous soupçonnions déjà, c'est-à-dire qu'il existe une répartition fort inégale entre les industries et entre les entreprises particulières, des erreurs produites par l'in-

flation et des impôts effectifs réels. L'information trompeuse que comportent les méthodes de comptabilité traditionnelles est accrue par la non-comparabilité des entreprises. Il s'ensuit que notre régime fiscal produit des effets involontaires sur la répartition des ressources dans un milieu inflationniste et que l'inflation produit, sur la répartition des ressources, des effets additionnels que les entreprises ou bien ne perçoivent pas ou bien se montrent incapables de neutraliser⁽¹⁾.

Il faut donc convenir que le chemin vers une productivité accrue passe nécessairement par un réexamen sérieux de l'incidence de notre structure fiscale. Le régime actuel a été façonné par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité qui a remis son rapport en 1967. Les conditions ont bien changé depuis, entre autres, quant à l'inflation et aux taux d'intérêt. Je crois qu'il serait grand temps qu'une équipe soit mandatée à nouveau pour revoir de fond en comble cette question à la lumière des circonstances qui prévalent et prévaudront vraisemblablement au cours des années 80. Car, décidément, en ce domaine, le travail à la pièce ne convient plus du tout.

Note
⁽¹⁾ Waslander, B.H., *L'inflation, les taux de rendement et les taux effectifs d'impôt au Canada*, par groupes d'industries, département d'État au développement économique.

La télévision à péage: l'ambiguïté d'une politique

par
Serge Roy

L'auteur de cet article, à l'emploi de l'Institut de recherche sur la culture, tient à préciser que ce texte n'engage nullement la responsabilité de cet organisme.

ALORS que le CRTC se prépare à octroyer un permis national de télévision à péage, de nombreuses critiques s'élèvent, un peu partout au pays, pour contester le bien-fondé d'une telle décision. Pour plusieurs, il ne s'agit, en fait, que d'un système de distribution ultra sophistiqué d'émission américaines. De plus, la contribution de la télévision à péage à l'industrie cinématographique québécoise sera, de l'avis général, très marginale. Ces craintes sont-elles justifiées? Si oui, pourquoi le CRTC accorde-t-il un tel permis?

Rappelons, tout d'abord, en quoi consiste la télévision à péage. Il s'agit essen-

tiellement d'un canal supplémentaire, accessible uniquement aux abonnés du câble, pour lequel il faudra déboursier un montant d'une douzaine de dollars par mois en plus du tarif habituel d'abonnement. Un décodeur, installé sur la télévision, permettra de faire parvenir ce nouveau canal aux seuls abonnés qui en paieront la note. On y présentera surtout des films, sans annonces publicitaires.

Le modèle canadien de télévision à péage est donc directement emprunté aux Américains. Ainsi, a-t-on décidé d'interdire toute publicité à la télévision à péage, comme l'ont fait nos voisins du sud. Pourtant, en autorisant la publicité entre les émissions ou sous forme de mini-émissions d'annonces publicitaires, on aurait donné à la télévision à péage un visage différent de celui présenté par la télévision conventionnelle tout en assurant des budgets plus importants à la production des émissions canadiennes.

En outre, tout comme aux États-Unis, seule l'entreprise privée est impliquée dans la télévision à péage. En réalité, c'est la première fois dans l'histoire de la radiodiffusion que le secteur privé a préséance sur Radio-Canada sur un dossier majeur. Il aurait pourtant été relative-

ment simple d'associer la société d'État au nouveau projet en lui réservant, par exemple, une certaine proportion de la grille horaire. Cette solution aurait permis de consacrer l'ensemble des revenus à un nombre plus restreint d'émissions pour en améliorer la qualité et qui aurait consacré ce double caractère, public et privé de la radiodiffusion canadienne.

Le choix de la formule d'abonnement facultatif, que retiendra sans doute le CRTC, est lui aussi identique à celui effectué par les Américains. Le système d'abonnement universel (tous les abonnés au câble reçoivent le nouveau service) aurait pourtant permis une meilleure assise financière à la télévision à péage tout en coûtant moins cher à chaque abonné.

Pourquoi, enfin, avoir choisi de diffuser le même type de programmation que les Américains, les long métrages, alors qu'il s'agit des émissions les plus coûteuses et que l'industrie cinématographique canadienne, malgré de généreux avertissements, n'a certes pas fait la preuve de sa capacité de produire en série des films populaires.

Retenir la solution adoptée par les Américains aurait été légitime si elle avait permis de promouvoir à la fois les

objectifs culturels et économiques mis de l'avant pour la télévision à péage. Il ne s'agit ici, malheureusement, que d'une copie servile. Et on soutiendrait, encore une fois, qu'il était impossible de concilier les deux types d'objectifs!

En plus d'une politique monétaire et des taux d'intérêt directement empruntés aux États-Unis, notre politique culturelle, elle aussi, paraît donc copiée sur celle des Américains!

En pratique, pas un mot ne concerne la diffusion en français dans l'avis public du CRTC concernant l'appel de demandes de licences de télévision à péage. C'est donc en examinant chacune des propositions qu'il devient possible d'entrevoir ce que deviendra la télévision à péage au Canada de langue française.

Comme le permis sera accordé, selon toute probabilité, à un seul distributeur national, celui-ci aura avantage à traduire dans l'autre langue chacune des émissions qu'il produira. La plupart des propositions présentées au CRTC évoquent d'ailleurs cette possibilité. Ce simple raisonnement nous conduit cependant à évaluer à environ 15% le contenu québécois de la télévision à péage. C'est bien peu!

L'absence de toute politique concernant la minorité francophone conduit toutefois le CRTC à accepter implicitement que la proportion des émissions québécoises ne soit régie que par des impératifs économiques. Quand on pense qu'un des objectifs premiers du gouver-

nement canadien consiste à produire des émissions exportables et que le marché visé est celui des États-Unis, il devient inutile de se demander où nous conduisent ces impératifs. Qu'il suffise de mentionner que les avertissements pour le cinéma, destinés à promouvoir des objectifs semblables à ceux de la télévision à péage, ont permis des investissements de 140 millions pour la télévision anglophone et de un demi-million pour la production francophone au Québec!

C'est ni plus ni moins, en fin de compte, que de demander à la minorité francophone d'écouter les mêmes émissions que le Canada anglais de façon à agrandir leur marché pour mieux concurrencer les Américains!

En attendant les francophones hors Québec espèrent depuis 20 ans une «alternance» à Radio-Canada. Peut-être recevront-ils la télévision à péage avant la télévision privée traditionnelle, un peu comme les Inuits ont reçu la télévision avant la radio, question de rattraper plus rapidement leur retard de développement! Et pendant que les émissions leur parviendront par satellite, Radio-Canada continuera d'acheminer ses nouvelles régionales destinées aux stations adriennes par... train! (processus que nous espérons ne pas avoir été affecté par les coupures à Via Rail).

Cependant, il se pourrait, comme nous le rappelle l'une des propositions déposée devant le CRTC, que la programmation

en français ne soit disponible que «là où le marché le justifie». Cette phrase, aux allures constitutionnelles, n'est pas sans nous rappeler que les francophones hors Québec demeurent les éternels oubliés de la radiodiffusion canadienne.

Le Canada anglais, bien sûr, n'a pas grand chose à perdre d'une telle aventure. Au «pire» aura-t-il un meilleur choix d'émissions américaines et sans doute réussira-t-il à produire quelques films annuellement.

Au Québec, par contre, notre télévision réussit à produire des émissions de divertissement populaires. Cette réussite n'en demeure pas moins bien fragile. Le succès des postes canadiens-anglais et des émissions américaines va croissant. La possibilité de se procurer à bas prix ces émissions bloque, à toutes fins utiles, tout développement de l'industrie de production d'émission du secteur privé. Ainsi, depuis 10 ans, le secteur privé francophone, compte tenu de l'inflation, n'a pas augmenté son budget de programmation.

L'avenir de la télévision au Québec n'est donc pas à ce point rose qu'il faille se lancer les yeux fermés dans l'aventure de la télévision à péage. Il nous paraît fondamental, en particulier, de lui assurer les ressources nécessaires à la production d'un nombre suffisant d'émissions québécoises. Or la formule retenue par le CRTC ne permet pas une telle production.

Une analyse injuste pour l'Institut de recherche

par
Jean-Pierre Villeneuve et Bernard Bobée

Les auteurs sont professeurs à l'Institut national de recherche scientifique, section Eau.

RÉPONSE

L'ARTICLE de M. Pageau, directeur du département des sciences de la terre et siègeant au conseil d'administration de l'UQAM (LE DEVOIR, 25 janvier 1982), ne mériterait pas de réponse — en raison de l'évidente faiblesse de son argumentation et de la banalité de ses solutions — s'il ne risquait pas de créer de fausses impressions et d'induire finalement nos lecteurs en erreur; en effet, après avoir rappelé le malaise et les tensions qui règnent à l'UQAM (ce qui est de notoriété publique), M. Pageau fait une utilisation superficielle et abusive de certaines données, ce qui l'amène à proposer des solutions pour le moins primaires qui, selon lui, pourraient ressusciter l'UQAM. C'est pourquoi il nous apparaît important de faire certaines mises au point et d'opportunité de proposer, nous aussi, une solution.

Tout d'abord, en établissant le budget des constituantes de l'Université du Québec par tête d'étudiant, M. Pageau semble ignorer qu'il s'effectue aussi des activités de recherche à l'Université du Québec et, en particulier, à l'INRS et à l'IAF (l'Institut Armand-Frappier). Il a volontairement omis de dire que, depuis dix ans, l'INRS a injecté, dans l'économie québécoise, des investissements scientifiques de plus de \$25 millions. Si le financement de l'Université du Québec permet de payer une partie du salaire du personnel de l'INRS, les 76 chercheurs de cette institution ont obtenu en 1980-1981, de sources extérieures (subventions et contrats) \$3.242.000 (soit \$42.660 par chercheur en moyenne). À la même période, les 656 professeurs de l'UQAM obtenaient de mêmes sources \$2.695.000 (soit \$4.110 par chercheur). En appliquant le même raisonnement primaire et malhonnête que celui de M. Pageau, on règle d'un revers de main le problème de l'UQAM puisque cette constituante pourrait obtenir (avec le taux de l'INRS) près de 28 millions; on pourrait alors engager les 383 nouveaux professeurs qui (toujours avec le même taux) pourraient obtenir de sources extérieures plus de \$16 millions. Ainsi, l'UQAM aurait un surplus de \$14 millions qu'elle pourrait répartir entre le siège social et les autres constituantes.

Malheureusement, la réalité n'est pas aussi simple et s'accompagne mal de solutions aussi naïves. Cependant, si l'on s'interroge sur la charge d'enseignement des professeurs de l'UQAM qui est de six heures de cours/semaine pendant 30 semaines, on est porté à croire (en émettant l'hypothèse réaliste qu'une heure de cours exige trois heures de travail additionnelles) que le professeur d'université moyen peut disposer, s'il le souhaite réellement, d'au moins 50% de son temps pour effectuer des travaux de recherche,

ce qui, d'ailleurs, fait théoriquement partie de sa tâche de professeur d'université (cf. conventions collectives). Or, on peut constater, par comparaison de financements extérieurs (toutes proportions gardées), qu'en moyenne les professeurs de l'UQAM consacrent, au maximum, 10% de leur temps à la recherche (peut-être que seulement 10% des professeurs font de la recherche). On peut donc s'étonner qu'un professeur de l'UQAM, par surcroît directeur de département, dont c'est la tâche d'animer la recherche, n'ait pas suggéré l'accroissement des activités de recherche pour augmenter les revenus de l'UQAM, car il y a là des sommes importantes à obtenir. Une telle solution serait plus constructive que celle de vouloir amputer l'un des seuls organismes du Québec voué à la recherche et qui a déjà fait ses preuves dans ce domaine, sans compter qu'elle apporterait des retombées plus intéressantes pour le Québec.

Dans tout ce qui précède, nous avons volontairement (hypothèse conservatrice) omis de considérer l'enseignement dispensé par les professeurs de l'INRS; nous pouvons, cependant, rappeler que, de 1970 à 1980, l'INRS (institut essentiellement voué à la recherche) a décerné 90 maîtrises contre 814 pour l'UQAM (ce qui apparaît dans le rapport des effectifs professoraux) et que, dans cette même période, 16 des 21 doctorats décernés par la totalité de l'Université du Québec proviennent de l'INRS.

Ces quelques données montrent assez clairement que la structure de l'INRS, malheureusement trop petite pour répondre aux besoins de recherche du Québec, a une performance qui se compare avantageusement avec celle de l'UQAM, dans la mesure où l'on compare des choses comparables.

Il y a, cependant, un point sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec M. Pageau: le Québec ne peut plus se permettre de luxe ni de gaspillage. M. Pageau sait très bien — et aurait dû dire — que le vrai «luxe» au Québec, c'est d'avoir quatre universités à vocation générale dans la région de Montréal, d'inves-

tir dans cette région près d'un demi-milliard dans la formation universitaire générale avec quatre administrations différentes. M. Pageau aurait dû aussi dire que les professeurs ont un rôle important à jouer en augmentant leur efficacité et en contribuant davantage au développement de la recherche, donc au mieux-être des Québécois. M. Pageau, qui, dans son article cite le livre vert et le livre blanc sur la recherche, pourrait les relire, s'il avait besoin de se convaincre qu'il est nécessaire et urgent pour l'avenir du Québec «à bout de souffle» de consacrer encore plus d'énergie à la recherche. D'après nous, le développement de la recherche est l'atout le plus important pour la survie et le développement à long terme de l'UQAM, tout ce qu'il faut, comme le dit si bien M. Pageau, «c'est un tout petit peu de courage politique, un tout petit peu du courage du livre vert».

Ce courage pourrait, par exemple, consister à examiner les tâches réelles des professeurs de certaines unités, à se poser la question sur l'utilisation réelle de la grande période estivale, à se demander si certains professeurs ne consacrent pas un temps abusif pour des activités extérieures enrichissantes trop souvent au détriment de la recherche.

Rappelons que, par contre, le «chercheur particulièrement privilégié» de l'INRS ne jouit que de cinq semaines de vacances (officielles et officieuses) et subit un contrôle total de ses activités de recherche avec les organismes extérieurs.

Notons qu'à l'UQAM aussi, il existe d'excellents chercheurs, mais, dans certains milieux universitaires, on a souvent peur de suivre le bon exemple; peut-être n'est-ce qu'un manque de volonté et de courage? Enfin, si comme le souligne M. Pageau, le ministre de l'Éducation doit constater des aberrations, peut-être trouvera-t-il que la façon de gérer l'UQAM laisse à désirer, et qu'en conséquence, il trouvera bon de suggérer d'éliminer de son conseil d'administration les éléments dont le jugement et les arguments laissent rêveur.

Des générations hypothéquées

(Lettre adressée à M. MacEachen, ministre des finances du Canada).

Il n'est point question de remettre le mode de financement par obligation en veilleuse, mais d'en observer les conséquences sur les générations futures.

En favorisant un financement des déficits budgétaires par obligations ceci reporte à plus tard le fardeau des intérêts accumulés. C'est ce qui caractérise la dette publique en regard de la dette privée. Ces charges de paiement, cette «ponction» que les contribuables subissent présentement ne pourra que s'envenimer au fil des ans.

Pour acquiescer ces sommes fabuleuses, (16,7 milliards, LE DEVOIR du 24/02/82) une majoration des impôts ou la diminution des services sera inévitable (ou les deux). Une lourde dette relativement à la force économique du pays peut freiner la croissance tant désirée.

Pire encore, à tous les post-keynesiens qui prônent l'État interventionniste, le

gouvernement devra intervenir moins souvent pour stimuler l'économie ou créer des corporations de production. L'argent dépensé au service de la dette ne sera plus disponible pour être injecté dans l'économie. En sacrifiant la croissance du stock de capital au Canada on néglige la production des biens de capital dans le but d'accroître les dépenses d'un gouvernement incapable de contrôler ses dépenses. On néglige donc d'augmenter le stock de capital disponible de cette société.

On hypothèque l'avenir en faisant payer les générations futures pour les erreurs des générations précédentes, ce qui est aussi triste que leur laisser un appareil productif affaibli.

Je ne voudrais donc pas être votre conscience, Monsieur MacEachen.

Louis TREMBLAY
étudiant en science économique
Longueuil, 2 mars

PENSIONNAT

“Les Mélézes”

Congrégation de Notre-Dame
393, rue de Lanaudière
Joliette, Québec J6E 3L9

- Internat de semaine pour fillettes seulement
- Cours primaire pour garçonnets et fillettes

Information: 753-4433

la véritable boucherie charcuterie française

Un délice pour les yeux...
Une évocation gastronomique
grâce à ses viandes, ses pâtés,
ses fromages...

- Pâtisseries fines
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais

Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine...

Côtes de porc charcutières

qualité Anjou Québec

Sachez l'apprendre!

Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie



Anjou Québec
où la qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier

Tél.: 272-4065 — 272-4086

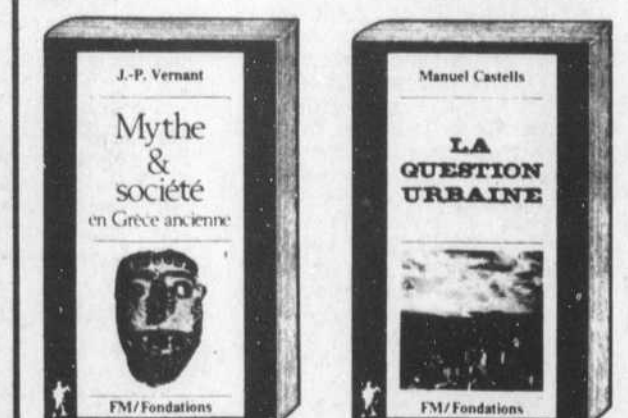
Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.

Une nouvelle collection
aux éditions François Maspéro

Fondations

Anthropologie, sociologie, pédagogie,
histoire, politique

Des ouvrages devenus classiques
Les bases d'une culture fondamentale



- Y. Benot - Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme: 16,00
- S. de Brunhoff - État et capital: 11,65
- M. Castells - La question urbaine: 20,35
- M. Detienne - Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque: 13,10
- M. Dobb - Études sur le développement du capitalisme: 18,90
- M. Douglas - De la souillure: 13,10
- M. H. Dovidar - L'économie politique, une science sociale: 13,10
- M. I. Finley - Les anciens grecs: 13,10
- Y. Lacoste - Ibn Khaldoun, naissance de l'histoire, passé du tiers monde: 16,00
- F. Oury, A. Vasquez - De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle: vol. 1, 18,90, vol. 2, 11,81
- J.-P. Vernant - Mythe et société en Grèce ancienne: 14,55
- J.-P. Vernant, P. Vidal-Naquet - Mythe et tragédie en Grèce ancienne: 13,10

François Maspéro

Diffusion: Dimédia (514) 336-3941

Pour être informé des parutions des éditions François Maspéro, en recevant gratuitement Livres partisans, envoyez ce bon à:

Dimédia Inc.

539 Boul. Lebeau, Ville St-Laurent, H4N 1S2

Nom.....
Adresse.....



◆ Débrayage

Joe Clark, a indiqué que l'impasse pourrait se prolonger jusqu'à la semaine prochaine, à moins que le gouvernement ne propose un compromis. Théoriquement, la situation pourrait se prolonger indéfiniment.

M. Pinard, leader du gouvernement, oppose une fin de non-recevoir à ce changement. Je refuse de négocier «un couteau à la gorge», dit-il, en faisant remarquer que cette stratégie conservatrice est «irresponsable, bizarre, enfantine, et qu'elle présente un abus du Parlement».

M. Nielson déclare de son côté que le projet sur la sécurité énergétique, un document de 149 pages, qui englobe plusieurs projets de législation et en amende plusieurs autres, n'est en fait qu'une stratégie du gouvernement pour limiter les débats.

«Le Parlement et les Canadiens sont ainsi privés de leur liberté», estime-t-il. Si les libéraux peuvent se conduire ainsi ils peuvent tout faire, dit-il encore.

Une autre tradition des Communes veut que le fauteuil du président soit toujours occupé pendant que les cloches sonnent l'appel à un vote. Les députés libéraux s'apprêtaient donc hier soir, et le personnel de la Chambre également, à passer une autre longue mais bruyante nuit à la Chambre basse.

Cette vigile coûte \$400,000 par jour aux contribuables, ce montant représentant les coûts d'administration du Parlement, qu'il y ait session ou non.

Les conservateurs s'opposent à plusieurs articles du projet de loi sur la sécurité énergétique en faisant valoir que ce projet découragera les investisseurs étrangers et qu'il permettra d'autre part des hausses de taxe sur l'énergie beaucoup plus importantes que celles que le gouvernement conservateur avait proposé dans son budget, d'ailleurs rejeté par les libéraux, en 1979.

M. Pinard, qui prépare depuis un moment déjà un projet de réforme parlementaire, a fait remarquer que les événements des derniers jours l'avaient convaincu de l'urgence de cette réforme.

Les spécialistes de la question se demandent si le projet de M. Pinard, qui proposerait par exemple que les discours des députés soient écourtés, un horaire régulier pour les séances de la Chambre, l'abolition des séances du soir, apporterait une solution au problème.

Pour M. Walter Baker, ex-leader conservateur et ardent défenseur d'un projet de réforme parlementaire, les solutions proposées par M. Pinard ne vont pas au cœur du problème. Il voudrait mieux, suggère M. Baker, modifier les structures des commissions parlementaires.

Lors de son bref séjour au pouvoir, le gouvernement conservateur avait esquissé un projet de réforme sur cette question, projet qui donnait aux commissions des pouvoirs accrus et des ressources plus importantes pour régler les problèmes posés à leur attention.

L'opposition est également agacée par la façon dont le gouvernement, ces dernières années, a écourté les débats pour accélérer les travaux. Les députés estiment qu'en agissant ainsi, le gouvernement prive de leur droit inaliénable de se prononcer sur les questions du jour.

Ces scènes de la vie parlementaire ne sont pas diffusées à la télévision puisque la session n'est pas en cours. Les photographes de presse n'ont pas obtenu la permission de photographier les fauteuils vides des conservateurs.

Hier, ils ont pris quelques photos, mais seulement des libéraux.

◆ CSST

taines de travailleurs, des indemnités auxquelles ils n'avaient pas droit.

Le gouvernement du Québec possède deux des compagnies impliquées dans ce litige avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail. La Société nationale de l'amiante (SNA) a acquis Les Mines d'Amiante Bell en mai 1980 et est devenue propriétaire de l'Asbestos Corporation au début de 1982. Un porte-parole de l'Asbestos Corporation a indiqué lundi au DEVOIR que l'étude du dossier est complétée et qu'une requête sera sous peu adressée à la Commission afin d'obtenir le remboursement des sommes payées en trop et d'en venir à une application plus rigoureuse de la loi.

Pour sa part, le président de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, M. Robert Sauvé, a déclaré au DEVOIR que plusieurs des allégations contenues dans la requête des compagnies impliquées lui apparaissent fausses. M. Sauvé rejette également certains des motifs qui appuient la requête des compagnies. Le président de la Commission transmettra sous peu sa réplique dont il refuse pour l'instant de dévoiler la teneur.

Dans la requête que les procureurs

des sociétés d'amiante ont fait parvenir le 2 février à la Commission, et dont le DEVOIR a obtenu copie, Johns-Manville réclame un montant total de: \$11,069,528; Les Mines d'Amiante Bell: \$1,089,307; Carey Canada Inc.: \$1,280,233; Lac d'Amiante du Québec: \$860,002. La réclamation totale de ces quatre compagnies s'élève donc à quelque \$14 millions tandis que l'Asbestos Corporation estime avoir déboursé en trop un montant sensiblement du même ordre.

Les prétentions des quatre sociétés d'exploitation d'amiante reposent notamment sur le fait que le processus normal de l'application de la loi est complètement faussé. La requête formulée par les procureurs Byers et Casgrain à l'intention de la Commission énumère les motifs qui amènent les quatre compagnies à cesser, dès maintenant, «tout paiement qui serait réclamé illégalement, à opérer compensation et à prendre les procédures nécessaires pour recouvrer les sommes payées en trop».

Vous avez accordé des indemnités complémentaires en vous basant uniquement sur le retrait du certificat médical dans de nombreux cas d'employés du moulin alors que l'exigence du certificat médical, en vertu de la Loi des mines et prévu par l'arrêté en conseil 1787-775 ne s'applique qu'aux employés de mines et non à ceux de moulins.

Nonobstant un jugement de la Cour d'appel déclarant nul l'octroi d'un complémentaires sans audition, vous avez continué d'accorder des indemnités sans pareille audition qui aurait permis d'informer ou de confirmer le diagnostic médical et qui, nonobstant le degré d'incapacité, aurait pu déterminer que l'employé pouvait continuer à travailler au même endroit ou à un endroit où les normes auraient satisfait les exigences médicales.

Vous avez unilatéralement donné des directives illégales aux présidents des comités chargés d'émettre des certificats médicaux, ce qui, selon vous, vous permettrait d'accorder de réchec des complémentaires.

Vous refusez systématiquement, et ce contrairement aux dispositions de la loi, de permettre le retour au travail à des employés atteints d'amiante, et qui seraient capables, selon les médecins qualifiés, de continuer à travailler à la mine ou au moulin dans des conditions où le nombre de fibres serait sous les normes prévues.

Vous prétendez appliquer la loi à l'aide de directives illégales et de résolutions irrégulières. Vous donnez aux agents d'indemnisation aussi bien qu'aux membres des bureaux de révision et aux comités d'arbitrage médicaux, des directives illégales et préjudiciables au processus normal de la compensation. Plus particulièrement, vous prétendez interdire aux médecins membres de conseils médicaux d'arbitrage de se prononcer sur la capacité de retour au travail des employés.

Nos clients vous avaient indiqué, dès 1976, à la suite du jugement de la Cour d'appel déclarant nul l'octroi de complémentaires sans audition, qu'elles n'entendaient pas contester le non-retour au travail des employés dont le diagnostic d'incapacité dépassait 15%.

Nos clients avaient énergiquement protesté non seulement contre la continuation de l'octroi de complémentaires sans audition et sans vérification d'emploi médicalement compatible, mais également contre l'invitation que faisait la Commission aux employés de quitter le travail sans égard à une audition.

Vous chargez à nos clients et continuez de ce faire, une reversibilité pour les pensions aux veuves des bénéficiaires alors que la loi n'en prévoit pas sinon tout au plus une pension ne devant pas dépasser la date à laquelle l'époux décédé aurait atteint 65 ans, date à laquelle toutes les prestations doivent cesser pour qui ce soit;

Les tables actuarielles que vous utilisez ne tiennent pas compte du recyclage éventuel des bénéficiaires affectés d'incapacité.

Vous ne prenez aucune mesure pour vous assurer que soient déduits des rentes payées aux bénéficiaires les montants qu'ils gagnent, sans les déclarer, en travaillant à d'autres emplois.

Il apparaît que vous ne déduisez pas des complémentaires la totalité des montants reçus pour incapacité non reliée à l'amiante; et

Il apparaît que les fonds d'aggravation et de réserve sont excessifs et basés sur des hypothèses inexactes.

◆ Montréalais

tuelle sans que jamais les Montréalais aient abusé de leur majorité au détriment des intérêts de la communauté ou même des intérêts de la banlieue.

La loi actuelle de la CUM et les habitudes prises dans la conduite des débats au comité exécutif font en sorte que les décisions ne sont généralement prises qu'à l'unanimité. C'est avec cette convention que la CUM a pu accomplir sa mission à l'égard du service de police, du transport en commun, de l'aménagement, de l'assainissement de l'air, de l'épuration des eaux, etc.

Il n'y a pas lieu, selon la Ville de Montréal, de modifier cette façon d'administrer les affaires de la communauté. Le maire a d'ailleurs cité des extraits d'un discours du ministre des Affaires municipales et du témoignage, mardi, du président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, qui conclut tous deux à une relative efficacité de la CUM au cours des ans.

L'impression, pourtant, donne une image tout à fait différente dans laquelle les villes de banlieue se sentent impuissantes face à la Ville de Montréal. Cette impression, selon M. Drapeau, relève de «la légende» plus que de la réalité. Il appartient à la partie qui se sent lésée de faire la preuve des abus de Montréal.

«Je ne comprends pas, a dit le maire de Montréal aux journalistes, que les citoyens montréalais soient humiliés à ce point-là».

Il ne fait pas de doute que le projet de loi 46, s'il n'est pas modifié dans ses principes, constituera l'automne prochain un thème électoral aussi bien à Montréal que dans la banlieue où les élus doivent solliciter un renouvellement de mandat. M. Drapeau ne proteste pas quand on lui affirme que ce sujet lui fera un thème électoral intéressant.

À deux reprises hier, le maire de Montréal a proposé au ministre des Affaires municipales de surseoir à l'adoption de ce projet de loi afin de laisser les parties en cause tenter, à nouveau, un rapprochement.

Il est généralement admis, à l'Assemblée nationale, que ce projet de loi s'il

La CECM diffusera «Jeunes, égaux...» mais avec un document explicatif

par Angèle Dagenais

Le Conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a décidé à l'unanimité hier soir de permettre la diffusion du document préparé par la Commission des droits de la personne du Québec et du ministère de l'Éducation, intitulé «Jeunes, égaux en droits et responsables», pourvu qu'il soit accompagné d'un document explicatif à l'intention des parents, des éducateurs et des étudiants.

C'est le 16 décembre dernier que ce même Conseil bannissait ce document des écoles de la CECM sous prétexte qu'il était incomplet et pourrait égarer la jeunesse du deuxième cycle du secondaire auquel il est destiné. Les commissaires avaient alors décidé de mettre un comité à l'oeuvre pour préparer un document entièrement nouveau de vulgarisation de la Charte québécoise des droits et de la Loi de protection de la jeunesse. Devant les difficultés et les délais que semble rencontrer l'équipe, et les pressions diverses visant à rendre accessible le plus tôt possible ce document d'information, la CECM a réorienté son approche et espère pouvoir approuver dès le début d'avril un projet de document-accompagnateur au texte de la Commission des droits de la personne.

Le président de la CECM, M. Luc Larivière, a affirmé que les notes explicatives de la CECM pourraient peut-être servir de base de travail à la Commission des droits de la personne pour une édition future révisée de son document — la version en circulation est déjà la seconde version officielle de ce document — et il prétend que l'accueil de «Jeunes, égaux...» à la Commission scolaire Le Royer à Montréal et dans certaines écoles du Saguenay-Lac Saint-Jean ne s'est pas fait sans heurt, nécessitant les explications «d'émissaires» de la Commission des droits de la personne dans chaque cas pour expliquer aux éducateurs et parents le contenu du document.

Il semble toutefois que ce ne soit pas l'opinion de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) qui faisait connaître la semaine dernière sa position sur le document de la Commission des droits. En effet, la JEC se dit «entièrement d'accord

avec ce guide» et prétend que la liberté d'expression et la liberté d'association entre autres, sont loin d'être présentement assurées dans les écoles secondaires. Dans chaque cas les étudiants doivent faire approuver leurs articles de journaux étudiants ou se faire imposer des adultes responsables dans leurs conseils étudiants pour pouvoir se réunir. La JEC recommande que le document soit diffusé dans toutes les écoles et qu'il soit accompagné d'une campagne d'information orchestrée par des «étudiants intéressés». De plus, au lieu d'interdire le document, la CECM devrait organiser une série de cours, pense la JEC, dès le début

du secondaire, pour informer les étudiants de leurs droits, de la défense de ceux-ci et du respect des droits des autres. Ces cours, estime la JEC, devraient être préparés par des étudiants aidés de personnes-ressources, tels des membres de la Commission des droits de la personne. La Jeunesse étudiante chrétienne existe depuis 1947 et regroupe actuellement environ 1500 étudiants engagés dans un projet chrétien d'action reposant sur la responsabilité étudiante, l'autonomie, le sens critique et la prise en charge de soi.

Par ailleurs, les commissaires de la CECM ont accepté le principe d'affecter

dès septembre 1982 un maximum de 20 spécialistes en anglais langue seconde dans les écoles primaires en vue de se préparer à l'arrivée du nouveau programme d'anglais à l'élémentaire obligatoire en 1983. Actuellement, la CECM n'a à son service que quatre spécialistes pour un territoire comptant plus de 160 écoles primaires; en comparaison, elle dispose de 105 spécialistes en éducation physique à l'élémentaire, 73 en musique et 15 en arts plastiques. La CECM souhaiterait qu'en 1983, l'anglais puisse être enseigné dès la 4^e année du primaire, alors qu'il est enseigné présentement en 5^e et 6^e seulement.

Axworthy prêt à libérer Regalado sous 6 conditions

par Angèle Dagenais

Le ministre de l'Immigration du Canada, M. Lloyd Axworthy, a fait savoir hier qu'il avait révisé le dossier du journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado Brito et jugeait qu'il ne présenterait plus de danger pour la sécurité des Canadiens s'il était remis en liberté sous six conditions strictes, y compris le versement d'une caution de \$20,000.

À la lumière de cette volte-face, l'arbitre de l'Immigration, M. Claude Perron, qui rencontrait M. Regalado hier lors d'une huitième séance de révision du dossier de détention, a décidé de se donner 24 heures pour juger s'il accordait au journaliste sa libération en attendant que la Commission d'appel de l'Immigration révisé son ordonnance d'expulsion. M. Perron doit annoncer sa décision cet après-midi à 13 h 30.

L'arbitre n'a pas caché sa perplexité devant les nouveaux arguments du mi-

nistre puisque les motifs qui rendaient présumément M. Regalado «dangereux» et qui figuraient dans le certificat de sécurité signé par MM. Axworthy et Robert Kaplan (solliciteur général du Canada) existent toujours, selon Me Yves Lemay, procureur de M. Axworthy, et que les deux ministres n'ont pas l'intention de retirer ce certificat. Ce qui est nouveau, a ajouté hier Me Lemay, c'est la révision qu'ont fait MM. Axworthy et Kaplan du dossier de M. Regalado et les garanties imposées par des conditions strictes de libération. Au nombre de ces conditions figurent celle de ne pas s'éloigner à plus de 25 milles de la région de Montréal, de ne pas quitter le Canada sans en aviser le ministère de l'Immigration, de se présenter une fois la semaine au Centre d'immigration du Canada situé au 990 rue Guy à Montréal, de se conformer aux lois canadiennes et enfin, de se présenter à toute séance convoquée par un agent d'immigration supérieur.

Détenu à Parthénais depuis le 7 janvier dernier, reconnu réfugié par le ministre de l'Immigration le 6 février, M. Regalado ne sait toujours pas pour quoi deux ministres ont signé en 1980 un certificat de sécurité qui lui vaut aujourd'hui de faire face à une ordonnance d'expulsion du Canada.

Aucune accusation n'a été portée contre le journaliste salvadorien par le ministre de l'Immigration ou le solliciteur général du Canada. Le certificat de sécurité indique seulement que les rapports de police ont établi que M. Regalado pourrait travailler au renversement d'un gouvernement lors de son séjour au pays. Le contenu de ces rapports ne peut cependant être divulgué en raison de «la nécessité de protéger les sources de renseignements», lit-on sur ce certificat.

L'arbitre s'est excusé hier de ne pas pouvoir rendre sa décision plus rapidement et a fait remarquer qu'il était conscient de faire «souffrir à M. Regalado une autre journée de détention».

visiter Jérusalem toute entière, qui n'est qu'une seule ville», a déclaré M. Kollek à M. Mitterrand après lui avoir offert le pain, le sel et le vin selon une ancienne coutume juive.

Répondant à l'appel de M. Menahem Begin, quelque 5,000 personnes, dont des enfants agitant des drapeaux français et israéliens, étaient venus l'attendre au monument des martyrs juifs où s'est déroulée la cérémonie.

Mais pour ne pas provoquer la colère dans les capitales arabes, M. Mitterrand a refusé de visiter ou de survoler au cours de sa visite de trois jours toute partie du territoire israélien prise par la force depuis 1949, dont Jérusalem-Est et la Cisjordanie.

Lorsque le chef de l'État est sorti de sa voiture, la foule, frigorifiée par la bise, est restée impassible. «J'accepte vin, sel et pain ensemble comme symbole de la diversité et de l'unité profonde des hommes», devait-il déclarer quelques instants après.

Le général Hafez El-Assad, chef de l'État syrien, a condamné le voyage, et M. Yasser Arafat, président de l'OLP, a déclaré qu'il réduirait l'influence de la France dans le monde arabe.

Mais les autorités israéliennes, qui ont récemment déploré des suggestions de M. Mitterrand et Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, en faveur de négociations avec les Palestiniens, se disaient ravies de la visite.

Selon le quotidien en langue anglaise *Jerusalem Post*, cette «brève visite» constitue «le premier grand pas en direction d'une ère nouvelle dans les relations bilatérales».

M. Mitterrand, qui estime que le maintien de bonnes relations avec toutes les parties en présence doit aider la France à promouvoir un règlement de paix au Proche-Orient, veut obtenir que M. Begin, avec lequel il devait s'entretenir dans la soirée, reconnaisse le droit des Palestiniens à un État.

M. Cheysson avait suggéré en février aux EAU, que cette patrie soit située dans les territoires occupés par Israël.

M. Elias Freij, maire de Bethléem, a déclaré au cours d'une conversation téléphonique que ses collègues et lui-même demanderaient à M. Cheysson d'obtenir que la Communauté économique européenne appelle Israël et l'OLP à se reconnaître mutuellement.

Dans les capitales arabes, on n'a observé aucune réaction officielle au voyage de M. Mitterrand. Toutefois à Beyrouth, l'OLP, par l'intermédiaire de sa station de radio La Voix de la Palestine, a indiqué qu'elle le considère comme «le pas en arrière le plus négatif entrepris par le gouvernement sioniste en ce qui concerne la cause du peuple palestiniens».

Enfin, le front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP, «aile dure» de la résistance palestinienne), a invité hier les pays arabes à «prendre des sanctions contre les intérêts français et à suspendre leurs liens économiques et leurs contrats pétroliers.»

◆ Les Plouffes

dernier un prix conjointement avec Gilles Carle pour la meilleure adaptation cinématographique.

Quant à Gilles Carle, il a été jugé le meilleur réalisateur avec *Les Plouffes*.

En outre, Denise Filiatrault a remporté le trophée de la meilleure actrice de soutien; Nicole Pelletier, celui des meilleurs costumes; Stéphane Venne, celui de la meilleure chanson thème; Stéphane Venne et Claude Denjean, celui de la meilleure trame sonore originale; et William McCrow, celui de la meilleure direction artistique.

Deux autres cinéastes québécois, André Leduc et Jean-Jacques Leduc, ont remporté la palme dans la section des courts métrages commerciaux, avec leur film *Zeas*.

«Ticket to Heaven» était, semble-t-il, grand favori dès le départ. Il a d'ailleurs mérité plusieurs trophées de poids, soit celui du meilleur acteur qui est allé à Nick Mantoux; celui du meilleur acteur de soutien, à Saul Rubinek;

et celui du meilleur montage, à Ron Wisman.

Un autre film remarqué a été *«Heartaches»* qui a mérité trois trophées, avec Margot Kidder, comme meilleure actrice; Annie Potts, comme meilleure actrice étrangère; et Terry Heffernan, pour le meilleur scénario original.

Un film d'animation, *«Heavy Metal»*, a pour sa part triomphé du côté son. On lui a décerné le trophée du meilleur montage sonore et celui du meilleur son.

Le trophée du meilleur acteur étranger est allé à Alan Arkin, pour son rôle dans *«Improper Chanels»*.

Richard Letterman a remporté le Génie de la meilleure direction photographique pour son travail dans *«Silence of the North»*.

Celui du meilleur documentaire commercial est allé à *«P4M: Prison for Women»*, dont les producteurs, scénaristes et réalisateurs sont Janice Cole et Holly Dale.

Un prix spécial offert par Air Canada pour contribution remarquable à l'essor du cinéma canadien a été attribué au cinéaste québécois Pierre Lamay.

◆ Banques

écrit-il, les opérations visées n'existent à peu près pas au Québec et échappent présentement à la fiscalité canadienne et québécoise. Parmi les retombées prévues, l'organisme note:

■ L'activité économique créée par le centre bancaire international (CBI) apportera une masse de contribuables imposables sur le revenu personnel;

■ Montréal CBI permettra aussi de réaliser un regroupement d'expertises dans les opérations en change étranger; la croissance de telles activités exercera un effet puissant sur la formation et le développement de ces expertises, ce qui rehaussera la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux;

■ le projet attirera aussi des spécialistes en opérations bancaires internationales (courtiers et sociétés de fiducies);

■ les nouveaux bureaux aménagés devront s'équiper en matériel de communications et d'informatique.

Pour convaincre Ottawa et Québec, le COPEM rappelle, qu'après dix ans de fonctionnement, soit de 1970 à 1979, l'Asian Currency Unit — ACU — (l'équivalent d'un CBI) de Singapour a accru les opérations en devises étrangères de \$390 millions à \$38 milliards US. «Dans les années 60, Singapour était à Hong Kong ce que Montréal est présentement à New York. L'établissement de ces ACU a permis à Singapour de devenir un grand centre bancaire international», explique le COPEM.

Les auteurs du mémoire, dirigés par le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, racontent aussi la nouvelle expérience de New York où «la conjugaison des efforts du Federal Reserve Board, de l'Etat et de la Ville de New York ainsi que des banques américaines aboutira bientôt au lancement des International Banking Facilities». On prévoit que cette initiative visant à redorer le bla-

son du centre financier new-yorkais créera directement 4,000 à 6,000 emplois qui commanderont une masse salariale de \$100 millions US.

Pour mener à bien ce projet, les gouvernements doivent accorder des avantages fiscaux aux banques. Or, précise le COPEM, les bénéfices des opérations internationales sont imposés à 36% environ au fédéral et entre 10 et 15% dans les provinces. «Ces considérations fiscales constituent un obstacle majeur à l'établissement de CBI».

Le COPEM recommande que les activités du CBI de Montréal aient pour objet des opérations qui n'impliquent que des non-résidents et qui ne sont pas faites au Canada.

À la question «Pourquoi Montréal et non Toronto?», le COPEM répond que Toronto est déjà largement favorisée. «Toronto est le centre financier domestique alors que Montréal possède déjà une vocation internationale bien développée... De plus, il est inconcevable que le gouvernement canadien concentre dans un même centre urbain la grande majorité des opérations domestiques et internationales», conclut le COPEM.

Le réseau bancaire de Montréal comprend 35 banques. De ce nombre, neuf sont des banques à charte canadiennes. Les quatre banques étrangères qui ont choisi d'installer leur siège social dans la métropole sont toutes françaises: la Banque Nationale de Paris, le Crédit Lyonnais, Le Crédit Commercial et la Société Générale. Les autres banques de Montréal sont des succursales ou des bureaux de représentation de banques étrangères.

Le pape et le cancer

VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II, qualifiant le cancer de «forme la plus terrible de souffrance», a lancé un appel aux médecins pour qu'ils n'isolent pas les malades atteints de ce mal et les traitent avec la plus grande bienveillance.

Le souverain pontife a fait ces déclarations en italien devant 400 spécialistes de huit pays, présents à Rome pour un symposium sur le traitement du cancer et son diagnostic.

Jean-Paul II a déclaré: «Le cancer demeure pour la plupart des gens, y compris vous, spécialistes, une énigme dans son origine autant que dans sa thérapie. Vous savez, bien qu'un effondrement psychologique est très facile chez les malades cancéreux, notamment à cause des suites incertaines et terribles que le cancer leur réserve».

Selon le pape, des traitements onéreux et «mutualités», et l'isolement de malades, ajoutent à la souffrance de ceux-ci. C'est pourquoi il ne faut pas les isoler, a-t-il dit, il faut leur donner confiance en «participant fraternellement à leurs souffrances physiques et psychologiques».

Suicide rituel

PÉKIN (AFP) — Un suicide rituel a fait 7 morts et un blessé, tous membres d'une même famille, le mois dernier dans le sud ouest de la Chine, a rapporté le «Sichuan Ribao» (quotidien du Sichuan) dans son dernier numéro.

Le journal a précisé que Yin Xianfu, un paysan d'un district montagneux du sud du Sichuan avait, sur les conseils d'un sorcier, mis le feu à sa maison le 5 janvier dernier, parce qu'il était persuadé que tous les membres de sa famille avaient été «déposés de leur âme par le Dieu du ciel».

À l'intérieur de la maison se trouvaient, l'épouse, le fils, la belle-fille, les deux petits-fils et les deux petites-filles de Yin, qui s'étaient préparés à ce suicide rituel par un grand festin.

Le «Sichuan Ribao» a rapporté que le fils de la maison, Yin Sunhou, avait déclaré à des voisins, le matin même du suicide: «c'est aujourd'hui que nous allons monter dans les cieux».

Seul Yin Xianfu, l'instigateur du suicide a survécu parce qu'il s'est blessé en mettant le feu à la maison et n'a pas réussi ensuite à se jeter dans le brasier. Il a été transporté à l'hôpital par des voisins, en ne cessant de regretter de ne pas avoir pu «monter au ciel» avec le reste de sa famille, a précisé le journal.

4 mars

par la PC et l'AP

1981: les dirigeants polonais et soviétiques réunis à Moscou concluent que l'agitation sociale en Pologne constitue une menace pour le bloc communiste tout entier;

1972: l'URSS signe avec la Libye un accord sur l'exploitation et le raffinage du pétrole libyen considéré comme un moyen de pression sur les compagnies pétrolières occidentales;

1985: la Syrie nationaliste neuf compagnies pétrolières, dont deux filiales américaines;

1948: les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France se prononcent pour la fin du franquisme en Espagne;

1933: le président Franklin Roosevelt lance son programme politique du New Deal;

1917: l'armée allemande entame sa retraite sur le front occidental durant la Première Guerre mondiale;

1857: la paix de Paris met fin à la guerre entre l'Angleterre et la Perse. Le Shah reconnaît l'indépendance de l'Afghanistan;

1797: les troupes britanniques écrasent la rébellion en Irlande du Nord;

1606: l'armée d'Henri IV occupe Sedan et met un terme à la rébellion du duc de Bouillon.

Il est né un 4 mars: l'artiste écossais Henry Raeburn (1756-1823).